

NON A LA RECOLONISATION OCCIDENTALE !

NON A LA DICTATURE , A LA VIOLENCE ET AUX MANŒUVRES
DU REGIME LAVALAS !

OUI A LA RESTITUTION DE LA RANÇON EXTORQUEE PAR L'ETAT
FRANÇAIS POUR PRIX DE LA RECONNAISSANCE DE
L'INDEPENDANCE !

OUI AUX REPARATIONS !

SOMMAIRE

ACTE D'INDEPENDANCE.....	3
PROCLAMATION DE DESSALINES.....	4
TOUSSAINT LOUVERTURE SELON WENDELL PHILLIPS (1861).....	6
ORDONNANCE DE CHARLES X.....	18
COMMENT LES ETATS UNIS D'AMERIQUE ONT APPAUVRI HAITI.....	19
<u>INTERPELLATION OFFICIELLE DE L'ETAT FRANÇAIS AU 1^{ER} JANVIER 2003.....</u>	22
MOBILISATION DU CONTINENT AFRICAIN POUR LE BICENTENAIRE.....	24
<u>LES TROIS DEMANDES PUBLIQUES DE RESTITUTION-REPARATION.....</u>	27
Discours du 7 avril 2003 (Bicentenaire de la mort de Toussaint Louverture).....	28
Discours du 18 mai 2003 (Fête du drapeau).....	36
Discours du 18 novembre 2003 (Bicentenaire de la victoire de Vertières).....	44
L'ARRETE RECONNAISSANT LE VODOU RELIGION NATIONALE.....	55
<u>(FRANCE I) - FIN DE NON RECEVOIR FRANCAISE (AVRIL 2003).....</u>	57
AUDITION AU SENAT AMERICAIN SUR LA POLITIQUE DES USA (JUILLET 2003)....	61
<u>(FRANCE II) - CONSTITUTION D'UN COMITE DE REFLEXION (OCTOBRE 2003)....</u>	66
<u>AUDITION DE PAUL FARMER PAR LE COMITE DE REFLEXION (NOVEMBRE 2003)...</u>	67
SOUTIEN DE LA CARICOM A HAITI.....	74
MONDIALISATION/COLONISATION : LA ZONE FRANCHE COMME ILLUSTRATION..	75
HISTOIRE D'UN ETOUFFEMENT BIEN ORCHESTRE.....	80
RECOLONISER HAITI AVANT LE 1 ^{ER} JANVIER 2004.....	84
DEGRADATION ACCELEREE DE LA SITUATION A LA VEILLE DU BICENTENAIRE.....	86
LE PLAN EN 10 POINTS D'AMNESTY INTERNATIONAL.....	95

L'ENSEMBLE DE CES TEXTES SONT EN LIGNE SUR : <http://www.wasadugu.org>

Acte de l'Indépendance

Armée Indigène

Gonaïves, le 1er janvier 1804, an 1er de l'Indépendance

Aujourd'hui, premier janvier mil huit cent quatre, le Général en chef de l'armée indigène, accompagné des généraux, Chefs de l'armée, convoqués à l'effet de prendre les mesures qui doivent tendre au bonheur du pays:

Après avoir fait connaître aux généraux assemblés, ses véritables intentions, d'assurer à jamais aux indigènes d'Haïti un gouvernement stable, objet de sa plus vive sollicitude: ce qu'il a fait par un discours qui tend à faire connaître aux puissances étrangères la résolution de rendre le pays indépendant, et de jouir d'une liberté consacrée par le sang du peuple de cette île; et, après avoir recueilli les avis, a demandé que chacun des généraux assemblés prononçât le serment de renoncer à jamais à la France, de mourir plutôt que de vivre sous sa domination, et de combattre jusqu'au dernier soupir pour l'indépendance.

Les généraux, pénétrés de ces principes sacrés, après avoir donné d'une voix unanime leur adhésion au projet bien manifesté d'indépendance, ont tous juré à la postérité, à l'univers entier, de renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination.

Fait aux Gonaïves, ce premier Janvier mil huit cent quatre, et le premier jour de l'indépendance d' Haïti.

Signé:

Dessalines, général en chef;

Christophe, Pétion, Clerveaux, Geffrard, Vernet, Gabart, généraux de division;

P. Romain, E. Gérin, F. Capois, Daut, Jean-Louis Francois, Férou, Cangé, L. Bazelais, Magloire Ambroise, J.-J Herne, Toussaint Brave, Yayou, généraux de brigade;

Bonnet, F. Papalier, Morelly, Chevalier, Marion, adjudants-généraux

Magny, Roux, chefs de brigade;

Chareron, B. Loret, Macajoux, Dupuy, Carbonne, Diaquoi aîné, Raphael, Malet, Derenoncourt, officiers de l'armée;

Boisrond Tonnerre, secrétaire

<http://www.haitiforever.com/windowsonhaiti/>

Proclamation du Général en Chef Dessalines au Peuple d'Haïti

Quartier-général des Gonaïves, le 1er janvier 1804, an 1er de l'Indépendance

Citoyens,

Ce n'est pas assez d'avoir expulsé de votre pays les barbares qui l'ont ensanglanté depuis deux siècles; ce n'est pas assez d'avoir mis un frein aux factions toujours renaissantes qui se jouaient tour à tour du fantôme de liberté que la France exposait à vos yeux; il faut, par un dernier acte d'autorité nationale, assurer à jamais l'empire de la liberté dans le pays qui nous a vus naître; il faut ravir au gouvernement inhumain, qui tient depuis longtemps nos esprits dans la torpeur la plus humiliante, tout espoir de nous réasservir; il faut enfin vivre indépendant ou mourir.

Indépendance ou la mort... Que ces mots sacrés nous rallient, et qu'ils soient le signal des combats et de notre réunion. Citoyens, mes compatriotes, j'ai rassemblé dans ce jour solennel ces militaires courageux, qui, à la veille de recueillir les derniers soupirs de la liberté, ont prodigué leur sang pour la sauver; ces généraux qui ont guidé vos efforts contre la tyrannie, n'ont point encore assez fait pour votre bonheur... Le nom français lugubre encore nos contrées.

Tout y retrace le souvenir des cruautés de ce peuple barbare: nos lois, nos mœurs, nos villes, tout porte encore l'empreinte française; que dis-je? il existe des Français dans notre île, et vous vous croyez libres et indépendants de cette république qui a combattu toutes les nations, il est vrai, mais qui n'a jamais vaincu celles qui ont voulu être libres.

Eh quoi! victimes pendant quatorze ans de notre crédulité et de notre indulgence; vaincus, non par des armées françaises, mais par la piteuse éloquence des proclamations de leurs agents; quand nous lasserons-nous de respirer le même air qu'eux? Sa cruauté comparée à notre patiente modération; sa couleur à la nôtre; l'étendue des mers qui nous séparent, notre climat vengeur, nous disent assez qu'ils ne sont pas nos frères, qu'ils ne le deviendront jamais et que, s'ils trouvent un asile parmi nous, ils seront encore les machinateurs de nos troubles et de nos divisions.

Citoyens indigènes, hommes, femmes, filles et enfants, portez les regards sur toutes les parties de cette île; cherchez-y, vous, vos épouses, vous, vos maris, vous, vos frères, vous, vos sœurs; que dis-je? cherchez-y vos enfants, vos enfants à la mamelle! Que sont-ils devenus? ... Je frémis de le dire... la proie de ces vautours. Au lieu de ces victimes intéressantes, votre oeil consterné n'aperçoit que leurs assassins; que les tigres encore dégouttants de leur sang, et dont l'affreuse présence vous reproche votre insensibilité et votre lenteur à les venger. Qu'attendez-vous pour apaiser leurs mânes? Songez que vous avez voulu que vos restes reposassent auprès de ceux de vos pères, quand vous avez chassé la tyrannie; descendrez-vous dans la tombe sans les avoir vengés? Non, leurs ossements repousseraient les vôtres.

Et vous, hommes précieux, généraux intrépides, qui insensibles à vos propres malheurs, avez ressuscité la liberté en lui prodiguant tout votre sang; sachez que vous n'avez rien fait si vous ne donnez aux nations un exemple terrible, mais juste, de la vengeance que doit exercer un peuple fier d'avoir recouvré sa liberté, et jaloux de la maintenir; effrayons tous ceux qui oseraient tenter de nous la ravir encore: commençons par les Français... Qu'ils frémissent en abordant nos côtes, sinon par le souvenir des cruautés qu'ils y ont exercées, au moins par la résolution terrible que nous allons prendre de dévouer à la mort quiconque, né français, souillerait de son pied sacrilège le territoire de la liberté.

Nous avons osé être libres, osons l'être par nous-mêmes et pour nous-mêmes; imitons l'enfant qui grandit: son propre poids brise la lisière qui lui devient inutile et l'entrave dans sa marche. Quel peuple a combattu pour nous? Quel peuple voudrait recueillir les fruits de nos travaux? Et quelle déshonorante absurdité que de vaincre pour être esclaves. Esclaves!... Laissons aux Français cette épithète qualificative: ils ont vaincu pour cesser d'être libres.

Marchons sur d'autres traces; imitons ces peuples qui, portant leur sollicitude jusque sur l'avenir, et appréhendant de laisser à la postérité l'exemple de la lâcheté, ont préféré être exterminés que rayés du nombre des peuples libres.

Gardons-nous cependant que l'esprit de prosélytisme ne détruise notre ouvrage; laissons en paix respirer nos voisins, qu'ils vivent paisiblement sous l'empire des lois qu'ils se sont faites, et n'allons pas, boute-feux révolutionnaires, nous érigeant en législateurs des Antilles, faire consister notre gloire à troubler le repos des îles qui nous avoisinent: elles n'ont point, comme celle que nous habitons, été arrosées du sang innocent de leurs habitants; elles n'ont point de vengeance à exercer contre l'autorité qui les protège. Heureuses de n'avoir jamais connu les fléaux qui nous ont détruits, elles ne peuvent que faire des vœux pour notre prospérité. Paix à nos voisins! mais anathème au nom français! haine éternelle à la France! voilà notre cri.

Indigènes d'Haïti, mon heureuse destinée me réservait à être un jour la sentinelle qui dût veiller à la garde de l'idole à laquelle vous sacrifiez, j'ai veillé, combattu, quelquefois seul, et, si j'ai été assez heureux pour remettre en vos mains le dépôt sacré que vous m'avez confié, songez que c'est à vous maintenant à le conserver. En combattant pour votre liberté, j'ai travaillé à mon propre bonheur. Avant de la consolider par des lois qui assurent votre libre individualité, vos chefs que j'assemble ici, et moi-même, nous vous devons la dernière preuve de notre dévouement.

Généraux, et vous chefs, réunis ici près de moi pour le bonheur de notre pays, le jour est arrivé, ce jour qui doit éterniser notre gloire, notre indépendance.

S'il pouvait exister parmi vous un cœur tiède, qu'il s'éloigne et tremble de prononcer le serment qui doit nous unir.

Jurons à l'univers entier, à la postérité, à nous-mêmes, de renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination.

De combattre jusqu'au dernier soupir pour l'indépendance de notre pays!

Et toi, peuple trop longtemps infortuné, témoin du serment que nous prononçons, souviens-toi que c'est sur ta constance et ton courage que j'ai compté quand je me suis lancé dans la carrière de la liberté pour y combattre le despotisme et la tyrannie contre laquelle tu luttais depuis quatorze ans. Rappelle-toi que j'ai tout sacrifié pour voler à ta défense, parents, enfants, fortune, et que maintenant je ne suis riche que de ta liberté; que mon nom est devenu en horreur à tous les peuples qui veulent l'esclavage, et que les despotes et les tyrans ne le prononcent qu'en maudissant le jour qui m'a vu naître; et si jamais tu refusais ou recevais en murmurant les lois que le génie qui veille à tes destinées me dictera pour ton bonheur, tu mériterais le sort des peuples ingrats.

Mais loin de moi cette affreuse idée. Tu seras le soutien de la liberté que tu chéris, l'appui du chef qui te commande.

Prête donc entre ses mains le serment de vivre libre et indépendant, et de préférer la mort à tout ce qui tendrait à te remettre sous le joug.

Jure enfin de poursuivre à jamais les traîtres et les ennemis de ton indépendance.

Fait au quartier général des Gonaïves, le 1er janvier 1804, l'an 1er de l'indépendance.

<http://www.haitiforever.com/windowsonhaiti/>

Toussaint L'Ouverture

Discours de Wendell Phillips
 Décembre 1861, à New York et à Boston
 Traduction en français du Docteur Letances

Mesdames et Messieurs,

Je me suis engagé à vous donner une esquisse, faite depuis quelques années, de la vie d'un homme, qui fut l'un des plus remarquables de la dernière génération, du grand chef de Saint-Domingue, Toussaint L'Ouverture, noir pur, dont les veines ne contenaient pas une seule goutte de sang blanc. Cette esquisse est à la fois une biographie et un argument. C'est une biographie fort écourtée, bien entendu, d'un noir soldat et à la fois homme d'état, et je vous la présenterai comme un argument en faveur de la race à laquelle il appartient. Je me propose donc de faire ce soir la comparaison des races et de poser leurs mérites, d'entreprendre une tâche qui vous paraîtra peut-être absurde, mes efforts ayant pour but de vous prouver que la race noire, au lieu d'être pour nous un objet de pitié et de mépris, a assez de titres, au contraire, devant le jugement de l'histoire, pour occuper une place auprès de la race anglo-saxonne.

Les races doivent être jugées de deux manières: par les grands hommes qu'elles produisent, et par la moyenne des mérites que possède la masse du peuple. Nous, Saxons, nous sommes fiers d'avoir eu des Bacon, des Shakespeare, des Washington, des Franklin, étoiles que nous avons placées au milieu des pléiades historiques des grands hommes, et nous nous trouvons ensuite avec ses grandes qualités, de source germanique.

Il y a aussi trois épreuves par lesquelles les races veulent être jugées: la première, la base de toutes les autres, c'est le courage, l'élément qui nous fait dire ici aujourd'hui "Ce continent est à nous depuis les Lacs jusqu'au Golfe. Malheur à qui tenterait de le diviser"; la seconde, c'est la conviction que la force est doublée quand elle est soutenue par la résolution, la liberté réglée par la loi, tel est le secret du progrès des Saxons; la troisième, c'est la persévérance, la constance: la résolution d'abord, puis le succès ou la mort. De ces trois éléments est formé l'élan saxon qui porta notre race à l'avant-garde de la civilisation.

Pendant cette heure que vous me consacrez ce soir, je fais un effort suprême pour vous convaincre qu'au lieu de figurer au bas de la liste, le sang noir jugé, soit au point de vue de ses grands hommes ou des ses masses, soit par son courage, par sa résolution ou par sa constance, le sang noir a droit à une place aussi rapprochée de nous que tout autre sang inscrit dans l'histoire. Pour sujet de ma thèse, je prends l'histoire d'une île, d'une étendue à peu près égale à la Caroline du Sud, le troisième point ou Colomb mit le pied en Amérique. Charmé par la magnificence du paysage et par la fertilité du sol, il lui donna le nom le plus aimé, Hispaniola, la petite Espagne. Son successeur, plus dévot, le rebaptisa du nom de Saint-Domingue. Lorsque les noirs, en 1803, balayèrent de sa surface notre race blanche, ils effacèrent avec elle sa dénomination, et l'île entra dans l'année 1804 sous son ancien nom d'Haïti, terre de montagnes.

A l'origine, aux premiers temps de son commerce, elle fut occupée par des flibustiers français et espagnols, quelque chose comme les pirates de nos jours. L'Espagnol en prit les deux tiers, à l'est; le Français, le tiers, à l'ouest, et ils y établirent peu à peu leurs colonies. La partie française, à laquelle appartient mon histoire, devint la colonie favorite de la mère-patrie. Munie d'importants privilèges, enrichie par les rejetons de familles opulentes, aidée par l'incomparable fertilité du sol, elle devint de bonne heure le plus riche joyau de la couronne des Bourbons, et, dans la période sur laquelle j'appelle votre attention, vers l'époque de notre Constitution, 1789, ses richesses étaient presque incroyables.

La race blanche, efféminée, rivalisait, par ses goûts, avec les sybarites de l'Antiquité; sa vie de mollesse et de luxe éclipsait les splendeurs de Versailles, et ses dépenses somptueuses ne peuvent être comparées qu'aux plus folles prodigalités des Césars. A cette époque, l'île contenait environ trente mille blancs, vingt à trente mille mulâtres, et cinq cent mille esclaves. La traite se faisait activement. On y importait environ vingt-cinq mille noirs par an, et cette importation suffisait à peine à remplir les vides que laissait dans leurs rangs la

culture mortelle de la canne, pour la production d'une année. Les mulâtres étaient, comme chez nous, les fils des planteurs; mais les planteurs français n'oubliaient jamais, comme il arrive parmi nous, que les fils de la femme esclave étaient leurs fils. Hors leur nom, ils leur donnaient tout: fortune, riches plantations et troupeaux d'esclaves; ils envoyaient les jeunes gens à Paris, pour y faire leur éducation, et ils faisaient venir les professeurs les plus distingués pour instruire leurs filles. De cette manière, en 1790, la race des mulâtres se trouvait en possession dans l'île, d'un quart des biens meubles et d'un tiers des propriétés foncières. Mais, malgré son éducation et sa richesse, le mulâtre, comme chez nous, devait s'incliner sous le joug. Soumis à des contributions exceptionnelles, il ne pouvait occuper aucun emploi public, et s'il était convaincu d'un crime, il était puni d'un double châtement. Son fils ne pouvait pas s'asseoir, à l'école, sur le même banc que les fils des blancs. Il ne pouvait pas entrer dans une église où un blanc était en prières; il était obligé, s'il arrivait à la ville à cheval, de mettre pied à terre et de conduire sa monture par la bride, et après sa mort, son corps ne pouvait pas reposer sous la même poussière où gisaient les restes d'un blanc. Telles étaient la race blanche et la race mulâtre; un voile léger de civilisation sous lequel apparaissait la queue épaisse et noire de cinq cent mille esclaves.

Ce fut sur cette population, [le blanc livré aux plaisirs des sens, le mulâtre d'autant plus vivement blessé par sa dégradation qu'il était plus éclairé et plus opulent, l'esclave sombré et taciturne, impassible à des luttes et à des perturbations qui passaient dans l'atmosphère, au-dessus de sa tête], ce fut sur cette population qu'éclata en 1789, aux éclairs de la foudre, la tempête de la Révolution Française. Les premières paroles qui arrivèrent à l'île furent celles dont composa sa devise le club jacobin: "Liberté, Egalité". Le blanc les écouta en frémissant d'épouvante. Il venait de lire que le sang coulait dans les rues de Paris. L'esclave les entendit avec indifférence; le choc avait lieu dans les régions supérieures, entre des races différentes de la sienne et qui ne le touchaient pas. Les mulâtres les reçurent avec une joie que ne put réprimer la crainte des autres classes. Ils formèrent, à la hâte, des assemblées, envoyèrent à Paris une commission pour représenter leur corps tout entier, firent déposer à la barre de l'Assemblée Nationale le libre don de six millions de francs et engagèrent le cinquième de leurs revenus annuels pour le paiement de la dette de la nation. Ils demandèrent seulement, en retour, que le joug de mépris qui pesait sur eux comme hommes et comme citoyens fût à jamais brisé.

Vous pouvez vous imaginer facilement quelles félicitations Mirabeau et Lafayette prodiguèrent aux mulâtres libres des Indes Occidentales, qui s'annonçaient par ces magnifiques présents, et comment dut être reçue leur pétition en faveur de l'égalité des droits civils par une Assemblée décidée à déclarer que tous les hommes étaient égaux. L'Assemblée se hâta d'exprimer sa gratitude et expédia un décret qui commence ainsi: "Tous les Français, nés libres, sont égaux devant la loi." Ogé, mulâtre élevé à Paris, fils d'une riche mulâtresse, était, à cette époque, lieutenant-colonel au service de la Hollande. Il était l'ami de Mirabeau et le camarade de tous les chefs du Parti Républicain. Il fut chargé de porter à la colonie le décret et le message de la démocratie française. Il y débarqua. Le décret de l'Assemblée Nationale fut déposé sur le bureau de l'Assemblée Générale de l'île. Un vieux planteur le saisit, le mit en pièces, le foula aux pieds, et jura par tous les saints du calendrier, que l'île s'engloutirait sous les flots avant que les blancs ne livrassent leurs droits à des bâtards. Ils prirent un mulâtre, riche à millions, qui, se fondant sur le décret, réclamait ses droits, et ils le firent pendre. Un avocat blanc, septuagénaire, qui avait rédigé la pétition fut pendu à ses côtés. Ils s'emparèrent d'Ogé, le conduisirent au supplice de la roue, le firent traîner et écarteler, et les lambeaux de son corps furent pendus aux potences des quatre villes principales de l'île. L'Assemblée, alors, s'ajourna.

Il vous sera plus facile de comprendre, qu'à moi de décrire, l'impression que produisit sur Mirabeau et sur Danton la nouvelle que leur décret avait été déchiré et foulé aux pieds par la petite Assemblée d'une colonie insulaire, et que leur camarade avait été broyé et écartelé sur ordre même du gouverneur. Robespierre s'élança à la tribune et s'écria: "Périssent les colonies plutôt qu'un principe". L'Assemblée confirma le décret et l'envoya une seconde fois pour être exécuté.

Mais les rapports entre nations étaient alors moins faciles qu'aujourd'hui; la vapeur n'avait pas uni les Continents les uns aux autres. Il fallut des mois pour porter ces communications, et pendant que la nouvelle de la mort d'Ogé et du défi lancé à l'Assemblée Nationale arrivait

en France, et que la réponse parvenait à Saint-Domingue, de graves évènements s'étaient accomplis dans l'île.

A la vue de ces divisions, les espagnols, maîtres de la partie orientale, envahirent le territoire de l'ouest et s'emparèrent de plusieurs villes. Les esclavagistes étaient en grande partie républicains, ils contemplaient, émerveillés, la nouvelle constellation qui venait d'apparaître dans notre ciel septentrional; ils voulaient former un état dans la République, et conspiraient pour l'annexion. L'autre partie était royaliste et se croyant abandonnée par les Bourbons, voulait se soumettre à Georges III. Ils se mirent en communication avec la Jamaïque et en supplièrent le gouverneur de les aider dans leur intrigue. Le gouverneur ne leur envoya tout d'abord que quelques compagnies de soldats. Peu de temps après, le général Rowe et l'amiral Parker furent envoyés avec quelques bataillons et, entrant plus avant dans le complot, le gouvernement britannique envoya le général Maitland qui, à la tête de 4.000 anglais, débarqua au nord de l'île et obtint quelques avantages.

Les mulâtres étaient sur les montagnes dans l'attente des évènements. Ils se méfiaient d'un gouvernement qu'ils avaient sauvé quelques années auparavant, en l'aidant à étouffer une insurrection des blancs et qui, manquant à sa promesse, les avait laissés sans les droits civils réclamés par eux. Abandonné des deux partis, le gouverneur Blanchelande avait fui loin de la capitale et cherché refuge dans une autre ville. Sur ces entrefaites arriva dans l'île le second décret de l'Assemblée Française. Les blancs oublièrent vite leurs querelles. Ils cherchèrent Blanchelande et l'obligèrent à promettre que ce décret ne serait pas rendu public. Le gouverneur, surpris, consentit à cet expédient, et on le laissa libre. Il commença alors à penser que de fait il était déposé et que le gouvernement de l'île échappait aux mains des Bourbons. Il se souvint de l'heureux appel aux mulâtres qui, cinq années auparavant, lui avait permis de dominer une insurrection. Abandonné à présent par les mulâtres aussi bien que par les blancs, il ne lui restait qu'une force dans l'île, les noirs. Ceux-ci se rappelaient toujours avec reconnaissance le Code Noir de Louis XIV, première intervention du pouvoir en leur faveur. Blanchelande fit appel aux noirs. Il envoya une députation aux esclaves. Il était appuyé par les agents du comte d'Arbois, plus tard Charles X, qui essayait de faire à Saint-Domingue ce que Charles IX avait fait dans la Virginie (d'où le nom de Vieux Domaines), je veux dire une réaction contre la rébellion de la métropole.

Le gouverneur et les agents royalistes liguèrent et s'adressèrent d'abord à Toussaint. La nature avait fait de cet homme un Metternich, un diplomate consommé ! Il désirait, sans doute, profiter de cette offre dont le résultat pouvait être favorable aux siens. Mais, avec assez de prudence pour se prémunir contre un échec. Il voulait risquer le moins possible, tant que les intentions du gouvernement ne seraient point nettement exprimées, manier les choses de telle sorte qu'il fût possible d'avancer ou de reculer suivant les intérêts de sa race. Il s'était plu toujours à mettre en pratique le précepte grec: "Connais-toi, toi-même", et avait étudié à fond son parti. Plus tard dans sa vie, appréciant les qualités de son grand rival, le mulâtre Rigaud, il montra bien qu'il se connaissait lui-même: "Je connais Rigaud, disait-il, un jour, il lâche la bride quand il est lancé au galop; et il montre le bras quand il frappe. Quant à moi, je cours aussi au galop, mais je sais où je dois m'arrêter, et quand je frappe, on sent le coup, mais on ne me voit pas. Rigaud ne met en jeu que les oeuvres de massacre et de sang. Je sais autant que lui comment on remue le peuple, mais dès que j'apparais, tout rentre dans le calme".

Il dit donc aux envoyés: "Où sont vos lettres de créances?". - "Nous n'en avons point." - "Je n'ai rien à faire avec vous." Ils s'adressèrent alors à François et à Biassou, deux autres esclaves, hommes de passions impétueuses, d'intelligence supérieure et de grande influence sur leurs compagnons de servitude. Ils leur dirent: "Courez aux armes; Soutenez le gouvernement; Terrassez d'un côté l'anglais et de l'autre l'espagnol;" et le 21 août 1791, quinze mille noirs commandés par François et par Biassou, et armés dans les arsenaux de l'état, apparurent au sein de la colonie. On croit que Toussaint, malgré son refus de se mettre à la tête du mouvement, désirait vivement leur triomphe, croyant, comme les circonstances le prouvèrent, que le résultat en serait tout au profit de sa race. On suppose qu'il aida François de ses conseils dans cette entreprise, se réservant d'y mêler sa fortune au moment décisif.

C'est là ce qu'Edward Everett appelle l'insurrection de Saint-Domingue. Sur une des faces du drapeau, les insurgés avaient inscrit ces mots: "Vive le Roi" et sur l'autre: "Nous réclamons les anciennes lois". Singulière devise pour une rébellion. En réalité, c'était la passe comitatus(?), c'était la seule armée qui existât dans l'île, la seule force qui eût le droit de porter les armes, et ce qu'elle entreprit elle l'acheva du coup. Elle rendit à Blanchelande son poste et lui assura la soumission de l'île. Cela fait, les noirs dirent au gouverneur qu'ils avaient créé: "Maintenant, accordez-nous un jour sur sept, donnez-nous le travail d'un jour. Avec le produit nous en rachèterons un autre et avec les deux, nous en obtiendrons un troisième..." C'était le mode d'émancipation préféré à cette époque. Comme il l'avait fait cinq ans auparavant, Blanchelande repoussa cette proposition. "Déposez les armes, leur dit-il, et dispersez-vous"; mais les noirs répondirent: "Le bras qui a sauvé cette île aux Bourbons saura peut-être vous arracher une partie de nos droits", et ils restèrent unis.

Telle est la première insurrection, si l'on peut l'appeler ainsi, de Saint-Domingue, la première résolution prise par les noirs, après avoir sauvé l'état, de se sauver eux-mêmes. Laissez-moi maintenant m'arrêter un instant sur certaines considérations. Je vais ouvrir devant vous un chapitre d'histoire sanglant, c'est vrai. Mais qui donna l'exemple? Qui fit sortir de son sépulcre séculaire le hideux châtiment de la roue et broya vivant le mulâtre Ogé, membre à membre? Qui donc étonna l'Europe, indignée, déterra la loi barbare depuis longtemps oubliée, qui ordonnait d'écarteler un corps encore palpitant? Notre race. Et si le noir n'apprit que trop bien la leçon, ce ne sont point nos lèvres qui doivent murmurer des plaintes. Pendant toute la lutte, l'histoire, - elle est écrite, remarquez-le bien, par des mains blanches; le tableau tout entier est fait par le pinceau des blancs, - l'histoire dit que pour une vie que le noir arrachait dans la sanglante et aveugle fureur des batailles, le blanc en immolait trois après le combat, avec toute la froide cruauté de la vengeance. Remarquez aussi que jusqu'alors l'esclave n'avait pris part à la lutte que par ordre du gouvernement, et, même en ce cas, ce fut non pour s'élever lui-même, mais pour maintenir les lois.

A cette époque voici quelle était la situation de l'île: l'espagnol triomphait à l'est; l'anglais était retranché au nord ouest; les mulâtres attendaient dans les montagnes; les noirs victorieux occupaient les plaines. Une moitié de l'élément français esclavagiste était républicaine, l'autre moitié, était royaliste. La race blanche se déchaînait contre le mulâtre et le noir; le noir contre l'une et l'autre. Le Français luttait contre l'Anglais et contre l'Espagnol; l'Espagnol contre tous les deux. C'était une guerre de races et une guerre de nations. En ce moment apparut Toussaint L'Ouverture.

Toussaint était né esclave sur une plantation au nord de l'île. C'était un noir pur. Son père avait été pris en Afrique. Et si donc il se trouve, dans ce que je dirai de lui, cette nuit, quelque droit qui excite votre admiration, rappelez-vous que la race noire la réclame toute entière; nous n'avons pas le droit de nous en réserver la moindre part. Il avait alors cinquante ans. Un vieux noir lui avait enseigné à lire. Ses livres préférés étaient Epictète, Raynal, les Mémoires militaires, Plutarque. Il avait appris à son maître, dans les bois, les vertus de certaines plantes, et était devenu médecin de campagne. Sur la plantation, le poste le plus élevé qu'il occupa jamais, fut celui de cocher. A cinquante ans, il entra dans l'armée comme médecin. Avant de partir, il fit embarquer son maître et sa maîtresse, chargea le navire de sucre et de maïs et l'envoya à Baltimore. Jamais depuis, il n'oublia de leur envoyer chaque année les rentes nécessaires à une vie aisée. Je puis ajouter que parmi les principaux généraux, chacun eût à cœur de sauver l'homme sous le toit duquel il était né et de protéger sa famille.

Permettez-moi encore une observation. Si j'avais à vous présenter cette nuit la vie de Napoléon, je la prendrais de la bouche des historiens français qui ne trouvent pas de langage assez riche pour peindre le grand capitaine du dix-neuvième siècle. Si j'avais à vous dire l'histoire de Washington, je chercherais l'inspiration dans votre cœur, qui ne croyez aucun marbre assez pur pour y graver le nom du père de la patrie. Je vais vous rapporter l'histoire d'un noir qui écrivit à peine quelques lignes. Je m'appuierai sur le témoignage suspect des Anglais, des Français, des Espagnols qui tous le méprisaient comme nègre et comme esclave, et qui le haïssaient parce qu'il les avait défaits en plus d'une bataille. Tous les matériels de sa biographie sont fournis par ses ennemis.

Le second fait, dont l'histoire nous parle à propos de lui est le suivant. Au moment où il se présenta au camp, l'armée venait de subir un double outrage. D'abord, les commissaires, convoqués pour assister au comité français, avaient été ignominieusement insultés et renvoyés, et plus tard, lorsque François, leur général, fut appelé à une seconde conférence, s'étant présenté à cheval accompagné de deux officiers, un jeune lieutenant qui l'avait connu esclave, exaspéré de le voir en uniforme d'officier, leva sur lui sa cravache et l'en frappa aux épaules. Si ce noir avait été le sauvage qu'on s'est plu à nous dépeindre, il n'eût songé qu'à tirer vengeance de l'insulte en la faisant peser sur ces vingt-cinq mille hommes, qui l'eussent aisément lavée dans le sang des français. Mais le chef indigné retourna silencieux sous sa tente et ce fut seulement vingt quatre heures après que ses troupes connurent l'outrage fait au général. Alors retentit, de toutes parts, le cri: "Mort aux blancs!". Les noirs avaient quinze prisonniers. Alignés devant le camp, ces malheureux allaient être fusillés. Toussaint qui avait une teinte de fanatique religieux, comme la plupart des grand capitaines, comme Mahomet, comme Napoléon, comme Cromwell, comme John Brown, prédicateur habile autant que brave capitaine, monta sur une colline et s'emparant de l'attention de la multitude: "Frères, s'écria-t-il, ce sang n'effacera pas l'insulte faite à votre chef. Courez là-bas, au camp ennemi. Le sang qui y palpète, dans le cœur des soldats français, peut seul vous en laver. Le répandre là-bas, c'est digne de votre courage, le faire couler ici, c'est plus qu'une lâcheté, c'est une cruauté inutile." Et il sauva la vie à quinze hommes.

Je ne puis m'arrêter à vous décrire en détail tous ces faits. C'était en 1793. Franchissons un intervalle de sept ans. Arrivons à 1800. Qu'a fait Toussaint ? Il a repoussé l'Espagnol sur son territoire, l'y a attaqué, l'a vaincu et a fait flotter le pavillon français sur toutes les forteresses espagnoles de Saint-Domingue. Pour la première et pour la dernière fois, peut-être, l'île obéit à une seule loi. Il a remis le mulâtre sous le joug. Il a attaqué Maitland, l'a défait en bataille rangée et lui a permis de se retirer vers la Jamaïque, et lorsque l'armée française se souleva contre Laveaux, son général, et le chargea de chaînes, Toussaint réprima la révolte, fit sortir Laveaux de prison et le mit à la tête de ses propres troupes. Le français, reconnaissant, le nomma Général en chef. "Cet homme fait l'ouverture partout." dit quelqu'un. De là, le nom de L'Ouverture, que lui donnèrent ses soldats.

Telle fut son oeuvre de sept ans. Arrêtons nous un instant, et cherchons la source de sa valeur. Macaulay, vous vous en souvenez, comparant Cromwell à Napoléon, dit que Cromwell montra un plus grand génie militaire, si l'on considère que, jamais avant l'âge de quarante ans, il n'avait vu une armée, tandis que Napoléon, depuis son enfance avait été élevé dans les premières écoles militaires de son temps. Cromwell créa son armée de toutes pièces; Napoléon à l'âge de vingt-sept ans fut placé à la tête des meilleures troupes que l'Europe eût jamais vues. Tous deux furent des triomphateurs; mais ajoute Macaulay, avec de si grands désavantages de son côté, l'Anglais fit preuve d'un génie plus grand. Vous pouvez accepter ou repousser la conséquence; mais vous admettrez au moins avec moi que cette méthode de comparaison est juste. Appliquez-la à Toussaint.

Cromwell n'avait jamais vu une armée avant l'âge de quarante ans; Toussaint ne vit pas un soldat avant cinquante. Cromwell créa lui-même son armée, - avec quoi ? Avec des Anglais, le meilleur sang de l'Europe, avec les classes moyennes de l'Angleterre, le meilleur sang de l'île. Et avec cela, qui parvint-il à vaincre ? des Anglais, ses égaux. Toussaint créa son armée, avec quoi ? Avec ce que vous appelez la race abjecte et méprisable des nègres, avilie par deux siècles d'esclavage. Cent mille d'entre eux avaient été déportés dans l'île depuis quatre ans, et parlant des dialectes distincts, ils étaient à peine capables de s'entendre. Avec cette masse informe et dédaignée, comme vous dites, Toussaint forgea pourtant la foudre, et il la déchargea, sur qui ? sur la race la plus orgueilleuse de l'Europe, les Espagnols, et il les fit rentrer chez eux, humbles et soumis; sur la race la plus guerrière de l'Europe, les Français, et il les terrassa à ses pieds; sur la race la plus audacieuse de l'Europe, les Anglais, et il les jeta à la mer, sur la Jamaïque. Et maintenant je le dis, si Cromwell fut un grand capitaine, cet homme fut pour le moins un bon soldat.

Le territoire sur lequel ces événements avaient lieu était étroit, je le sais; il n'était pas vaste comme le Continent; mais il était aussi étendu que l'Attique qui, avec Athènes pour capitale, remplit la terre de sa renommée pendant deux mille ans. Mesurons le génie, non par la quantité, mais par la qualité. Et notre Cromwell ne fut jamais qu'un soldat; sa réputation ne va pas plus loin. On ne peut lui attribuer une seule ligne du recueil des lois de la Grande

Bretagne. Pas un des mouvements de la vie sociale en Angleterre ne trouve sa force d'impulsion dans le cerveau de ce chef d'armée. L'état qu'il fonda s'écroula sur sa tombe et périt tout entier avec lui. Mais, à peine Toussaint prit-il le gouvernail, que le vaisseau de l'état se redressa fièrement sur sa quille, et l'on put voir dès lors un noir aussi merveilleusement doué comme homme d'état que comme génie militaire.

L'histoire dit que l'acte le plus politique de Napoléon fut sa proclamation de 1802, à la paix d'Amiens, alors que, croyant trouver dans la loyauté inaltérable d'un cœur patriote une base assez solide pour fonder un empire, il dit: "Français, rentrez dans vos foyers. Je pardonne les crimes des douze dernières années; j'efface le nom des partis et je fonde mon trône sur l'amour de tous les français." Douze années d'une prospérité non interrompue prouvèrent la sagesse de cette mesure. Ceci se passait en 1802. En 1800, le noir avait lancé une proclamation ainsi conçue: "Fils de Saint Domingue, rentrez dans vos foyers. Nous n'avons jamais songé à vous dépouiller de vos habitations et de vos propriétés. Le noir demandait uniquement la liberté que Dieu lui a donnée. Vos maisons vous sont ouvertes; vos terres sont prêtes à vous recevoir. Venez les cultiver". Et de Madrid, de Paris, de Baltimore, de New Orleans, les planteurs émigrés accoururent chez eux pour jouir de leurs propriétés, sans autre garantie que la parole inviolable d'un esclave victorieux.

Carlyle a dit excellemment: "Le roi naturel est celui qui fonde toutes les volontés dans la sienne". En ce moment, Toussaint se tournant vers ses troupes - pauvres, affamés, en haillons, - "Allez! leur dit-il; retournez chez vous et défrichez les terres que vous avez conquises. Un état ne peut s'établir solidement que sur l'ordre et l'industrie. Vous ne pouvez acquérir que par le travail, les vertus nécessaires". Et ils se dispersèrent. L'amiral français qui fut témoin de cette scène dit qu'en une semaine tous les soldats de cette armée se trouvèrent transformés en laboureurs.

Ceci avait lieu en 1800. Le monde attendit encore cinquante ans avant que Robert Pool, en véritable homme d'état, osa lancer dans la pratique, en 1846, la théorie du libre échange. Adam Smith avait fait des théories; les hommes d'état de la France avaient développé des rêves; mais jamais aucun homme à la tête des affaires n'avait osé risquer pareille mesure dans les relations commerciales. L'Europe dut attendre jusqu'en 1846 pour que l'intelligence la plus pratique du monde, celle de l'anglais, adopta la grande formule économique du commerce libre. Mais, en 1800, ce noir avec l'instinct de l'homme d'état, dit au Comité qui sous ses ordres rédige la constitution: "Mettez en tête du chapitre sur le commerce que les ports de Saint-Domingue sont ouverts au trafic du monde entier". Voyant de haut la question des races, supérieur au préjugé aussi bien qu'à l'envie, Toussaint avait formé ce comité de huit propriétaires blancs et d'un mulâtre; pas un officier, pas un noir ne figurait sur la liste, et cependant l'histoire d'Haiti prouve qu'à l'exception de Rigaud, les plus rares talents sont échus toujours en partage aux noirs purs.

C'était aussi en 1800 que l'Angleterre avait souillé, à chaque page, son recueil de lois par l'intolérance religieuse. Aucun Anglais ne pouvait faire partie de la Chambre des Communes, s'il n'avait fait, au préalable, sa communion épiscopale. Dans l'Union, chaque état, excepté Rhode Island, était infecté de fanatisme religieux. Toussaint était un noir, et vous accusez sa race de superstition; Il n'avait pas d'instruction, ce qui, dites-vous, rend l'esprit étroit; il était catholique, et plus d'un parmi vous affirme que catholicisme est signe d'intolérance. Et cependant, - catholique, noir et esclave, - Toussaint sut se placer à côté de Roger Williams, et il dit à son comité: "Ecrivez, à la première ligne de ma constitution, que je ne fais pas de différence entre les croyances religieuses".

Et maintenant, Saxon aux yeux bleus, orgueilleux de ta race, reviens avec moi sur tes pas vers le commencement du siècle, et choisis le peuple qu'il te plaira. Prends-le en Amérique ou en Europe; cherche chez lui un homme au cerveau formé par les études de plus en plus élevées de six générations; retire-le des écoles, strictement façonné aux règles de l'entraînement universitaire; ajoute à ces qualités l'éducation la mieux entendue de la vie pratique; dépose sur son front la couronne argentée du septuagénaire, et alors, montre-moi l'homme de race saxonne pour qui son plus ardent admirateur aura tressé des lauriers aussi glorieux que ceux dont les plus implacables ennemis de ce noir ont été forcés de couronner la tête. Habileté militaire rare, connaissance profonde du genre humain, fermeté pour effacer les distinctions des partis et confier la patrie à la volonté de ses enfants, tout cela lui était

familier. Il précéda de cinquante ans Robert Pool; il prit place auprès de Roger Williams, avant qu'aucun Anglais, qu'aucun Américain n'eût conquis ce droit, et cela se trouve écrit dans l'histoire des états qui furent les rivaux de celui que fonda le noir inspiré de Saint-Domingue.

Nous sommes en 1801. Les Français qui étaient restés dans l'île, donnent de l'ordre et de la prospérité qui y régnaient, une idée presque incroyable. On pouvait confier à un enfant un sac rempli d'or, et il pouvait traverser sans danger le pays, de Port-au-Prince à Samana. La paix régnait dans les familles; la fertilité des vallées charmait le voyageur; la végétation escaladait les montagnes; le commerce du monde était représenté dans les ports.

Cependant, l'Europe signait la paix d'Amiens, et Napoléon allait s'asseoir sur le trône de France. Il lança un regard par delà l'Atlantique et, d'un seul trait de plume, effaça les libertés de Cayenne et de la Martinique rendues dès lors à leurs chaînes. Il dit alors à son conseil: "Que ferai-je de Saint-Domingue ?" Les esclavagistes répondirent: "Donnez-nous-la". Napoléon se tourna vers l'abbé Grégoire: "Quelle est votre opinion ?" dit-il. "Je crois, dit l'abbé, que ces hommes changeraient d'avis, s'ils changeaient de peau".

Le colonel Vincent, qui avait été secrétaire privé de Toussaint, écrivit une lettre à Napoléon, ou il lui disait: "Sire, laissez la colonie telle qu'elle est. C'est le coin le plus heureux de tous vos domaines. Dieu a fait cet homme pour commander; les races se fusionnent dans sa main. Il vous a sauvé cette île. Je sais, - et je l'affirme en témoin, - que, lorsque la République était incapable, même de faire un signe pour l'empêcher, Georges III lui a offert le titre et les revenus qu'il désignerait, s'il consentait à soumettre l'île à la couronne britannique. Il refusa alors, et sauva la colonie à la France". Napoléon sortit du conseil, et l'on dit qu'il fit cette réflexion: "J'ai là, soixante mille hommes dans l'oisiveté; il faut que je leur trouve quelque chose à faire." Pour lui, cela signifiait: "Je vais saisir la couronne; je ne puis le faire en présence de soixante mille soldats républicains; il faut leur donner de l'ouvrage loin d'ici". Les conversations parisiennes du temps donnent un autre prétexte à l'expédition contre Saint-Domingue. On dit que les satiriques de Paris avaient baptisé Toussaint le Napoléon noir, et l'ombre du nègre agitait les haines de Bonaparte. Malheureusement Toussaint lui avait adressé une lettre commençant ainsi: "Le premier des noirs au premier des blancs". La comparaison avait déplu. Vous trouverez, peut-être, le motif un peu futile, mais portez votre pensée, je vous prie, sur le Napoléon qui règne aujourd'hui.

Lorsque dans les épigrammes parisiennes on appela soulouqueries les folles et ridicules dépenses faites par lui à Versailles, rappelant les caprices fantasques de Soulouque, l'empereur noir, Napoléon ne dédaigna pas de donner des ordres spéciaux pour défendre l'usage de ce mot. Les nerfs de Bonaparte s'affectent aisément. Donc, par l'un ou l'autre de ces motifs, Napoléon résolut de sacrifier Toussaint, obéissant ainsi, soit à un élan d'ambition, soit au déplaisir de la ressemblance,- qui pourtant était très réelle. Si l'un des deux imita l'autre, ce fut le blanc. Le noir l'avait devancé de quelques années. Ils furent, certes, très ressemblants et très français, français même, par la vanité commune à tous deux. Vous vous souvenez des orgueilleuses paroles de Bonaparte à ses soldats auprès des Pyramides: "Quarante siècles vous contemplent"! De la même façon, Toussaint dit au capitaine français qui le pressait d'aller en France sur sa frégate: "Monsieur, votre navire n'est pas assez grand pour me porter"! Bonaparte se trouvait gêné par la contrainte que lui imposait son rang et préférait errer dans le camp revêtu de la redingote grise de Petit Caporal. Toussaint n'aimait pas non plus endosser l'uniforme. Il avait adopté un costume très simple, et portait souvent sur la tête le madras jaune des esclaves. Un lieutenant français le compara un jour à un singe coiffé d'un foulard jaune. Toussaint le fit prisonnier le jour suivant et le renvoya à sa mère, comme un enfant. Comme Napoléon, il pouvait jeûner plusieurs jours de suite, dicter à trois secrétaires, à la fois, et fatiguer quatre et cinq chevaux l'un après l'autre. Circonspect comme Bonaparte, il ne fut donné à aucun homme de découvrir ses projets et de pénétrer ses intentions. Toussaint n'était qu'un nègre. Aussi, cette réserve fut-elle considérée chez lui comme de l'hypocrisie. Chez Bonaparte, nous lui donnons le nom de diplomatie. Il dut pourtant en cette circonstance de faire échouer trois tentatives d'assassinat dirigées contre lui. Les assassins étaient à l'attendre pour tirer sur lui. Quand ils croyaient le trouver au nord de l'île, dans sa voiture, il était dans le sud, à cheval; quand ils le cherchaient chez lui dans la ville, il se trouvait au camp, sous sa tente. Une fois, sa voiture fut criblée de balles, mais il se trouvait à cheval, du côté opposé. Les sept français auteurs du crime furent arrêtés. Ils

s'attendaient à être fusillés. Le jour suivant, on célébrait la fête d'un saint; il les fit ranger en ligne devant l'autel et, lorsque le prêtre récita la prière du pardon, il descendit de son siège, la répéta avec lui et permit aux criminels de se retirer, sains et saufs. Il avait cet esprit commun à tous les grands capitaines qui, dans un camp, fait des prodiges. Un jour, où le découragement s'emparait de ses soldats, il remplit un grand vase de poudre, et éparpilla sur elle quelques grains de riz, puis remuant le vase: "Regardez, dit-il, voilà les blancs et voici les noirs. De quoi vous effrayez-vous"? Il avait appris les premiers mots d'une prière catholique en latin, et lorsque ses gens accouraient en grand nombre auprès de lui à la recherche d'un emploi, - comme on dit que cela se pratique même à Washington - répétant ces paroles: "Comprenez-vous cela?", disait-il. "Non, général". - "Eh! Quoi ? vous voulez un emploi et vous ne savez pas le latin ? Rentrez chez vous, et ayez soin de l'apprendre".

Toujours comme Napoléon, toujours comme le génie, il avait foi en son pouvoir sur les hommes. Vous vous souvenez qu'au retour de Bonaparte, de l'île d'Elbe, Louis XVIII envoya une armée contre lui. Bonaparte descendit de sa voiture, ouvrit de ses mains son manteau, et présentant sa poitrine à la pointe des baïonnettes, s'écria: "Français, voici votre empereur!", et ses soldats se rangèrent derrière lui, aux cris de: "Vive l'Empereur"! Ceci se passait en 1815. Plus de douze ans auparavant, Toussaint, sachant que quatre de ses régiments désertaient et allaient se rendre à Leclerc, tira son épée, la jeta au loin dans l'herbe, courant à travers champs au devant d'eux, et croisant les bras: "Enfants!, leur dit-il, tournerez-vous vos baïonnettes contre moi"? Les noirs tombèrent à genoux, implorant son pardon. Cet homme fut toujours épris par ses ennemis les plus implacables. Aucun d'eux ne lui reproche ni la soif de l'or, ni les passions des sens, ni la cruauté dans l'exercice du pouvoir. Le seul cas dans lequel un critique austère l'accuse de sévérité est le suivant.

Pendant un soulèvement, quelques propriétaires blancs qui, sur la foi de sa proclamation, étaient rentrés dans l'île, avaient été massacrés. Le général Moïse, son neveu, fut accusé d'avoir montré trop de mollesse contre l'émeute. Toussaint le fit comparaître devant un conseil de guerre et, se conformant au verdict rendu, ordonna que son propre neveu fut fusillé, austérité romaine qui prouve sa fidélité à sa promesse de protection faite aux blancs. Donc, ce fut contre cet homme, supérieur à toute convoitise, pur dans sa vie privée et généreux dans l'exercice du pouvoir que Napoléon envoya une armée sous les ordres du général Leclerc. Il donna au mari de la belle Pauline, sa sœur, trente mille hommes de ses meilleures troupes, avec ordre de rétablir l'esclavage. Parmi ses soldats venaient les mulâtres, anciens rivaux et ennemis de Toussaint.

La Hollande prêta soixante navires. L'Angleterre, dans un message spécial, promit sa neutralité, - et vous savez que rester neutre, signifie faire risée de la liberté et prêter des armes à la tyrannie. L'Angleterre offrit donc sa neutralité, et le noir, jetant ses regards sur le monde civilisé, le vit tout entier en armes contre lui. L'Amérique, pleine d'esclaves, lui était hostile, bien entendu. Le Yankee fut le seul à lui vendre quelques méchants fusils à des prix, il est vrai, très élevés. (Rires). Montant à cheval, Toussaint courut à l'extrémité orientale de l'île. Là, il s'arrêta devant un spectacle qu'il n'avait jamais été donné à aucun naturel de contempler avant lui. Soixante vaisseaux de ligne, montés par les meilleurs soldats de l'Europe, doubaient la pointe de Samana. C'étaient des soldats qui n'avaient jamais vu leurs égaux; leurs pas, comme ceux de César, avaient fait trembler le sol européen; ils avaient escaladé les Pyramides et planté le drapeau français sur les murs de Rome. Toussaint regarda un moment, compta les voiles qui passaient, laissa flotter les rênes sur le col de son cheval, et se tournant vers Christophe, s'écria: "La France entière marche contre Haïti; ils ne viennent que pour nous réduire en esclavage. Nous sommes perdus!". Il reconnut, alors, la seule erreur de sa vie; sa confiance en Bonaparte qui l'avait engagé, en son temps, à licencier son armée.

Retournant aux montagnes, il lança la seule proclamation qui porte son nom et respire la vengeance: "Mes enfants! Notre liberté, la France n'a pas le droit de nous la ravir. Brûlez les cités; détruisez les récoltes; défoncez les chemins, à coups de canon; empoisonnez les sources; montrez au blanc que ce qu'il vient conquérir ici, c'est l'enfer!" Et il fut obéi. Lorsque le grand Guillaume d'Orange vit la Hollande couverte de troupes de Louis XIV, il s'écria: "Rompez les digues! Rendez la Hollande à l'Océan!" Et l'Europe répondit: "Sublime!" Lorsque Alexandre vit la Russie envahie par les armées françaises, il dit: "Brûlez Moscou! La famine et le froid repousseront l'envahisseur!", et l'Europe s'écria: "Sublime!". Ce noir vit la

coalition européenne prête à écraser sa patrie et donna le même exemple de vigueur et d'héroïsme.

La scène, j'en conviens, devient de plus en plus sanglante, à mesure que nous avançons. Mais, rappelons-le, pour arriver à leur but indigne, pour réduire en esclavage des hommes libres, l'infamie des blancs, inspirée par la haine la plus sombre, n'avait pas reculé devant les artifices les plus honteux et les plus cruels. L'aristocratie est toujours cruelle. Le nègre répondit à cette agression comme on devrait toujours répondre en pareil cas, par la guerre à mort. Tout d'abord en engageant la lutte pour la liberté, il avait été généreux et compatissant; il avait fait merci de la vie et pardonné à bien des ennemis, comme l'a toujours fait le peuple, dans tous les âges et sur tous les lieux, dans les luttes contre les aristocrates. Maintenant, pour sauver la liberté conquise, le noir épuise tous les moyens, il fait feu de toute arme, il retourne contre ses odieux envahisseurs une vengeance aussi horrible que la leur, et pourtant il dédaigne encore d'être cruel.

Leclerc fit annoncer à Christophe qu'il débarquait à la ville du Cap. Christophe répondit: "Toussaint est le gouverneur de l'île. Je dois lui demander autorisation. Si, avant qu'elle n'arrive, un soldat français foule notre sol, je brûlerai la ville et nous combattons sur ses cendres."

Leclerc débarqua. Christophe prit deux mille blancs; hommes, femmes, enfants; les fit retirer loin du danger, sur les montagnes, et de ses propres mains mit le feu à un splendide palais que des architectes français venaient à peine de construire pour lui. Pendant quarante heures la ville brûla et fut enfin réduite en cendres. Le combat s'était engagé dans la rue, et les français furent repoussés sur leurs vaisseaux.

Partout où ils se présentèrent, ils trouvèrent devant eux le fer et le feu. Une fois, repoussant une attaque, les noirs, nés français, entamèrent l'hymne des Marseillais. Les français s'arrêtèrent; ils ne pouvaient pas combattre contre la Marseillaise. Ils furent restés là, étonnés, immobiles, si leurs officiers n'avaient pris le parti de les sabrer. Ils avancèrent alors, et furent battus.

Battu par les armes, le général français eût recours au mensonge. Il lança une proclamation disant: "Nous ne venons pas vous rendre esclaves. Cet homme vous trompe. Toussaint ment. Unissez-vous à nous, et vous jouirez de tous les droits que vous réclamez." Tous les officiers noirs furent trompés, tous, exceptés Christophe, Dessalines et Pierre, le frère de Toussaint. Encore ceux-ci finirent-ils par désertir, et le laissèrent seul. Il écrivit alors à Leclerc: "Je me soumettrai. Je pourrais empêcher un seul soldat français de jamais s'écarter de votre camp sans péril pour sa vie. Mais, je veux arrêter l'effusion de sang. Je n'ai combattu que pour la liberté de ma race. Donnez-nous cette garantie, et j'irai faire ma soumission." Il fit le serment d'être fidèle à la France, et Leclerc jura, sur le même crucifix, qu'il serait loyalement protégé et que l'île serait libre. Le général français parcourut tour à tour du regard ses troupes magnifiquement équipées, et les bandes de Toussaint, composées d'hommes mal armés, et en guenilles, lui dit: "Où donc auriez-vous trouvé des armes, L'Ouverture, si vous aviez continué la lutte?" La réponse fut digne d'un spartiate: "J'aurais pris les vôtres." dit le noir.

Il retourna paisiblement chez lui. On arrivait à la saison des chaleurs. Leclerc pensa que, les mois des fièvres approchant, ses soldats allaient remplir les hôpitaux, et qu'il suffirait d'un signe de cette main souveraine pour jeter ses troupes à la mer. Toussaint était trop dangereux, pour qu'on le laissât en liberté. On l'invita donc à assister à une entrevue, et voici le seul reproche que lui fait l'histoire, le seul, entendez-vous? On l'accuse d'avoir manqué de prudence en allant au rendez-vous. Soit. Que résulte-t-il de ce fait? C'est que, pour tromper le noir, l'homme blanc employa le mensonge et la ruse. Le principe des chevaliers du moyen-âge était positif. La plus grave insulte que l'on puisse infliger à un homme depuis les croisades est de lui dire: "Vous mentez". Or le général espagnol Hermana, qui connut bien Toussaint, dit de lui: "C'est l'âme la plus pure que Dieu ait jamais donnée au corps d'un homme". L'histoire lui rend témoignage que "jamais il ne viola sa parole". Maitland voyageait une fois à travers les forêts épaisses pour rejoindre Toussaint. Il fut accosté en chemin par un messenger chargé de lui annoncer qu'il était trahi. Maitland continua sa route et parvint enfin auprès du noir. Toussaint lui montra deux lettres; la première était du général français

qui lui offrait le rang qu'il voudrait, s'il lui livrait Maitland; la seconde était sa réponse: "Monsieur, j'ai promis au général anglais qu'il reviendrait chez lui". Il est donc prouvé que le nègre, loyal comme un chevalier, fut victime des mensonges de son ennemi. Laquelle des deux races a-t-elle le droit de s'enorgueillir de ces souvenirs ?

Mais, Toussaint ne fut point trompé. Il était épié constamment. Supposons qu'il eût repoussé l'entrevue; l'autorité aurait douté de sa bonne foi et en aurait trouvé un prétexte pour l'arrêter. Il raisonna sans doute ainsi: "Si je m'y rends volontairement, je serai traité en conséquence". Aussi se présenta-t-il. Au moment où il entra au salon, les officiers tirèrent leurs épées, et lui annoncèrent qu'il était prisonnier. Un jeune lieutenant qui assistait à cette scène dit: "Il ne fut nullement surpris, mais parut profondément attristé". On le conduisit à bord et on leva l'ancre pour la France. Lorsque l'île s'effaçait peu à peu à sa vue, il se tourna vers le capitaine et lui dit: " Vous croyez avoir déraciné l'arbre de la liberté, mais vous n'en détachez qu'une branche. J'ai planté l'arbre si profondément que toute la France serait impuissante à l'arracher". . Arrivé à Paris, il fut jeté dans une prison, et Napoléon lui envoya son secrétaire, Caffarelli, supposant qu'il avait enterré de grandes richesses. Toussaint, après l'avoir écouté un moment: "Jeune homme, j'ai perdu, il est vrai de grands trésors, mais, ils ne sont pas de ceux que vous cherchez". Il fut alors envoyé au château de Joux, et logé dans un donjon, de douze pieds de large, sur vingt de long, tout en pierre, n'ayant qu'une étroite fenêtre, très élevée au-dessus du sol, et donnant sur les neiges de la Suisse. En hiver, la voûte se couvrait de glace; en été, l'humidité suintait des murailles fétides. Le fils ardent des tropiques, condamné à mourir, fut enterré vivant dans cette tombe. De ce cachot, il écrivit deux lettres à Napoléon. Il dit, dans l'une d'elles: "Sire, je suis un citoyen français. Je n'ai jamais violé la loi. Par la grâce de Dieu, je vous ai sauvé l'île, la plus belle de votre royaume. J'implore justice de votre magnanimité".

Napoléon ne répondit jamais à ces lettres. Le commandant de la forteresse avait accordé au prisonnier cinq francs par jour pour la nourriture et le chauffage. Napoléon en eût connaissance et réduisit la somme à trois francs. L'opulent usurpateur qui accusait d'avarice le gouvernement anglais parce qu'il ne lui accordait que six mille dollars par mois, descendit de son trône pour couper un dollar par moitié, et pourtant Toussaint ne mourait pas assez vite.

Cette prison était une tombe. On dit qu'au temps de Joséphine, un jeune marquis y fut enfermé. Sa fiancée alla voir l'impératrice et lui demanda sa grâce. Joséphine lui dit: "Faites faire un modèle de la prison, et apportez-le moi". L'impératrice le plaça un jour auprès de Napoléon. "Emportez cela, dit-il, c'est horrible". Elle le plaça sur son marchepied, et il le repoussa loin de lui. Elle le reporta une troisième fois auprès de lui, et lui dit: "Sire, c'est dans cette prison horrible que vous avez fait enfermer un homme, pour y mourir". - "Faites-le sortir", dit Napoléon, et la jeune fille sauva ainsi son amant.

Toussaint fut jeté dans cette tombe, mais il ne mourait pas assez tôt. Enfin, le commandant reçut l'ordre d'aller en Suisse, d'emporter les clefs du donjon, et de rester absent quelques jours. Quand il en revint, il trouva un cadavre. Toussaint était mort de faim. Douze ans après, l'assassin impérial était transporté à sa prison de Sainte-Hélène faite aussi pour servir de tombeau, comme avait été faite par lui celle de Toussaint, et là jusqu'aux derniers moments, il passa de longues et mortelles heures à se lamenter misérablement à propos des rideaux, de ses titres, de ses promenades et de sa vaisselle. Plaise à Dieu que lorsqu'un nouveau Plutarque comparera les grands hommes de notre époque, les blancs et les noirs, il n'aille point placer dans un plateau de la balance l'enfant larmoyant de Sainte-Hélène, et dans l'autre, le noir stoïque et silencieux, attendant la mort, comme un romain, dans la glaciale solitude de son cachot.

Dès l'instant où Toussaint fut trahi, les noirs perdirent toute confiance dans les promesses des Français, et coururent aux armes. Tous, excepté Maurepas et les siens, se soulevèrent. Leclerc fit appeler Maurepas, qui se présenta loyalement à la tête de cinq cents noirs. On les fusilla au bord d'un fossé, et l'on y jeta leurs cadavres. Du haut des montagnes où il était campé, Dessalines contemplait ce spectacle. Parmi ses prisonniers, il fit choisir cinq cents officiers français et les fit pendre à différents arbres, à la vue du camp de Leclerc. Et moi, non loin de Bunker, né comme je suis Hill, je ne trouve pas de raison pour penser qu'il eût tort. Les Français assassinèrent la femme de Pierre Toussaint, aux portes mêmes de sa

maison, après l'avoir tellement maltraitée, que la mort dût lui paraître une grâce. Son mari, un an auparavant, avait sauvé la vie à douze cents hommes blancs. Affolé, cette fois, il jura de sacrifier sur la tombe de sa compagne, les premiers mille prisonniers qu'il ferait, et il tint parole.

Les français épuisèrent toutes les forces de la torture. On attachait les noirs, dos à dos, et on les poussait à la mer. Si quelqu'un surnageait, par hasard, on le fusillait. On les jetait à l'eau, avec un boulet aux pieds; on les asphyxiait dans la fumée du soufre; en les faisant mourir étranglés, pendus, sous le fouet. Seize officiers de Toussaint furent enchaînés aux rochers dans des îlots déserts; d'autres furent plongés à mi-corps dans des marais infects, et livrés en pâture aux reptiles et aux insectes venimeux. Rochambeau demanda à Cuba des chiens féroces. Lorsqu'ils arrivèrent, les jeunes filles descendirent aux quais les recevoir, leur parurent la tête de fleurs et de rubans et les embrassèrent avec tendresse. Réunies dans un amphithéâtre, les femmes battaient des mains lorsqu'un noir était jeté aux chiens, et dévoré par ces bêtes dont la faim excitait encore la fureur... Mais les noirs bloquèrent si étroitement la ville que ces mêmes jeunes filles, dans leur misère, dévorèrent à leur tour les chiens dont elles avaient tant fêté la bienvenue.

C'est alors que brillent de tout leur éclat, le courage indomptable et la constance sublime qui démontrent l'égalité des races, lorsqu'elles sont sujettes aux mêmes épreuves. La femme romaine, dont le mari hésitait, lorsque Néron lui ordonna de se tuer, saisit le poignard, et, se blessant mortellement, s'écria: "Paetus, il n'est point douloureux de mourir!" Le monde rappelle ce fait avec des larmes d'orgueil. Dans un cas semblable, un colonel noir condamné à mort marchait en tremblant. Sa femme, saisissant une épée, se fit une blessure mortelle et lui dit: "Homme, il est doux de mourir, lorsqu'on a perdu la liberté".

La guerre continuait. Napoléon envoya encore trente mille hommes; mais ses plus grands efforts n'étaient suivis que de désastres. La vie que l'épée ne tranchait pas, la fièvre la dévorait. Leclerc mourut. Pauline ramena en France le corps de son mari. Napoléon la reçut à Bordeaux et lui dit: "Ma sœur, je vous avais donné une armée et vous ne me rapportez que des cendres". Rochambeau, - le Rochambeau de notre histoire - posté à la tête de huit mille hommes, fit dire à Dessalines: "Quand je t'attraperai, je ne te ferai pas fusiller comme un soldat, je ne te pendrai pas comme un blanc, mais je te ferai fouetter à mort comme un esclave". Dessalines le chassa de champ de bataille en champ de bataille, de forteresse en forteresse et finit par l'acculer à Samana. Il préparait des boulets rouges pour détruire l'escadre, lorsqu'il apprit que Rochambeau avait supplié l'amiral de couvrir ses troupes du pavillon britannique, et le nègre, généreux, permit au vantard de s'embarquer paisiblement.

Quelque-uns doutent encore du courage du noir. Allez en Haïti; arrêtez-vous sur la tombe de cinquante mille soldats, les meilleurs que la France ait jamais eus, et demandez-vous ce qu'ils pensent des armes du noir. Et si cela ne vous satisfait pas, allez en France, au splendide mausolée des comtes de Rochambeau, et à la tombe des huit mille vétérans qui regagnèrent leurs foyers, à l'ombre du pavillon anglais, et interrogez-les. Et si cela ne vous satisfait point, rentrez chez nous, et si nous étions en octobre 1839, vous pourriez parcourir la Virginie tremblante et lui demander ce qu'elle pense du courage du noir.

Vous pourriez encore vous rappeler ceci: Nous, Saxons, nous fumes esclaves pendant environ quatre siècles, et nos ancêtres ne feraient jamais un signe du doigt, pour mettre un terme à leur servitude. Ils attendirent que le christianisme et la civilisation, que le commerce et la découverte de l'Amérique vinssent rompre leurs chaînes. En Italie, Spartacus souleva les esclaves de Rome contre la reine du monde. Il fut assassiné, et ses compagnons furent crucifiés. Il n'y a jamais eu qu'une seule révolte d'esclaves couronnée de succès, et elle eût lieu à Saint-Domingue. Dieu veuille que la force et l'intelligence de notre gouvernement écartent de notre patrie cette nécessité; qu'il sache conduire à une liberté paisible, les quatre millions d'hommes commis à nos soins et qu'il adopte, à la faveur de nos institutions démocratiques, une politique aussi prévoyante que celle de l'Angleterre, et aussi vaillante que celle du noir d'Haïti.

Le courage du noir est assez prouvé. Parlons de sa constance. En 1803, il dit aux blancs: "Cette île est à nous. Le pied du blanc ne doit pas la fouler". Côte à côte s'élèvent les républiques sud-américaines, composées du meilleur sang des compatriotes de Cervantes et

de Lope de Vega. Elles sont si souvent et si profondément bouleversées qu'il vous serait aussi difficile de reproduire leurs décombres mouvant que de photographier les vagues de l'Océan. Cependant, à côté d'elles, le noir a su conserver son île, sacrée pour lui. On dit que dans les premiers temps, le gouvernement haïtien, inspiré par un patriotisme rare, ordonna de détruire toutes les plantations de sucre qui étaient restées debout et défendit de cultiver la canne. Il pensait que les Français étaient revenus réduire les noirs en esclavage, attirés seulement par ces richesses que donnait le pays.

Brûlez New York, cette nuit, comblez ses canaux, coulez ses navires, détruisez ses rails, effacez tout ce qui brille de l'éducation de ses enfants, plongez-les dans la misère et l'ignorance, ne leur laissez rien, rien que leurs bras pour recommencer ce monde... Que pourront-ils faire en soixante ans ? Et encore, êtes-vous sûrs que l'Europe vous prêtera son argent, tandis qu'elle n'avance pas un dollar à Haïti. Pourtant Haïti, sortant des ruines de la dépendance coloniale est devenu un état civilisé; il est le septième sur le catalogue du commerce avec notre pays, et il n'est inférieur, par l'éducation et la moralité de ses habitants, à aucune de ces îles de l'Océan indien d'Occident. Le commerce étranger prête aussi volontiers confiance à ses tribunaux qu'aux nôtres. Jusqu'ici ce peuple a déjoué aussi bien l'ambition de l'Espagne et la cupidité de l'Angleterre que la politique malicieuse de Calhoun. Toussaint la fit ce qu'elle est. Il fut habilement secondé dans son oeuvre par un groupe d'une vingtaines d'hommes presque tous, noirs pur sang. Ils furent grands dans la guerre et habiles dans les affaires; mais non, comme lui, remarquables par cette rare combinaison des hautes qualités qui font seules la véritable grandeur et assurent à un homme la première place, parmi tant d'autres qui, au demeurant, sont ses égaux. Toussaint fut, sans dispute, leur chef. Courage, énergie, constance, - voilà ses preuves. Il a fondé un état si solidement que le monde entier n'a pas pu le détruire.

Je l'appellerais Napoléon; mais Napoléon arriva à l'Empire, servi par des serments violés, et à travers une mer de sang. Toussaint ne viola jamais sa parole. "Point de représailles", telle était sa noble devise, et la règle de sa vie. Les dernières paroles adressées à son fils en France furent les suivantes: "Mon enfant, vous reviendrez un jour à Saint-Domingue. Oubliez que la France a assassiné votre père".- Je l'appellerais Cromwell, mais Cromwell ne fut qu'un soldat, et l'état qu'il fonda s'écroula sur sa tombe. Je l'appellerais Washington, mais le grand natif de la Virginie eut des esclaves. Toussaint risqua son pouvoir plutôt que de permettre la traite dans le plus humble des hameaux soumis à sa domination.

Vous me prendrez, sans doute, ce soir, pour un fanatique, parce que vous lisez l'histoire moins avec vos yeux qu'avec vos préjugés; mais dans cinquante ans, lorsque la vérité se fera entendre, la Muse de l'Histoire choisira Phocion pour les Grecs, Brutus pour les Romains, Hampden pour l'Angleterre, Lafayette pour la France; elle prendra Washington comme la fleur la plus éclatante et la plus pure de notre civilisation naissante, et John Brown comme le fruit parfait de notre maturité; et alors plongeant sa plume dans les rayons du soleil, elle écrira sur le ciel clair et bleu, au-dessus d'eux tous, le nom du soldat, de l'homme d'état, du martyr Toussaint L'Ouverture.

(Applaudissements longuement prolongés).

<http://www.haitiforever.com/windowsonhaiti/>

Ordonnance de Charles X

CHARLES, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

Vu les articles 14 et 73 de la Charte;

Voulant pourvoir à ce que réclame l'intérêt du commerce français, les malheurs des anciens colons de Saint-Domingue, et l'état précaire des habitants actuels de cette île;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Les ports de la partie française de Saint-Domingue seront ouverts au commerce de toutes les nations. Les droits perçus dans ces ports, soit sur les navires, soit sur les marchandises, tant à l'entrée qu'à la sortie, seront égaux et uniformes pour tous les pavillons, excepté le pavillon français, en faveur duquel ces droits seront réduits de moitié.

Art. 2. Les habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue verseront à la caisse fédérale des dépôts et consignations de France, en cinq termes égaux, d'année en année, le premier échéant au 31 décembre 1825, la somme de cent cinquante millions de francs, destinée à dédommager les anciens colons qui réclameront une indemnité.

Art. 3. Nous concédons, à ces conditions, par la présente ordonnance, aux habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue, l'indépendance pleine et entière de leur gouvernement.

Et sera la présente ordonnance scellée du grand sceau.

Donné à Paris, au château des Tuileries, le 17 Avril de l'an de grâce 1825, et de notre règne le premier.

<http://www.haitiforever.com/windowsonhaiti/>

Comment les États-Unis ont appauvri Haïti

San Francisco Bay View / Posté le 13 septembre 2003

Par J. Damu

Même si la demande de réparations d'Haïti à la France est juste, cela masque le rôle que les États-Unis ont joué dans le processus d'appauvrissement d'Haïti, un rôle qui se poursuit jusqu'à ce jour.

Aujourd'hui, Haïti est un pays grandement endetté dont le rapport de la dette à exporter est de près de 300%, un chiffre bien plus élevé que ce qui est considéré viable même par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Ces deux institutions sont dominées par les États-Unis.

En 1980, la dette d'Haïti était de \$302 millions. Depuis, elle a plus que triplé pour atteindre \$1,1 milliards, soit environ 40% du produit national brut du pays. L'année dernière, Haïti a payé de plus grands montants pour la dette que pour les services médicaux à la population.

Les fonctionnaires d'Haïti disent que plus de 80% de la dette actuelle a été contractée sous les régimes de François et Jean-Claude Duvalier, Papa Doc et Baby Doc. Ces deux régimes ont opéré sous l'œil bienveillant des États-Unis dont la longue et sordide histoire de garder Haïti bien à l'intérieur de leur sphère d'influence économique et politique est bien connue.

C'est bien connu que la première cause de l'appauvrissement chronique d'Haïti est les réparations que le pays a dû payer aux anciens propriétaires de plantations qui sont partis après la révolution de 1804. Certains descendants blancs des anciens propriétaires de plantations, vivant maintenant en Nouvelle-Orléans, ont encore les coupons d'indemnisation distribués par la France. On peut ainsi dire qu'une certaine partie des réparations payées par Haïti ont servi au développement des États-Unis.

En 1825, Haïti fut forcée d'emprunter 24 millions de francs des banques privées françaises pour commencer le remboursement de la dette écrasante d'indemnité. Haïti n'a reconnu cette dette que pour obtenir en échange la reconnaissance de son indépendance par les Français, un principe qui continuera de caractériser les relations internationales d'Haïti.

Ces paiements d'indemnité ont causé une situation d'urgence financière continue et des perturbations politiques. En 51 ans, Haïti a été dirigée par 16 présidents différents - les nouveaux présidents prenant souvent le pouvoir à la tête d'une armée rebelle.

Néanmoins, Haïti a toujours effectué les paiements d'indemnité - et ensuite, les paiements de prêts à la banque - en respectant les délais. Cependant, l'intervention de 1915 par les Marines en faveur des intérêts financiers américains a changé tout cela.

Le prélude à l'intervention américaine de 1915 a commencé en 1910 lorsque la Banque Nationale d'Haïti, fondée en 1881 avec un capital français et chargée dès le départ d'administrer le Trésor haïtien, disparut. Elle fut remplacée par l'institution financière connue sous le nom de la Banque Nationale de la République d'Haïti.

Une partie du capital de la nouvelle banque nationale fut versée à la National City Bank of New York (Banque Nationale de la ville de New York), indiquant ainsi, pour la première fois, un intérêt américain dans les affaires financières d'Haïti.

La motivation de départ de l'intérêt financier américain en Haïti était les projets de plusieurs corporations américaines en lien avec la National City Bank pour construire un chemin de fer dans ce pays. Pour que ces corporations - y compris la W.R.Grace Corp. - puissent protéger leurs investissements, elles ont fait pression sur le Président Woodrow Wilson et son Secrétaire d'Etat, William Jennings Bryan, afin de trouver des façons de stabiliser l'économie haïtienne, en obtenant une participation majoritaire dans les bureaux de la douane haïtienne, la principale source de revenus du gouvernement.

Lorsque le Secrétaire d'état Bryan fut mis au courant de toutes les affaires d'Haïti par ses conseillers, il s'exclama : " Je n'en crois pas mes oreilles ! Des nègres qui parlent français ! "

Ironiquement, cependant, Bryan, un anti-impérialiste de longue date, était contre toute forme de relations d'exploitation entre les États-Unis et Haïti ou tout autre pays de l'hémisphère occidental. En fait, il avait demandé depuis longtemps d'annuler les dettes des plus petits pays afin que ces derniers puissent grandir normalement et se développer. Il n'est pas surprenant que les idées de Bryan n'étaient pas bien reçues à Washington ni à Wall Street.

À cause de l'ignorance presque complète au sujet d'Haïti au Département d'Etat et à Washington, Bryan fut forcé de se tourner vers n'importe qui possédant des informations de première main. Il se trouva que cette personne était Roger L.Farnham, une des rares personnes étant très familières avec les affaires haïtiennes.

Farnham était très familier avec les affaires haïtiennes parce qu'il était vice-président de la National City Bank of New York et de la Banque Nationale de la République d'Haïti et président du Chemin de Fer National d'Haïti. Malgré l'hostilité du Secrétaire d'Etat envers Wall Street et l'évident conflit d'intérêt de Farnham, Bryan compta beaucoup sur Farnham pour ses informations et ses conseils.

Étant vice-président de la National City Bank ainsi que de la Banque Nationale de la République d'Haïti, Farnham joua au chat et à la souris avec la législature haïtienne et le président. À tour de rôle, il les menaçait d'une intervention américaine directe ou de bloquer les fonds du gouvernement s'ils refusaient de déléguer le contrôle des bureaux de douane haïtiens à la National City Bank. Pour défendre l'indépendance haïtienne, les législateurs refusèrent à chaque moment.

Finalement, en 1914, avec le déclenchement de la Première Guerre Mondiale, Farnham réussit à convaincre Washington que la France et l'Allemagne représentaient des menaces directes pour les États-Unis par leur présence en Haïti. Chacun de ces pays avait une petite colonie de gens d'affaires là-bas.

En décembre 1914, Farnham prit un arrangement avec les Marines américains pour que ces derniers débarquent à Port-au-Prince, entrent dans la Banque Nationale d'Haïti et volent deux coffres-forts contenant \$500,000 en monnaie haïtienne et naviguent jusqu'à New York, où l'argent fut placé dans la New York City Bank. Avec cette manœuvre, le gouvernement haïtien devint totalement dépendant de Farnham en ce qui a trait aux finances nécessaires aux opérations.

La décision finale et immédiate d'intervenir en Haïti fut prise en juillet 1915, avec un autre renversement d'un président haïtien, s'agissant cette fois-ci de la fin sanglante de Vilbrun Guillaume Sam.

Durant les 19 années qui ont suivi, les Etats-Unis exercèrent une autorité suprême partout en Haïti, en utilisant souvent la distribution de médicaments ou de nourriture comme des formes douces de pacification. Après quelques années cependant, des accusations pour les massacres de paysans haïtiens furent portées contre les militaires lorsque les Haïtiens se révoltèrent contre les programmes de construction des routes qui exigeaient du travail forcé.

Lors d'un incident de la sorte à Fort Reviere, les Marines tuèrent 51 Haïtiens, tout en n'accusant aucune perte de leur côté. Le secrétaire adjoint de la Marine, Franklin D.Roosevelt, remit la Médaille d'honneur du congrès au major Smedley D.Butler. Une situation relativement semblable à la remise de Médailles d'honneur aux " héros " du massacre à Wounded Knee, lorsque des centaines d'Indiens d'Amérique Sioux avaient été massacrés en 1890.

Des rapports d'abus des militaires américains contre les Haïtiens devinrent monnaie courante à un point que le responsable de la NAACP, James Weldon Johnson envoya une délégation pour enquêter sur les accusations, qui ont alors été confirmées.

L'occupation américaine connaissait quelques succès - le système de santé fut amélioré et la devise stabilisée - mais ce fut d'autres sphères économiques qui subirent le plus de dommages. Durant les 19 années de l'intervention, un maximum d'effort fut mis en place pour rembourser les créanciers américains d'Haïti, tout en n'accordant que très peu ou pas du tout d'attention au développement de l'économie.

En 1922, l'ancien Commandant de la brigade des Marines, John Russel, fut nommé Haut commissaire en Haïti, un poste qu'il occupa jusqu'aux derniers jours de l'occupation. Sous l'influence de Russel, toutes les différences d'opinion politique furent étouffées et les revenus des bureaux de douane furent détournés, souvent des mois d'avance, vers les créanciers américains d'Haïti, qui avaient endossé des prêts originellement accordés à Haïti pour payer les réparations aux propriétaires de plantation français !

En 1929, cependant, avec la dépression économique du monde occidental et la baisse du niveau de vie partout en Haïti, les sérieuses grèves d'étudiants et les révoltes de travailleurs, combinées à l'incapacité de Wall Street d'attirer de sérieux investisseurs là-bas, Washington décida qu'il était temps de mettre un terme à l'occupation militaire. Lorsque le président Franklin D.Roosevelt visita Haïti en 1934 pour annoncer le retrait des troupes, il fut le premier chef d'une nation étrangère dans l'histoire d'Haïti à s'y rendre en visite.

Malgré le retrait des troupes américaines, les administrateurs financiers américains continuèrent de dominer l'économie haïtienne jusqu'à ce que la dernière dette des premiers prêts fut retirée en 1947.

Peu après le retrait américain d'Haïti, un genre de mouvement de sensibilisation noire prit naissance, un précurseur au mouvement de la " négritude " popularisé par Aimé Césaire et Léopold Senghor. François Duvalier, croyant dès le début à la " négritude ", prit le pouvoir à la fin des années 1950, rendant populaires des idées acceptées par une population qui avait résisté à une occupation étrangère blanche pendant des années.

Lorsque Duvalier prit la présidence de la première république noire du monde établie par les anciens peuples esclaves, Haïti avait expérimenté plus de 150 ans d'appauvrissement chronique et de politiques de prêts discriminatoires de la part des institutions et pouvoirs financiers les plus importants au monde. Les prévisions économiques d'Haïti ne sont pas meilleures, même depuis l'élection démocratique de Jean-Bertrand Aristide, ce dernier étant constamment démonisé dans la presse américaine et mondiale.

Il est maintenant temps de se rendre à l'évidence et de faire le nécessaire. Répondre à la demande de réparations d'Haïti et annuler sa dette.

J. Damu préside la Coalition californienne pour la HR40 et est le coordonnateur régional actif de l'Ouest pour la NCOBRA. Il peut être contacté à l'adresse jdamu@sbcglobal.net ou au (415) 931-3530.

J. Damu

Interpellation du Ministre français des Affaires étrangères, janvier 2003

Question N° : 9924 - Question publiée au JO le : 06/01/2003 page : 10

Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères
Rubrique : politique extérieure
Tête d'analyse : Haïti
Analyse : relations bilatérales

Mme Christiane Taubira appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la date du 1er janvier 2004, jour anniversaire de l'indépendance de la République d'Haïti. Elle demande que, par un acte de grandeur la France, en cette occasion solennelle, convienne que ses relations bilatérales avec Haïti, conçues dans l'injustice et l'arbitraire, doivent être rétablies dans l'esprit de vérité et de justice qui a présidé à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage comme crime contre l'humanité par la loi du 10 mai 2001.

La République d'Haïti est proclamée le 1er janvier 1804 par le général en chef Jean-Jacques Dessalines, au terme de l'insurrection commencée en 1791 sous le commandement de Toussaint Louverture, ayant abouti à la reconnaissance par la France de l'abolition de l'esclavage en 1794. Cette insurrection était celle des hommes libres de la colonie de Saint-Domingue, farouchement opposés au rétablissement de l'esclavage décidé en 1802 par Napoléon Bonaparte. Toussaint Louverture, trahi par le général Leclerc, est déporté au fort de Joux, dans le Jura, en Franche-Comté, où il meurt deux ans plus tard. Ses généraux, Maurepas, Dessalines, Pétion, Christophe... poursuivent la guerre contre le général Leclerc puis contre le général Rochambeau. Victorieux, regroupés sur la moitié ouest de l'île, ils proclament une république dont la Constitution contient des clauses de fraternité et de liberté à l'égard de tous ceux qui choisiraient de résider en Haïti.

En France, la monarchie restaurée promulgue le 17 avril 1825 une ordonnance royale imposant à l'ancienne colonie, sous la menace de la flotte de guerre dépêchée par Charles X et mouillant dans la rade de Port-au-Prince, le règlement d'une dette de réparation décidée unilatéralement par le roi de France. Ce tribut à la liberté et à la dignité conquises de haute lutte par les citoyens haïtiens est officiellement justifié par un prétendu préjudice subi par les colons dépossédés des terres qu'ils s'étaient appropriées et dont les intérêts économiques auraient été sacrifiés par l'indépendance. Selon cet acte unilatéral " *les habitants actuels de la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue verseront à la Caisse générale de consignation de France, en cinq termes égaux, d'année en année, le premier échéant le 31 décembre 1825, la somme de cent cinquante millions de francs, destinée à dédommager les anciens colons qui réclameront une indemnité* ".

Le montant du tribut est ramené à 90 millions de francs germinal par le gouvernement de Louis-Philippe Ier. Cette somme correspond à six années de recettes budgétaires de l'État haïtien. Doutant probablement elle-même de la validité d'un engagement ainsi contracté, la monarchie française fera consolider cette obligation dans le traité financier du 12 février 1838, qui sera signé en même temps qu'un traité politique où la France reconnaît en la République d'Haïti un État libre, souverain et indépendant. Le traité financier fixera le solde de l'indemnité à 60 millions de francs payables selon un échéancier progressif sur soixante ans.

L'engagement sera totalement honoré par le jeune État haïtien qui, en 1883, versera jusqu'au dernier sou.

Le service de la dette grève prématurément le budget de l'État, qui recourt à de coûteux emprunts auprès de banques françaises et à la levée de lourdes impositions sur la paysannerie haïtienne. Par ailleurs, l'effort national demandé par la France s'exécute sur le plan intérieur par des mesures de police et la répression du vagabondage inscrit dans le code rural du 6 mai 1826 pour contraindre les paysans haïtiens au travail et à l'impôt.

Aujourd'hui, Haïti est l'un des pays les plus pauvres de la planète. L'espérance de vie n'atteint pas quarante-sept ans. La population est aux deux tiers analphabète. On y compte

un médecin pour dix mille habitants. Plus d'un million d'Haïtiens ont dû rechercher la survie dans un exil incertain.

La dette de décolonisation payée à la France n'est pas la seule cause des retards économiques et sociaux d'Haïti. Mais il est incontestable qu'elle a constitué une ponction financière considérable, handicapant et limitant durablement l'accumulation de capital et la modernisation de l'appareil productif, tout en contribuant, par ces versements à l'accumulation du capital en Europe que la colonie la plus productive du monde, alors appelée perle des Antilles, avait déjà stimulé dès le XVIII^e siècle.

De l'esclavage, il n'est pas de réparation possible.

Ce crime n'est pas de ceux que l'on évalue.

Mais lorsque, comme dans ce cas, sa récompense a été mesurée, il est juste de restituer l'intolérable indu.

Elle lui demande de faire procéder, au nom du Gouvernement français, à l'abrogation du traité du 18 février 1838 et à la restitution du tribut versé. L'équivalent de six années de recettes budgétaires de l'État haïtien pourrait servir de base d'évaluation. Cet acte de restitution devrait participer d'un nouvel élan dans l'environnement régional et culturel d'Haïti. Les sommes versées pourraient abonder un fonds d'intervention faisant priorité à l'éducation, la santé, le logement. Ce fonds serait confié à des représentants de la société civile haïtienne, d'organisations non gouvernementales déjà implantées en ce pays, de personnalités qualifiées haïtiennes et françaises et de délégués des deux États. Au regard de sa forte contribution au paiement de la dette et de sa place aujourd'hui encore dans la sociologie haïtienne, la paysannerie en serait parmi les principaux bénéficiaires. Les jeunes et leurs besoins en éducation et en formation étant un public prioritaire.

Par ce geste accompli le jour où tous les républicains du monde commémoreront le bicentenaire de la République d'Haïti, première république noire au monde, la République française renouerait avec ses ambitions universelles, porteuses du message de la liberté, de la justice et de la fraternité.

MOBILISATION DU CONTINENT AFRICAIN POUR LE BICENTENAIRE

Extrait du discours du président sud-africain Thabo Mbeki, le 30 juin à l'université West Indies de Kingston, Jamaïque, 2 jours avant l'ouverture de la 24ème rencontre régulière des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté Économique de la Caraïbe (CARICOM).

Version originale <http://www.dfa.gov.za/docs/mbek030701a.htm>

Traduction en français non officielle - AyitiAlternative2004 <http://www.aa2004.org>

« (.) Le voisin le plus proche de la Jamaïque à l'est est Haïti. L'année prochaine, 2004, ce pays des Caraïbes célébrera le bicentenaire de sa naissance en tant que première république noire du monde. Nous, de notre côté, nous célébrerons le 10ème anniversaire de notre libération de la ségrégation.

Nous avons été d'accord avec le gouvernement d'Haïti que, dans la mesure du possible, nous devrions travailler ensemble pour célébrer d'une façon appropriée les deux anniversaires, étant conscient que la victoire des esclaves africains en Haïti en 1804 est directement liée à la victoire de l'Africain opprimé en Afrique du Sud en 1994.

En notre qualité de président en exercice de l'Union Africaine, nous avons également mis la question de la célébration du bicentenaire de la révolution haïtienne dans l'agenda de l'union africaine, dans l'espoir que toute l'Afrique peut s'associer à cette célébration.

Les historiens de l'université West Indies connaissent certainement mieux l'histoire des grandes luttes menées par les esclaves africains d'Haïti pour se libérer de l'esclavage et du colonialisme. À cet égard, je voudrais rendre hommage à l'exceptionnel historien caribéen, CLR. James, pour son ouvrage fondamental "les Jacobins noir".

En particulier, les historiens de l'université connaissent bien les liens directs entre les révolutions américaine, française et haïtienne. Mais j'ose dire que nos populations en général, en Afrique ou dans la Diaspora africaine, sont mieux informés sur les révolutions américaine et française que sur la révolution haïtienne.

Et je sais, en fait, que très peu de personnes en Afrique du Sud connaissent l'histoire vivifiante des luttes des esclaves africains d'Haïti, qui ont abouti à la défaite de la puissante France et de son empereur, Napoléon Bonaparte.

Nous sommes fermement convaincus que nous devrions saisir l'occasion du bicentenaire de la révolution haïtienne pour inspirer particulièrement notre jeunesse, afin qu'ils prennent conscience de la capacité des masses africaines en Afrique et la Diaspora à changer leurs conditions sociales.

L'histoire de la révolution haïtienne devrait faire comprendre à tous nos peuples que, quoi qu'il en soit, les Africains, aussi bien en Afrique que dans la Diaspora africaine, sont capables de remporter de grandes victoires.

Elle doit susciter la confiance parmi les masses africaines et modeler leur conduite, de manière à être nos propres libérateurs de la pauvreté, du sous-développement, de la marginalisation et du paradigme qui nous fait passer pour des populations vivant de la charité des autres.

Quand nous disons l'histoire de la révolution haïtienne, nous ne devrions pas nous arrêter à la glorieuse victoire de 1804. Nous devrions également parler de ce qui s'est produit après,

de ce qui s'est produit après que la Diaspora africaine ait donné aux Africains de partout le grand cadeau de la première république noire d'Haïti.

A cet égard, nous devons reconnaître que, les révolutions américaines et françaises ont réussi à créer les conditions du développement des américains et français, tandis que tel n'a pas été le cas d'Haïti. En effet, ce pays a pris une voie diamétralement opposée à celle du développement.

En tant qu'Africains, en Afrique et dans la Diaspora africaine, nous devons répondre à la question de savoir pourquoi il y a eu cette divergence d'expérience au lendemain des révolutions américaines, françaises et haïtiennes, qui sont liées. En répondant à cette question, nous pourrions également dire pourquoi, à bien des égards, la condition africaine, certainement en Afrique sub-saharienne, a été catastrophique durant de nombreuses années, en dépit de notre existence comme républiques noires, tel le cas d'Haïti pendant deux cents ans.

Puisqu'ils ne pourraient avoir connu rien de mieux, étant donné l'époque durant laquelle ils ont vécu, certains des grands chefs militaires de la révolution haïtienne, tels Henry Christophe et Jean-Jacques Dessalines, se sont attribués des titres de rois et empereurs. C'était compréhensible.

Mais presque à la fin du 20ème siècle, nous voyions encore l'apparition de nouveaux seigneurs féodaux africains, tels que Jean-Bedel Bokassa de la République centrafricaine, qui s'est proclamée empereur et a rebaptisé la république en empire. Peut-être au lieu de traiter cet épisode comme un sujet dérisoire qu'on se réserve de commenter, nous devrions nous demander si Bokassa, en fait, ne donnait pas une forme plus précise et plus honnête au contenu de sa conception de chef de la République centrafricaine.

Il se peut bien que bon nombre d'entre nous se projettent comme présidents et premiers ministres, avec des prétentions démocratiques qu'ils attachent à ces postes, tandis que, dans la pratique, nous ne sommes rien de plus que des seigneurs féodaux qui règnent à coups de décret sur nos royaumes ou principautés.

Je propose que pendant que nous encourageons les masses africaines en Afrique et la Diaspora africaine, particulièrement la jeunesse, à étudier la révolution d'Haïti après la victoire de 1804, nous leur permettions de mieux comprendre leurs propres conditions nationales. Ceci les aiderait à relever plus efficacement les défis de la Renaissance africaine.

A travers l'histoire d'Haïti se retrouvent beaucoup de sujets qui concernent les défis que nous devons relever. Ceux-ci incluent des problèmes de race, classe, genre, culture et conscience sociale, gouvernance, globalisation et déséquilibres globaux en économie et autres domaines, l'effet de la prépondérance des grandes puissances principales, les possibilités de coopération Sud-Sud et ainsi de suite.

En conséquence, je demanderais à l'université West Indies ainsi que ses partenaires en Haïti, de prendre des mesures afin d'assurer que l'histoire de la révolution haïtienne et de ses conséquences soient communiquées à autant de masses africaines possibles, en Afrique et la Diaspora.

Ceci exigera du matériel imprimé, en format radio, télévision et l'Internet.

Cela exigera du matériel qui peut être mis en scène ou présenté sous forme de film ou toute autre présentation dramatique.

Ce que je défends est que nous devrions dresser le tableau du bicentenaire de la révolution haïtienne de telle manière qu'elle capte l'attention des masses de nos populations, les amenant à chercher à comprendre ce que d'autres amis Africains sont parvenus à réaliser en Haïti, il y a deux cents ans.

Je demande que nous nous servions de cette occasion unique du bicentenaire de la révolution haïtienne pour nous adresser à nous-mêmes Africains, partout où nous pouvons

être, traitant cette grande victoire obtenue par la Diaspora africaine comme vraiment un acquis de tous les Africains, y compris ceux qui sont en Afrique.

Ce pour lequel je plaide encore plus est que nous, en tant que chefs politiques, ainsi que l'intelligentsia africain en Afrique et la Diaspora africaine, utilisons l'occasion de ce bicentenaire pour interroger nos propres expériences, suite à la révolution haïtienne, pour comprendre les complexités de cette histoire et, sur la base de notre étude, nous engager à faire face aux défis du futur.

Je plaide en faveur de l'utilisation de ce bicentenaire pour élever le niveau de la conscience des masses africaines au sujet des tâches de la Renaissance africaine, et les mobiliser pour agir en vue du changement pour le progrès de leurs causes. (...) »

LES TROIS DEMANDES PUBLIQUES DE RESTITUTION-REPARATION DE L'ETAT HAITIEN

Le mardi 6 mai 2003 à le gouvernement haïtien a annoncé la formation d'une commission ministérielle de trois membres chargée d'instruire la demande à la France de restitution et réparation de la dette de l'indépendance.

Cette commission est formée des :

- ministre de la Justice, Me Calixte Delatour,
- ministre des Haïtiens d'Outre-Mer, Leslie Voltaire,
- ministre des Affaires Etrangères, Joseph Philippe Antonio

L'équivalent actuel selon des 90 millions de francs or payés par Haïti au 19ème siècle à la France pour qu'elle reconnaisse l'indépendance de la République d'Haïti et lève ainsi sa menace de re-colonisation (et de rétablissement de l'esclavage), a été estimée en première approximation à **21,7 milliards de dollars**.

Le gouvernement haïtien a prévu **trois étapes fonction de l'attitude de l'Etat français : diplomatique, juridique, et enfin en ultime recours utilisation des tribunaux.**

L'étape diplomatique a d'emblée débuté.

Le Président Aristide a introduit publiquement cette demande de restitution et réparation dans les trois discours officiels ci-dessous : du 7 avril pour le bicentenaire de la mort de Toussaint Louverture, du 18 mai pour la fête du drapeau, du 18 novembre pour la célébration du bicentenaire de la victoire de Vertières sur l'armée française.

Discours du Président de la République, à l'occasion de la Cérémonie commémorative du

Bicentenaire de la mort de Toussaint Louverture

Source: <http://www.palaisnational.info/>

Musée du Panthéon National, le 7 avril 2003

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,
 Distingués Membres du Cabinet Ministériel,
 Excellence, Monsieur l'ancien Premier ministre Jacques-Édouard Alexis,
 Honorable président du Sénat et Honorables sénateurs de la République,
 Honorable président de la Chambre des députés et Honorables députés de la République,
 Monsieur le président de la Cour de Cassation,
 Monsieur le président de la Cour Supérieure des Comptes,
 Distingués maires de Port-au-Prince,
 Excellence, Monsieur le Nonce Apostolique,
 Distingués membres du Corps diplomatique,
 Distingués membres du Corps consulaire et des Organisations internationales,
 Monsieur le directeur par Intérim de la Police,
 Chers policiers,
 Chères policières,
 Chers compatriotes du Dixième Département,
 Chers compatriotes du Cap-Haïtien et de Bréda,
 Chers professeurs, étudiants, écoliers et écolières,
 Chers professeurs et élèves du Lycée Toussaint Louverture,
 Chers concitoyens, concitoyennes,
 Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs,

La Première Dame et moi, que nous sommes fiers de vous saluer au Nom des Pères de la Patrie! Un salut spécial aux Peuples Noirs de la Caraïbe, de l'Afrique, de notre Hémisphère et bien sûr, à notre Frère, Dany Glover, présent non à l'écran mais en chair et os, parmi nous ce matin.

Akolad patriyotik pou nou tout
 Ayisyen vanyan bò isit
 Kòm nan 10è Depatman an!
 Chapo pou nou! Bravo pou nou
 Ki vin bay Touden Louvèti ochan,
 ONÈ ak RESPÈ!

1803 - 2003 : 200 ans de lutte pour que règnent LIBERTE et EGALITE

Toussaint Louverture, au-delà de sa mort, le front nimbé d'une auréole de gloire, nous guide et nous redit:

"Je suis Toussaint Louverture...
 Je veux que la Liberté et l'Egalité règnent à St-Domingue.
 Je travaille à les faire exister. Unissez-vous à nous."

Cette déclaration historique faite au camp Turel, le 29 août 1793, nous va droit au cœur. Tous unis à Toussaint Louverture, répondons par la déclaration du Bicentenaire, à savoir: Nous, fils et filles de Toussaint Louverture, voulons que la Liberté et l'Egalité règnent en Haïti. Par le travail et l'unité, nous y parviendrons.

Touden pale.
 Nou reponn.
 Touden kòmande.
 Nou di l: avozòd!

Que le Dieu de Liberté qui a ouvert le chemin de gloire et d'honneur à Toussaint, guide la race noire vers les sommets de Liberté et d'Egalité.

Qu'un hommage solennel soit rendu au Génie de la Race, lui qui nous revient en ce 7 avril 2003!

Acclamons-le!
 Bras et portes ouverts, proclamons en chœur:
 Bon Retour à Bréda! Bon Retour à la Terre Natale!
 Bon Retour Lakay! Paske Lakay se Lakay!

Cher Toussaint,

Bò isit, jan w konstate,
 Batay ou t ap mennen
 Pou Libète ak Egalite a
 Toujou myèl.

Plis nou sonje tribilasyon ou pase pou nou,
 Plis nou jwenn fòs nan ou pou n kenbe pi rèd.

Pandan lespri w ap kominike avè n,
 Otorize n wouze memwa tout moun
 K ap chèche konnen w pi byen.

François Dominique Toussaint fèt Okap,
 Sou bitasyon Breda ki chita nan Odikap.
 Jis jounen jodi a, save yo toujou ap diskite
 Sou dat nesans li. Pou kèk nan yo,
 Touden fèt 20 me 1743.
 Pou kèk lòt se te nan mwa me 1745 ou 1746.

Jan nou wè a, pwoblèm batistè a la,
 Depi djab te kaporal.
 Dayè pou kolon yo, bèt te gen plis valè
 Pase moun. Nou sonje kijan
 Yon jèn esklav te touye tèt li
 Paske mèt li te troke l
 Pou yon bèl chyen ki te konn fè lachas anpil.

Si gen dout sou kilè Touden fèt
 Pagen diskisyon sou ki jan l fèt.
 Li fèt tou piti zwit, chetif.
 Se pou sa yo te rele l: Fatra baton.

Nan fè egzèsis,
 Kouri cheval, monte desann,
 Touden vin tounen yon gason djanm.
 Pi piti pi rèd.
 Lè Touden sele cheval li,
 Gade! Se sa nèt!
 Wa anfòm tankou l, pase l, non!

Eske se bò papa l li pran?
 Petèt! Daprè plizyè save,
 Touden se pitit pitit
 Ou pitit yon wa Afriken k te rele
 Gaou Guinou, alyas Ipolit.
 Nan tribi oubyen gwoup papa a
 Soti a, yo te konn goumen anpil.
 Malerezman, yon jou papa l pèdi
 Yon batay e yo vann li kòm prizonye
 Ba yon kapitèn bato
 Ki vinn chwe bò isit Okap,
 Sou bitasyon Breda.

Donk yon mal pou yon byen.

Alòske manman Tousen mouri bonè,
 Papa l mouri alaj 100 an anviwon.
 Se te an 1804. Li mouri avèg.
 Men l wè sa pitit gason l pat gentan wè.
 Kidonk lendepandans lan.
 Li kite 8 pitit ak madanm li, 5 gason, 3 fiy.
 Se Tousen k te premye pitit nan fanmi an.

Kontrèman a lòt esklav yo,
 Tousen te gen chans jwenn yon mèt
 Ki te renmen l anpil.
 Blan sa a te rele Bayon Libertat.
 Msye pa t ka eksplike l kijan ki fè
 Tousen te entèlijan konsa.

Angis kòve nan jaden,
 Tousen te travay anndan kay Bayon.
 Kòm nèg konfyans, li okipe
 Tout zafè mèt li.
 Tousen marye a 34 an ak Suzanne Simon.
 Li pa janm bliye Man Pelaji
 Ki te konn okipe l aprè lanmò manman l.
 Kòm nèg ki pa engra, li peye 100 pyas
 Pou fè Pelaji vi n afranchi.
 Li te konsidere l kòm yon lòt manman.

Li toujou gen rekonesans pou parenn li,
 Pierre Baptiste ki te montre l li ak ekri.
 Pa sezi: lè sa a Tousen te gen 48 an anviwon.

Depi lè a, Tousen pa t janm neglije
 Fòmasyon l. Li chèche li bon liv.
 Kòm gwo liv tankou sa Abbé Raynal
 Pibliye, oubyen yon kokenn liv Hilliard
 Te ekri nan lane 1775 ki te rele:
 "Considérations sur l'Etat présent
 de la Colonie française de Saint Domingue."

Konsa, Placide, Isaac ak St-Jean,
 De pitit gason Tousen, te gen chans
 Aprann anpil gwo leson nan men l.
 Potorik gason sa a te genyen
 Yon entelijans eksepsyonèl.
 Se vre, analfabèt pa bèt,
 Men egzanp Tousen an san parèy!

Alphabétisé à 48 ans, instruit et intelligent, Toussaint se préparait à émerger sur la scène de St-Domingue. Comme une douce lumière tamisée d'un rideau de feuillage, son génie traversait les préparatifs du soulèvement des esclaves en août 1791.

Soulèvement contre une première phase de la globalisation génocidaire. Le dynamisme esclavagiste visait en effet le contrôle direct de nos ressources naturelles. Aujourd'hui encore, la croissance pathologique de cette globalisation, illustre la démarche s'opposant diamétralement aux pôles: LIBERTE et EGALITE.

Chers compatriotes,
 Chers amis de Toussaint Louverture,

Au seuil de ce nouveau millénaire, jamais, les inégalités mondiales n'ont été si profondes:

- Les 4/5 des habitants du monde ne consomment qu'1/5 de l'ensemble des ressources.
- Les revenus de 1% de la population mondiale équivalent à ceux des 2.7 milliards les plus pauvres.
- Le paludisme tue un enfant toutes les 30 secondes.

Oui, les disparités sont exacerbées et l'exacerbation des inégalités se transforme en enjeux planétaires. Pour s'enrichir, aujourd'hui comme du temps de l'esclavage, les puissants choisissent de maintenir les Peuples noirs dans la plus cruelle servitude. D'où l'opposition exprimée par Toussaint, le 18 mai 1794, et la promulgation, le 8 juillet 1801, de sa Constitution.

L'article 3 de la Constitution de 1801 stipule qu':

"Il ne peut exister d'esclaves sur ce territoire. La servitude y est à jamais abolie. Tous les hommes y naissent, vivent et meurent libres."

L'esclave de Bréda, bien qu'Affranchi en 1776 par Bayon Libertat préférait évoquer en général son statut d'esclave en lutte pour la liberté. La liberté de tous :

"Je saisis les armes pour la liberté de ma couleur" "La France n'a plus le droit de nous rendre esclave" déclara-t-il à l'arrivée de l'expédition de 1802.

Kòm nou konstate l,
Tousen pa t gen zo nan lang li.
Sèvo l pa t gen ni pousyè, ni pay.

Stratège, il luttait victorieusement contre l'Espagne, l'Angleterre, la France et entra dans l'histoire comme le Spartacus noir annoncé par l'abbé Raynald. Grand homme d'Etat et Humaniste, Toussaint a compris le besoin de lier les concepts liberté et prospérité.

"Le travail est nécessaire, proclama-t-il, il est une vertu et sert au bien général de l'Etat."

"La République n'a pas de place pour les paresseux."

Lavaud lui-même nous confirme avoir rencontré Toussaint à la Petite Rivière où il offrait un spectacle rassurant de 11.000 cultivateurs au travail, tous pleins de gratitude envers la République: noirs, blancs, mulâtres, paysans, propriétaires bénissaient le Chef vertueux grâce à qui régnaient l'ordre et la paix.

Nombre de ses actes témoignent d'un profond sentiment d'humanisme: pardon accordé aux anciens colons condamnés par la

France, traitement spécial réservé aux vaincus de la guerre du Sud, et même à ceux qui ont tenté de l'assassiner.

A ce propos, Wendel Philipps nous rapporte, qu'une fois, la voiture du Général en Chef fut criblée de balles. Mais Toussaint n'y était pas. Sept (7) Français soupçonnés de l'attentat furent arrêtés et s'attendaient à être fusillés. Le lendemain était la fête patronale. Le Général fit aligner les prisonniers devant l'autel et au moment de l'absoute, il descendit de son trône, répéta avec le prêtre la formule du pardon puis les renvoya.

A travers cette démarche, recherchons non les traces de l'impunité mais celle d'une amnistie puisée à la source de sa foi.

Yon lòt jou,
Tousen desann nan Mibalè,
Li kale Anglè yo pwòp.
Vil la vin rele l pal.
Chè mèt chè mètrès.
Li dekouvri plis pase
300 blan kriminèl
Kite pare pou fizye l.
Yo manke Tousen
E olye Tousen fizye yo,
Li fè yo aliye devan l.
Blan yo swe.
Swe kon pitit bouki!

Poutan olye Tousen fizye yo,
Li fè yo sèmante
Y ap rete fidèl a Repiblik la.
Ouf! Blan yo kontan!
Gen nan yo k mande l paspò,
Li ba yo san pwoblèm.
Kidonk, mesye yo jwenn pen,
Yo mande fwomaj!

A ce sujet, l'auteur des Jacobins Noirs, James, ajoute ces propos que je vous invite à écouter avec une attention soutenue: "Comme leurs plantations avaient évidemment été séquestrées, Toussaint fit faire des enquêtes pour envisager leur RESTITUTION."

Tiens! Restitution! Toussaint y pensait... Pour eux! Toussaint y pensait!

Et donc, Restitution et Réparation pour nous, victimes de l'esclavage ! Oui il le faut!

Parce que l'esclavage est un crime contre l'humanité, il nous faut:

- 1) Restitution
- 2) Réparation
- 3) Célébration du Bicentenaire de notre Indépendance.

Parce qu'en 1825, sous le Gouvernement de Boyer, nous avons dû payer 90 millions de francs or à La France, aujourd'hui, nous réclamons au moins la valeur capitalisée pour l'année 2003 soit 21,685,135,571.48 \$US.

Que partout retentissent nos voix réclamant pacifiquement et dignement:

- 1) Restitution
- 2) Réparation

Chers amis de Toussaint Louverture, que partout retentissent nos voix réclamant pacifiquement et dignement:

- 1) Restitution
- 2) Réparation

A la timoun nou pral voye lekòl!
A la bèl lekòl, bèl inivèsite,
Bèl lopital nou pral bati pou timoun yo!
Peyizan yo pral rale souf!
Wout, traktè, angrè, dlo pou peyizan!
Ala manje k pral genyen a gogo!
Ala kontan granmoun kou timoun pral kontan!

Tousen te renmen timoun anpil.
 Kè l te toujou gen yon plas
 Rezève pou timoun pòv,
 Timoun nan lari,
 Timoun ki pa ka al lekòl... tout timoun!
 Yon jou, pandan Tousen sot Eneri
 Pral Gonayiv a cheval,
 Li tandè vwa yon timoun k ap rele:
 Papa ! Papa! pran m mennen m avè w.
 Se te yon ti òfelen.
 Li te rele Rose e l te gen 10 zan.

Brip! Tousen kanpe cheval la.
 Li desann, li pran l e li mennen l
 Bay mandan m li.
 Tankou yon bon papa,
 Tousen di l, men yon ti pitit
 Ki sot rele m papa. E ou,
 Eske w dakò pou w vin manman l?
 Yo tou 2 tonbe dakò. E depi lè sa a
 Ti Rose jwenn yon bèl fanmiy.

Aujourd'hui, nombre d'adversaires de Toussaint s'opposent au Peuple Haïtien.
 En prolongeant cette crise génocidaire, ils sacrifient le Peuple sur l'autel de
 Bonaparte, le Premier des Blancs, rejettent Toussaint, le Premier des Noirs,
 rejettent Haïti, la Première République Nègre du Monde. Au-delà de nos
 intérêts de parti, de classe ou de race, transcendons et marchons unis contre
 cette crise génocidaire.

Pèp la pa sòt.
 Li wè kiyès ki nan konplo anbago a.
 Li wè tout ipokrizi ki vlope anbago a
 Pou lavi a vin pi chè. Li pran nòt.
 Kreyon k nan men Pèp la
 Se kreyon Bondye. Donk il pa gen gòm.
 E se pou sa menm Pèp la di:
 Anbago a se yon siga ki limen nan 2 bout.

Paske nou tout deside viv anpè,
 Nou tout gen enterè kriye byen fò:
 Debloke Peyi a.

Pou malere rale souf anba grangou a,
 Debloke Peyi a!

Pou gen mwens chomaj, plis travay,
 Debloke Peyi a!

Pou gen eleksyon e non koudeta,
 Debloke Peyi a!

Kòm bon desandan Tousen Louvèti,
 Nou pap ni met ajenou,
 Ni vann peyi a
 Ni chire batistè diyite n.
 An bon kreyòl:
 Bon Ayisyen konn grangou,
 Men bon Ayisyen pa ti grangou!

Youn nan pi gwo viktim anbago sa a,
 Se nou menm Peyizan, Elèv lekòl,
 Etidyan ak Jenès peyi a,

K ap mande jis kilè n ap rive,
Viv alèz, viv egal ego tout bon vre?

Bon lekòl, bon pwofesè, bon inivèsite,
Bon jan alfabetizasyon,
Bon jan pwodiksyon nasyonal
Pou tabli lapè nan vant, lapè nan tèt.
Se sa nou vle. E se bèl rèv sa a menm
Tousen te genyen lè l te egzije
Yon lekòl nan chak bitasyon.

Ki di rèv Tousen, di rèv pa nou,
Comme en témoigne Investir dans l'Humain.

Oui, Investir dans l'Humain n'est autre qu'un projet Louvertureien devant frayer
enfin une ouverture à la dimension du Génie de la race.

Chers concitoyens,
Chères concitoyennes,

Face à l'oppression des Peuples de la Caraïbe, Toussaint entonna l'hymne de la
solidarité. Au moment où les yeux du Spartacus Noir pétillaient de liberté, ses
regards ouvraient des voies de libération pour les Peuples de la Caraïbe.

Sòti nan mwa oktòb 1798
Rive nan mwa novanm 1799,
Plizyè milye nèg d'Ayiti te deja
Rive nan Jamayik
Pou trase vèvè Libète ak Egalite!
Yon espyon, Douglas,
Trayi plan liberasyon an.
Yo pann Sasportas men van solidarite
Ak tout nèg esklav, kelkeswa peyi
Kote l ye a, pa t sispann soufle.

Qu'il s'agisse de la Jamaïque, Trinidad, Martinique, Guadeloupe, Curaçao
partout, en 1795, la contagion révolutionnaire anti-esclavagiste s'est propagée
dans toutes les îles de la Caraïbe.

Toussaint, pour avoir voulu défendre les droits de l'homme, hommes et
femmes, noirs, mulâtres, blancs, opprimés ou enchaînés, il fut accusé, trahi,
arrêté le 10 juin 1802 puis expulsé de St-Domingue! D'où les mots combien
célèbres du Précurseur de l'Indépendance:

"En me reversant, on n'a abattu à Saint-Domingue que le tronc de l'arbre de la
liberté des Noirs; mais il repoussera car ses racines sont profondes et
nombreuses."

Là, en France, en ce château de Joux, promu au rang de prison d'Etat après la
mort du roi soleil en 1715, arriva le prisonnier le plus illustre, notre Cher
Toussaint.

Symbole du despotisme de Bonaparte, le Fort de Joux est construit à plus de
900 mètres d'altitude. Ses cellules conservent les empreintes de détenus
emblématiques dont Kleist qui avoue avoir été enfermé dans un cachot sans
air, sans lumière, en partie taillée dans le roc et fait de grosses pierres brutes.

Que dire du froid qui dévorait les os et la chair du vieux Toussaint qui y arriva
le 23 août 1802.

Si le génie, selon Thomas Edison, c'est 1% d'inspiration et 99% de
transpiration, pour nous de la race noire, le génie c'est Toussaint Louverture.

Aussi, loin de voir son rêve de liberté à jamais enfoui dans les neiges jurassiennes, nous y trouvons une source d'inspiration.

Le 7 avril 1803, Toussaint s'est éteint mais au coeur de nos coeurs la flamme de la liberté brillera toujours.

Très chers compatriotes, très chers élèves et étudiants, vous tous, jeunesse de mon pays,

En nous rappelant l'entrée triomphale de Toussaint à Port-au-Prince le 15 mai 1798, dressons aujourd'hui un arc de triomphe à l'ombre de nos coeurs et accueillons l'Esprit du Génie de la Race.

Qu'il nous accompagne jour après jour vers la célébration du Bicentenaire de notre Indépendance.

Avec raison le Président François Mitterrand, debout au Fort de Joux le 31 Mars 1987 s'écria:

"Toussaint est un des grands hommes de ce siècle. Il est le symbole de la libération des esclaves Noirs. Et il est aussi le symbole de la libération de tout Homme."

Et nous aujourd'hui, en ce 7 avril 2003, dignes fils et filles de la Patrie, unis pour la Liberté et l'Egalité, proclamons que Toussaint Louverture Est et demeure: L'Homme du Millénaire!

Merci.

Message du Président de la République, à l'occasion de la Cérémonie commémorative du
Bicentenaire de la Création du Drapeau Haïtien
 18 mai 2003, Place du Drapeau , Arcahaie

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
 Distingués Membres du Cabinet Ministériel,
 Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale et,
 Honorables Sénateurs de la République,
 Monsieur le Président de la Chambre des Députés et,
 Honorables Députés de la République,
 Monsieur le Président de la Cour de Cassation,
 Honorables Magistrats,
 Messieurs les Maires de l'Arcahaie,
 Mesdames et Messieurs les Membres du Grand Corps de l'État,
 Excellence, Monsieur le Nonce Apostolique,
 Distingués Membres du Corps Diplomatique,
 Distingués Membres du Corps Consulaire,
 Madame la Déléguée de l'Ouest,
 Monsieur le Directeur a.i. de la Police,
 Chers Policiers,
 Chères Policières,
 Monsieur le Recteur de l'Université,
 Chers Universitaires,
 Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
 Chers Compatriotes du Dixième Département,
 Mesdames,
 Mesdemoiselles et Messieurs,

Uni à la Première Dame de la Première République Nègre du Monde, que nous sommes heureux et fiers de vous saluer, au nom des Pères de la Patrie. Debout à l'ombre de notre Bicolore dont nous célébrons le Bicentenaire, je vous embrasse tous fraternellement et patriotiquement.

À Dessalines, Christophe, Pétion, Catherine Flon, Honneur et Gloire!

À nos Ancêtres et aux Héros de l'Indépendance, Rendons un vibrant hommage!

Bravo pou Zansèt nou yo!
 Yon gwo aplodisman ak tout kè nou,
 Pou tout Zansèt nou yo.

Zansèt nou yo mande nou
 Pou nou manifeste kontantman an
 Diyman nan koute sa yo pral di nou,
 Nan ouvri kè nou pou nou aplodi yo
 Sensèman, pasifikman e diyman.
 Ann aplodi yo!

À vous tous fils et filles de la Cité du Drapeau,
 À vous tous fils et filles de l'Arcahaie, un salut spécial,

Bèl plas,
 Bèl wout,
 Bèl legliz,
 Bèl moniman,
 Bèl depans pou yon bèl fèt
 Nan yon pi bèl Akayè

Pou n gen yon pi bèl Ayiti.
Sa vo yon bèl aplodisman!

Depanse 142.429.495 goud,
Plis 2.2 milyon dola ameriken
Pou elektrisite nan Akayè,
Malgre anbago a,
Sa a, se yon bèl ochan
Pou yon bèl drapo ki merite
Yon pi bèl aplodisman!

Et à vous tous chers compatriotes de l'Opposition, Bonne Fête!

À vous chers concitoyens, chères concitoyennes du Dixième Département,
Sœurs et Frères d'Haïti qui faites vibrer notre âme patriotique,
Bonne Fête!

Ede m di tout Ayisyen toupatou,
Tout kote, Bòn Fèt, nan prete m
Men pa nou, nou tout dè milye ki la a,
Dèyè a, e devan an
Pou men pa nou avèk men pa m
Di tout Ayisyen san distenksyon,
Bòn Fèt avèk yon gwo bravo
Byen fò e pi fò !

Ochan pou Papa Dessalines!

Ochan pou Catherine Flon!

Chers Compatriotes,

La Création du Bicolore marque une étape décisive vers la Naissance d'un Nouvel État. Un État Nègre et Indépendant. Le Premier de la Grande Famille des Noirs, l'État Haïtien.

Nos Sœurs et Frères de l'Afrique victimes eux aussi de la colonisation devaient attendre près d'un siècle et demi avant d'enregistrer les retombées d'un véritable processus de décolonisation. Du Ghana en 1957, son processus allait traverser l'Afrique Orientale et l'Afrique Australe où flotte depuis 1994, le drapeau d'une Afrique du Sud, libre et indépendante.

Emergeant de plus d'une trentaine d'États Africains dont les drapeaux de liberté chantent à l'unisson, Vive le Bicolore Haïtien! Vive le Premier Drapeau de la Liberté des Nègres! Bravo au Drapeau Haïtien!

Par l'Indépendance de l'Angola et du Mozambique en 1975, soit 172 ans après 1803, l'Afrique, notre Mère, écrivit un chapitre spécial de la décolonisation. En effet, de cette année 1975 à nos jours, 38 Nouveaux États sont nés à travers le monde. Cette prolifération étatique observée à la fin du vingtième siècle, est liée malheureusement à des crises multiples tel le fardeau de la dette.

Là où le drapeau d'un nouvel État symbolise son indépendance politique, le drapeau de la dette insinue dépendance économique.

Et bien sûr, les amoureux de la liberté ne peuvent ignorer l'importance de cette équation politique et économique.

Chers Concitoyens,
Chères Concitoyennes,

Lè drapo a monte, èske l pa desann ?

Drapo dèt sa a, malerezman,
Lè l monte non sèlman li pa desann,
Men l toujou kontinye monte pi wo.

La dette extérieure des 187 pays en voie de développement, augmente d'année en année. À savoir, \$220.000.000.000 américains en 1976. Quatre cent soixante milliards en 1980. Mille milliards en 1985. Mille trois-cent milliards en 1990. Mille cinq-cent milliards en 1992. Mille sept-cent quatorze milliards en 1994. Deux mille cinq-cent milliards en 2002.

Conséquences :

Plis dèt la monte, plis mizè a ogmante.
Plis drapo dèt la monte,
Plis drapo mizè a monte pi wo.

O! jan nou konnen l,
Mizè ak Libète se lèt ak sitwon.
Menm jan joumou pa donner kalbas,
Mizè pa donner Libète.
Konsa, moun ki renmen Libète,
Pa renmen mizè.

Chers Concitoyens,
Chères Concitoyennes,

Si pour le drapeau pour la Patrie mourir est beau, il est donc juste et bon de proclamer, pour notre drapeau et pour notre dignité: mourir dans cette misère infra-humaine, c'est inacceptable !

Oui, nous refusons de mourir esclaves de la misère infra-humaine. Aussi, avons-nous donc choisi de regarder l'avenir de notre Haïti et les enjeux de cette dette source chronique de la misère. De 1970 à 2001, cette dette extérieure des pays en voie de développement à été multipliée par trente-cinq, une progression vertigineuse, mais proportionnelle à la croissance de la pauvreté à l'échelle planétaire.

Dans ce contexte, nous devons nous demander que sera l'Haïti de demain ? Que réserve l'avenir à notre brave et vaillante Jeunesse, debout à l'ombre de ce bicolore?

Kòm sak vide pa kanpe,
Pandan konbyen tan n ap ka kanpe
Vant vid anba drapo Libète a ?

Et les 800.000.000 d'affamés du monde ? Quand donc partageront-ils et le pain de la Liberté et le pain quotidien ou "Lapè nan vant, lapè nan tèt."

Ces questions lancinantes nous renvoient à la crise de la dette dont les conséquences désastreuses affectent notre Liberté et celles des pays en voie de développement où vivent 85% de la population du monde. En effet, entre 1983 et 2001, les pays en voie de développement ont remboursé 368.000.000.000 de dollars de plus que ceux qu'ils ont reçu.

An bon kreyòl, defen Pè Antoine Adrien
Ak defen Frè Enel Clérismé ta fè youn pou di :
Towo ki moulen kann nan , se pa li ki bwè siwo a!

Jan siwo Endependans dous!

Kit se siwo ekonomik,
Kit se siwo demokratik,
Se dous pou dous!

Soti nan youn, tonbe nan lòt,
Se soti nan dous tonbe nan dous!

Piske pandan 200 zan,
 Towo ki moulen kann nan,
 Se pa li ki bwè siwo a,
 Papa Dessalines mande m di
 Tout Ayisyen : Poze! Poze !
 Poze anba drapo a!
 Poze anba drapo Libète a!
 Poze anba drapo tèt ansanm nan!
 Poze anba drapo fratènite a!

Poze anba drapo a
 Pou n trase yon vèvè siwo myèl
 Pou Ayiti vin pi dous !

Anba drapo sa a,
 Aprè 200 zan Libète,
 Manman nou,
 Ayiti pa ka genyen
 Yon tete ki dous kou myèl
 E yon lòt ki anmè kou fyèl!
 Se pou sa, jodi a,
 Nou deklare Desalineman,
 Tout Ayisyen se Ayisyen,
 Tout pitit se pitit.
 Fòk siwo a koule
 Ni nan tete dwat la,
 Ni nan tete goch!

- Èske nou dakò ak sa ?
- Èske tout Ayisyen se Ayisyen ?
- Èske tout pitit se pitit ?
- Èske gen pitit deyò, gen pitit anndan ?
- Èske nou tout pa egal ego ?
- Èske nou tout pa frè ak sè ?
- Èske tout Ayisyen se pa Ayisyen ?

Pou nou montre sa yon mannyè sensè,
 Aplodi, tout moun ki dakò
 Pou tout Ayisyen viv tankou frè ak sè.

Leve men anlè ak drapo yo!
 Drapo tout Ayisyen,
 Paske tout Ayisyen se Ayisyen!

Souke drapo yo ankò pou tout Ayisyen.

Gad jan sa bèl!
 Gade yon mèvèy!

Lè grangou tonbe nan vant,
 Li boule tankou piman ki tonbe nan zye.
 Kidonk, fòk siwo a sikre ni po piman an,
 Ni grenn piman an.
 Sa a, se responsabilite nou tout.
 Se dèt Ayisyen anvè Ayiti.
 Se pou sa menm, papa Dessalines di
 Gen dèt ak dèt!

Gen dèt lajan.
 Gen dèt moral.
 Gen dèt patriyotik.

Piske drapo a senbolize
 Volonte patriyotik pou nou fè youn,
 Souke drapo a ankò
 Pou tout Zansèt nou yo
 Ki vle nou fè youn.

Souke drapo a,
 Souke bèl drapo nou an
 Nan fèt 200 zan drapo a,
 Pou montre kijan nou dakò
 Pou nou fè youn.
 Paske se sa zansèt nou yo vle.

Tout Ayisyen gen yon dèt moral
 Anvè manman nou, Ayiti.
 Pou nou peye dèt sa a,
 Nou pap mande kisa
 Ayiti ap fè pou Ayisyen,
 Men kisa Ayisyen ap fè pou Ayiti.

Fè lapè,
 Fè alfabetizasyon,
 Fè alfa ekonomik,
 Fè resto alfa,
 Fè solidarite,
 Fè sekirite,
 Se peye yon bèl tranch
 Nan dèt patriyotik,
 Nou genyen anvè Ayiti,
 Manman nou.

Konsa tou,
 Fè konplo pou fè Ayiti fè bak,
 Se fè dèt lajan pa ka peye.
 Fè Asasinay ak sabotaj nan Pelig,
 Se fè dèt lajan pa ka peye.

Fè blokaj pou nou pa jwenn kòb
 Pou fè plis wout, plis lekòl,
 Plis lopital, se fè dèt lajan pa ka peye.

Fè blokaj pou nou pa jwenn plis kòb
 Pou fè jistis la gen plis mwayen,
 Pou fè polisye yo gen plis mwayen
 Pou bay plis jistis ak plis sekirite,
 Se fè dèt lajan pa ka peye.

Fè blokaj pou fè pèp la vin pi chimè,
 Se fè dèt lajan pa ka peye.

Twò souvan, twòp moun bliye anbago a,
 Se yon siga ki limen nan de bout.

Fè antant pou etenn siga sa a,
 Se peye Pèp la moso
 Nan sa nou dwe l.
 E, pi bonè se gran maten.

La a, se pa yon jwèt.
 Se yon dèt.

Se pa yon ti dèt.
Se yon gwo dèt.

Lè yon bon sitwayen
Poko ka peye dèt li,
Li jennen. Li mal alèz. Li wont.
E jan nou konnen, yon ti kiyè lawont,
Peze pase yon barik sèl.
Lè l rive peye. Li soulaje. Li kontan.

Ayiti dwe 1.5 milya dola ameriken.
N ap travay pou nou peye l.
M devine kijan
Papa Dessalines te kontan
Lè isit la, anba drapo a,
Li wè inite a pral pèmèt li peye
Yon dèt patriyotik,
Ak yon chèk endepandans!

Anvan nesans drapo a,
Dessalines ak Pétion te toujou kare
Tankou de kòk batay nan tan sa a.
Kidonk, nan peryòd esklavaj la,
Prejije ak konplèks te fè gwo blan di
Li siperyè ti blan. Ti blan di
Li siperyè ti blan mannan.
Ti blan mannan kwè
Li siperyè milat. Milat kwè
Li siperyè nèg d Afrik.
E kòm kolon yo te toujou bezwen
Peze souse, yo te toujou ap fè
Ti dife volan ant papa Dessalines
Ak Pétion ki te yon milat.
Epi, jis jodi a,
Se toujou divize pou renye.

Sepandan, pou akouchman drapo a, Pétion te gen konpòtman nèg entèlijan.

Lè papa Dessalines pran drapo kolon yo
E rache koulè blan an, sa vle di,
Drapo Ayisyen an, fèt
Nan yon akouchman sezaryèn
E, si pa t gen inite,
Pa t ap gen ni drapo,
Ni viktwa sou viktwa.

Erezman, drapo a fèt e li fèt nèt!
Sa a, se viktwa tèt ansanm!
Se linyon fè lafòs!
Se yon sèl dwèt pa manje kalalou!
Se men anpil chay pa lou!

- Eske nou kwè tout bon vre se linyon fè lafòs ?
- Eske nou dakò, drapo a, se drapo linyon fè lafòs ?

An nou repete ak tout kè nou : LINYON FÈ LA FÒS !

Drapo sa a, se paspò diyite nou,
Se viza nou.
Drapo sa a, se nou menm menm.
Nou menm ki pa nan
Ni chak koukouy klere pou je l,

Ni zafè kabrit pa zafè mouton.
Nesans drapo sa a, se rezilta
Yon Lavalas tèt ansanm!

Oui, par ce miracle de l'unité, en ce 18 mai 1803, l'impossible est devenu possible! Ainsi en sera-t-il de la restitution de nos 21 687 135 571.48 dollars US!

A ce propos, il est bon de nous rappeler que, déjà, au 17ème siècle, l'Europe continental fit vibrer les cœurs, au moment où l'Empereur Ferdinand II, en 1629, par l'Edit de restitution exigea la restitution des fiefs ecclésiastiques usurpés depuis la paix d'Ausbourg en 1555. En 1938 et 1945, les nazis ont saisi, partout en Europe, l'or appartenant aux juifs. En 1946, après la Deuxième guerre mondiale, la commission tripartite chargée de répartir l'or saisi par les nazis disposait de 337 tonnes d'or. Ainsi, environ 8 pays furent indemnisés.

A! Sa a se bòn nouvèl.
Machin restitasyon an
Ak reparasyon an
Mize nan wout,
Men li pote bon komisyon!

Epi, regle jis pa gate zanmi!

Antann pou n antann nou!

Lè Dessalines te konn pale ak Pèp la,
Li te konn koute Pèp la tou.
Pandan nan non Dessalines
M ap pale avèk nou,
Nou sot chante fò:
"Fò w peye 21 milya dola a!"
Mwen tandè n!

Chers Conpatriotes, Chers concitoyens,

Il y a 13 ans, en décembre 1990, à Lagos au Nigéria, la conférence mondiale sur les réparations à l'Afrique et aux Africains de la diaspora a estimé à 25 milliards de dollars le montant des réparations, une valeur symbolique, bien entendu. La conférence a aussi suggéré que l'annulation des dettes Africaines soit considérée comme une partie de ces réparations.

Deux ans plus tôt, en 1988, les premières réductions de la dette publique ont été évoquées à Toronto, par le G 7 qui proposait d'annuler le tiers de la dette des pays les plus appauvris et les plus endettés.

Voilà, encore une fois,
Machin reparasyon an
Mache dousman,
Men motè l pa kanpe.

Kanpe pou kanpe,
Se pa machin restitasyon an
Ak reparasyon an.
Se machin mizè a.
Dayè, pou nou rive non sèlman
Kanpe machin mizè a,
Men kraze l pou jete l,
Konbyen kòb ki nesèsè daprè nou ?

- Eske valè kòb sa tèlman eksepsyonèl yo pa kapab ni kalkile l, ni jwenn li ?

Men non. Sonje, kòb nou peye
Pou enterè depase manman lajan
Yo prete nou. Si an 18 tan,

Nou menm, nan tyè mond la,
 Nou peye 368 milya dola,
 E kòb sa a plis pase sa yo prete nou,
 Pouki nou pa ka jwenn
 Yon ti 80 milya pou elimine
 Mizè sou tout tè a.

Sa ki manke, se pa kòb sa a.
 Se volonte politik pou mete kòb la
 Sou wout rale mennen vini an.

Selon les Nations-Unis, avec un investissement de 80 milliards de dollars l'an, l'on parviendrait, en une décennie, à éradiquer la pauvreté à l'échelle mondiale.

De cette somme, nous Haïtiens, avons déjà avec les 21 milliards, une tranche considérable à obtenir par la restitution !

Pour y arriver, marchons unis !
 Pour éradiquer la misère abjecte, marchons unis !
 Pour l'éclosion des roses de justice et de paix, marchons unis !
 Pour l'édification de la nouvelle Haïti, marchons unis !
 Pour le drapeau pour la Patrie, marchons unis !

Chers sœurs et frères, en 1492, ébloui par la beauté et les richesses de notre terre,
 Christophe Colomb s'écria : Que maravilla ! Quelle merveille !

Aujourd'hui, marchons unis pour que demain l'on puisse embrasser tendrement notre mère
 et lui dire aussi : Que maravilla ! Haïti mi amor, te quiero !

Nos ancêtres ont écrit l'Indépendance en rouge, couleur de leur sang, aujourd'hui, écrivons
 Haïti en bleu et rouge, couleur de notre bicolore.

Merci. Président Jean-Bertrand Aristide

Source: <http://www.palaisnational.info/>

Message du Président de la République, à l'occasion de la
Célébration du Bicentenaire de la Bataille de VERTIERES

Vertières, Cap-Haïtien, le 18 novembre 2003.

PRÉSIDENT ARISTIDE :

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
 Distingués Membres du Cabinet Ministériel,
 Honorable Président du Sénat et Honorables Sénateurs de la République,
 Honorable Président de la Chambre des Députés et Honorables Députés de la République,
 Monsieur le Président de la Cour de Cassation,
 Monsieur le Président de la Cour Supérieure des Comptes,
 Monsieur le Délégué du Département du Nord,
 Distingués Maires du Cap-Haïtien,
 Distingués Membres des Grands Corps de l'État,
 Excellence Monsieur le Nonce Apostolique,
 Distingués Membres du Corps Diplomatique,
 Distingués Membres du Corps Consulaire,
 Distingués Membres des Organisations Internationales,
 Chers Compatriotes du Dixième Département,
 Madame la Directrice de La Police Nationale,
 Chers Policiers,
 Chères Policières,
 Chers Professeurs, étudiants, écoliers et écolières,
 Chers Concitoyens,
 Chères Concitoyennes,

Heureux de nous retrouver en votre compagnie pour la Célébration du Bicentenaire de la
 Victoire de Vertières, La Première Dame et Moi vous saluons patriotiquement.

A vous tous sœurs et frères : Bonjour !

(TOUTE LA MARÉE HUMAINE : BONJOUR !)

Lè nou youn salye lòt kè nou vibre, kè nou bat fò. E lè yo bat fò, gen yon leman ki rale youn
 vin sou lòt. Se fòs sa a ki fè m envite Polisye yo vin pi pre m bò podyòm nan pou lòt moun ki
 dèyè jwenn plis plas pou nou kapab pi pre zansèt nou yo.

(MANIFESTASYON SATISFAKSYON FOUL LA POU DESIZYON SA A)

Avancez vers moi, vous Policiers.
 Très bien !
 Avancez, calmement, fraternellement, pacifiquement !
 An avanse pou n selebre Vètyè !

(AKLAMASYON JWA FOUL LA)

Gwo Jès sa a sanble tèt koupe ak lè zansèt yo te kase chenn esklavaj pou mas esklav yo te
 avanse, monte sou Teren Libète a.

(AKLAMASYON KONTANTMAN FOUL LA)

Salitasyon pou nou.
 Onè, Respè pou zansèt nou yo !
 Bravo pou yo !
 Ochan pou yo !
 Leve Drapo n anlè !
 Bravo pou zansèt nou yo.

(JAN PREZIDAN ARISTIDE MANDE SA, DRAPO AP FLOTE, EPI APLODISMAN)

Souke drapo pou yo!
Bat bravo pou zansèt nou yo !

M kontan plonje kè m nan lespri Ewo Vètyè pou m anbrase tout Pitit Peyi a espesyalman Sè m ak Frè m k ap viv nan Komin Kap Ayisyen, Katye Moren, Limonad, Akil di Nò, Plèn di Nò, Milo, Gran Rivyè di Nò, Bawon, Sen Rafayèl, Dondon, Rankit, Piyon, La Viktwa, Bòy, Pò Mago, Lenbe, Ba Lenbe, Plezans, Pilat.

A la bèl Plas Vètyè a bèl !
A la bèl Plas Vètyè a bèl !
Respè pou zansèt nou yo !
Pou nou menm ki te met ansanm p
Pou reyalizasyon bèl travay sa yo ak Bèl Selebrasyon sa a !
Chapoba !
Konpliman !
Mèsi e bravo !
Bravo pou nou tout.

(GWO BRAVO)

Bravo pou nou tout. Kè m kontan pou bèl travay sa a. Ede m manifeste l avèk men pa nou nan aplodi tout moun ki te met ansanm pou reyalize l.

(APLODISMAN AN)

Si m pat deja pitit adoptif Depatman Nò, m t ap mande viza prese prese pou m vin tounen moun nan Nò.
Erezman m deja moun nan Nò.

(JWA FOUL LA)

Vive le Nord !
Vive les gens du Nord !
Chers Compatriotes,
Que c'est agréable de nous retrouver en famille pour la Célébration du Bicentenaire de la Victoire de Vertières.

Imprégnés de racisme, le comportement des colons blancs sécrétait la haine de l'homme noir.

Racistes, assoiffés de sang et d'or, les colons livrèrent en 1802 une Guerre d'Extermination à travers la colonie. Leur politique raciste était bien évidemment liée à un substrat économique.

Touye pour piye.
Touye tout pitit peyi a pou piye tout peyi a " Quelle obsession ! Nous avons là, un vrai tableau de pathologie politique.

En s'accrochant à la théorie dite " Hiérarchie des races ", ils se laissaient rongés par une névrose obsessionnelle : " Nolens volens ". Il s'agissait de " Touye pou piye ".

Touye tout pitit Peyi a pou piye tout Peyi a. D'où évidemment la manifestation d'une névrose de classe alimentant une guerre de race !

(APPLAUDISSEMENT)

Le 17 septembre 1802, le Général Leclerc affirma : " J'aurai à faire une Guerre d'Extermination. Projet combien cynique de Rochambeau et de son Armée.

Si les colons racistes ne jouissaient pas d'une bonne santé psychologique, il n'en fut pas de même pour les Héros de Vertières et les Esclaves de St. Domingue. En effet, à la Guerre de Race livrée par Leclerc ils ont répondu par une Guerre de Peuple.

Yon Pèp Vanyan ki te byen konprann si l chita tann l ap tounen pwatann nan chodyè lesklavaj. Yon Pèp santimantal e an sante mantal ki vlope Dessalines plop e yo di " Avè w n ap mache ".

(MANIFESTASYON FOUL LA AK YON APLODISMAN)

Chèf nou, se ou ! Batay Vètyè a, dènye batay sa a, fò n genyen l kanmenm !

Sera seta, sètase!

An An An...

Napoléon Bonaparte te bay yon rekreyasyon libète an 1794. Jodi a, 8 tan aprè, li sonnen klòch pou nou retouen nan lesklavaj. Enben bon, l ap konn Jòj !

(SOU KOZE GEORGE SA A,
FOUL LA PETE YON GWO KOUT RI)

Nou pap tounen ni nan esklavaj, ni nan rekreyasyon libète. Dezòmè, se Libète Total Kapital !

(AKLAMASYON KONTANTMAN FOUL LA)

Se ou byen nou reparèt

Ou byen nou disparèt !

Libète ou lanmò !

Libète ou lanmò !

Libète ou lanmò !

Libète ou lanmò !

(MANIFESTASYON JWA FOUL LA)

Pandan loraj Viktwa a kòmanse gwonde, anpil zèklè refleksyon fè yanyan nan sèvo Jeneral Leclerc, chèf kolon yo. Nèg move ! Blan sispèk !

Yo sispèk esklav yo dekouvri konplo an. Kidonk konplo pou fè nèg retounen nan lanfè esklavaj.

Leclerc move kou kong.

Desalin move kou yon bonm, yon Bonm Libète ki plante la sou tèt mòn Vètyè.

Deja, depi mwa Daou 1791, Lwa Libète ki t ap danse nan Bwa Kayiman, tout Zanj ki t ap danse, zanj Libète ki t ap danse nan tèt moun nan BwaKayiman pat janm pran ni rekreyasyon, ni konje, ni vakans. Se pou sa, lè nan mwa Me 1802, Bonapat fè sòti dekrè pou remete chèn nan kou esklav, se tankou yon gwo bato gaz li vide sou dife Revolisyon an.

Si zonbi ki zonbi lè l goute sèl li pa mande rete ale wè pou yon Pèp save, je kale, Vanyan, yon Pèp santimantal ki an sante mantal.

Mezanmi, jou ale, jou vini, bri kouri, nouvèl gaye, bouch an bouch youn di lòt :

" Si n pa reparèt, n ap disparèt. Libète ou Lanmò ! "

(PREZIDAN ARISTIDE ANSANM AK FOUL LA : LIBÈTE OU, LANMÒ ! LIBÈTE OU LANMÒ !)

Sispenn ! Sispenn !

Tansyon ! Wot tansyon !

Sen Domeng chofe tankou yon poudriyè k ap konte segonn pou eksploze. Leclerc sispèk pi rèd !

Tèt li cho tankou vè lanp. Li chwazi bay piki manti kòm anestezi.

Yon lòt bò, nan peyi Matinik, Jeneral Richepans ki te pi cho pase leve danse, deklare : " Rekreyasyon libète a fini, fòk tout Nèg retounen nan esklavaj ".

La pou la, bò isit, lòlòy Leclerc vire !

Koze a deyò. Ti jwèt kachkach sere liben an fini.

Batay la pral relanse Desalineman.

Manchèt file. Gason kanpe. Fanm doubout, tout ap tann Papa Desalin estènen pou kòmanse pase alimèt, vide gaz.

Nou nan fen mwa Jiyè 1802, malgre tou, Linèt prejije ki te nan je kolon yo anpeche yo wè klè. Danje a la, men, yo pa wè. Prejije !
 Prejije ! Prejije ! Prejije !
 Prejije ! Prejije ! Prejije ! Prejije !
 Moun rasis ak doub 6 se malè pandye !

(FOUL LA GEN MESAJ AK ESLOGAN L AP MANIFESTE)

Moun rasis ak doub 6 se malè pandye !

(FOUL LA KONTINYE AP MANIFESTE)

M tande nou.

M tande nou.

Mesaj la klè ! M tande nou e m ap reponn nou avèk kè m pou montre se anndan kè sa a nou tout n ap benyen kote jodi a nan kè zansèt yo n ap benyen nan lanmou yo, nan kouraj yo pou nou kapab vanse pi devan. Aplodisman pou nou menm ki bay mesaj la.

(APLODISMAN AN)

Alò nou di : " Moun rasis ak doub 6 se malè pandye " Lè moun rasis pa di l fè 2 kabès ak doub 6, li di se ak doub blan ! Donk, kòm pou kolon blan yo, esklav pa moun, kolon yo chita sou do bèf la, yo pale l mal. Yo zeponnen l jis yo deside kòche l tou vivan.

Yon jou swa, toujou nan fen mwa Jiyè 1802, yon bato chaje ak esklav debake sot Gwadeloup, bato a te rele " LA COCARDE ". Malgre fè nwa, esklav yo plonje nan lanmè a, yo naje tankou pwason pou y al kouri di toupato : " Se vre, men nou, operasyon remete chenn nan pye a deja tanmen nan Gwadeloup.

Tande ak wè se 2. Nou menm nou tande e n wè ak 2 nawè n ".

Zanmi m yo, chak pawòl sa yo te wonfle nan zòrèy esklav bò isit tankou pyès kanno Libète. Se pou sa, nan yon lèt Jeneral Leclerc ekri jou ki te 9 Daou 1802, li di : " M fè touye tout rebèl ki te leve kanpe nan Gwo Mòn "

En français, li di : " Les rebelles ont été exterminés " Puis, il a dit : "Les rebelles ont été exterminés " Nan menm lèt sa a l ajoute m fè pann 50 prizonye.

Sepandan, nan mitan flannm dife Revolisyon an ki pat sispann ogmante nou sonje ki jan lafimen ezitasyon te ralanti plizyè nan chèf revolisyonè yo.

Se konsa, nan peryòd boulvès sa a, nou pral jwenn Christophe nan yon soupe kay Jeneral Leclerc. Li te ezite anpil anvan l aksepte envitasyon sa a ki te sanble tèt koupe ak yon pèlen tèt.

Pandan soupe a, yon Ofisyè Blan tonbe vide diven nan vè Christophe pou eseye fè l sou. Brip ! Christophe di l : " Hey ! Ti blan mannan, si m te bwè tout diven ou vide nan vè m nan, non sèlman m ta anvè san w, men, m t ap anvè san Jeneral ou a tou wi !

Bon, sa w tande a, soupe a kraze.

Jeneral Leclerc akize Christophe kòm trèt.

Li di Ofisyè l yo arete Christophe.

Christophe gade l nan je, li di l : " Djab, si w kapab fè m wè w. Dayè, m mache tou pare, tou limen, tou chofe. Si w oze, bon kounye a se mwen menm menm k ap fè nèg pa m arete w e mare w 2 bra dèyè. Trèt pou trèt, se ou menm Leclerc.

Raisons : Vous avez trahi le Général Toussaint Louverture dont le génie nous a conduit de l'esclavage à la Liberté.

Donk, mwen menm Christophe, mwen di w djab, pe la a.

Tandis que Christophe affirma au Général Ramel qu'ils brûleraient Saint Domingue de fond en comble si l'ont y rétablissait l'esclavage, les masses de la Plaine du Nord attisèrent le feu de l'insurrection.

Le 14 octobre 1802, Christophe rejoint le Camp de Pétion et Clervaux au moment où Leclerc l'invita à combattre à ses côtés en lui promettant honneurs et richesses.

Et, Christophe, orgueilleux et fier, lui répondit : " General Leclerc, je me considère

suffisamment riche et honoré par la possession de la Liberté et la Lutte pour la Liberté de ma Race. M di w : " Non et non !

C'est fini, F I fi, N I ni, fini !

Et enfin, le cruel Leclerc combattu, battu et abattu, mourut dans la nuit du 2 novembre 1802.

Ak disparisyon Leclerc e aparisyon Rochambeau kòm ranplasan l, se sot nan mal al nan pi mal.

Mezanmi, kadav tonbe, san koule, mikwòb prejije ak mikwòb rasis kangrennen sèvo kolon yo, yo panse yo siperyè, esklav yo enferyè. Vire tounen se krim sou krim.

Touye pou piye. Volonte yo se :

" Touye tout pitit peyi a pou piye tout peyi a ".

Lè Rochambeau te vin kòmande isit Okap, li te kite Laplume ki se yon pitit kay pou ranplase l nan Sid. Laplume mache sou zòd Rochambeau san l pa janm reveye l pou l chanje konpòtman.

Podjab Laplume !

Podjab Laplume !

Konsa, Rochambeau fè Laplume tounen yon rat kay k ap manje pay kay. Yon rat kay k ap manje pay kay !

An bon kreyòl, depi w kite chèn lesklavaj sot nan pye w monte nan sèvo w, ou tounen rat kay k ap manje pay kay !

Depi w kite chèn lesklavaj sot nan pye w monte nan sèvo w, kisa w tounen ?

(PREZIDAN ARISTIDE ANSANM AK FOUL LA : RAT KAY K AP MANJE PAY KAY !)

Soit dit en passant, si solisyon rat se ratyè, bon eleksyon se ratyè demokratik pou kenbe teoris ak poutchis.

(APLODISMAN)

Teoris ki te nan Lame Rochambeau te champion nan touye pou piye.

Le 14 janvier 1803, Rochambeau demanda l'autorisation de rétablir l'esclavage immédiatement. Et ceci en vue d'actualiser cette Guerre d'Extermination.

Face à la fureur et à la barbarie des colons, les noirs et les mulâtres brandissèrent le drapeau de l'unité condition sine qua non de la Victoire de Vertières.

Akouchman inite, se pat foskouch, se Viktwa, men bon jan prèv Viktwa a.

21 Oktòb 1803, Dessalines sele chwal li, li deside kite la Plèn zòn Taba pou l vin isit la nan Nò. Lè sa a vil Okap te gen anviwon 30.000 moun.

Blokaj ekonomik akòz Gè Endepandans lan te anpeche bato manje debake nan vil la. Donk, soti nan blokaj an 1803, tonbe nan blokaj an 2003, se toujou menm konplo a : Konplo kont ni 1804 ni 2004.

Èske mesaj la klè ?

(WI !)

Èske nou konprann li ?

(WI !)

Èske mesaj la klè ?

(WI !)

Èske nou konprann li ?

(WI)

Nou entèlijjan, nou pa ta ka pa konprann li.
Kreyòl pale ?

(FOUL LA : KREYÒL KONPRANN !)

Kreyòl pale ?

(FOUL LA : KREYÒL KONPRANN !)

Se toujou...

(PREZIDAN ARISTIDE AK FOUL LA : MENM KONPLO A)

Soti nan 1803 tonbe nan 2003, se toujou...

(PREZIDAN ARISTIDE ANSANM AK FOUL LA : MENM KONPLO A)

Pandan Desalin sou wout pou vin libere Vil Okap, sèl kote nan peyi a drapo fransè t ap flote toujou se te isit la ak nan Mòl Sen Nikola. Pozisyon Vil la te bay Rochambeau anpil asirans sekirite. Vil Okap te viwonnen ak plizyè Fò tèlke : Fò Chanpen, Fò Pierre Michel, Fò Lopital, Fò Bèlè.

Nan Fò Breda, te gen 8 pyès kanno, 600 grenadye. Isit la, kote n kanpe la a nan Vètyè te gen yon Fò ki antoure ak 12 pyès kanno.

Soti breda pou rive sou tèt ti mòn Vètyè, se pa ni 2, ni 3 bèl pye palmis, bèl pye chèn ki te toujou kanpe byen drèt, byen banda pou kolon kase randevou sou randevou, mare konplo sou konplo.

31 Oktòb 1803, plizyè ganizon sòlda debake sot Ti Rivyè Latibonit rantre Gonayiv nan menm nwit la.

Premye Novanm 1803, Dessalines pase yo an revè, e tousuit yo derape pou Lenbe, e se la randevou te kase ak tout Ofisyè Siperyè ki soti nan Sid, Lwès, Latibonit ak Nò.

6 Novanm 1803, lapli tonbe san rete. Lame endijèn nan kanpe. Zòt ta di : " Lavalas la desann pou lavalas viktwa a monte. Lavalas la desann pou lavalas viktwa a monte.

(MANIFESTASYON KONTANTMAN FOUL LA)

18 novanm 1803, te gen 2 kalite lapli. Yon lapli natirèl avèk yon lapli bal.

18 novanm 2003, genyen yon sèl lapli. Lapli natirèl la.

(APLODISMAN)

Se lapli viktwa a k ap desann pou lapli viktwa a remonte e remonte chak jou pi plis.

15 novanm 1803, yo demare, e lè yo rive mòn Wouj, Dessalines tabli katye jeneral li sou bitasyon Le Normand.

Se la tout lame ki ta pral libere vil Okap la te rasanble nan linyon fè lafòs.

Kijan lame a te rasanble ? Nan linyon fè lafòs.

Yon lame 27 mil òm pye atè, do touni, bout kanson, mal abiye, mal manje, men, byen disipline, byen kanpe pou kolon pa kanpe.

17 novanm 1803, lanbi soufle, tanbou frape, fatig voltije, grangou disparèt.

Sou zòd Dessalines, Christophe ak Romain pran Laviji.

A midi pil, Dessalines plonje bò Breda.

Pyèj, penlen, bal tire, bal chante, bal reponn, Dessalines la pi djanm.

17, 18 novanm, Dessalines di Jeneral brave danje a, Capois Lamort, depi siyal la bay, plonje dirèk dirèk Baryè Boutèy.

18 novanm 1803, bonè bonè nan maten, atak la lanse. Grenadye a laso. Grenadye ...

TOUT MOUN YO REPONN : A laso

Ann avan ! Akouchman viktwa a pa lwen. Sezaryèn ou pa, Dessalines sèmante lè a rive.

Choz di, choz fèt. Match fini, yo pèdi, nou genyen.

Yo pèdi !

FOUL LA REPONN : Nou genyen !

Nou genyen viktwa sa a pou nou mache sou lòt viktwa.

Eske nou gen fòs ?

FOUL LA REPONN : Wi

Eske nou vanyan ?

FOUL LA : Wi

Eske nou djanm ?

FOUL LA : Wi

Eske jenès Nò a kanpe la ?

FOUL LA : Wi

Eske jenès tout peyi d Ayiti djanm ?

FOUL LA : Wi

Alò, ansanm an nou reprann : Nou genyen viktwa sa a pou nou mache sou lòt viktwa.

Ankò e byen fò.

FOUL LA : Nou genyen viktwa sa a pou nou mache sou lòt viktwa.

Souke drapo Viktwa a !

Drapo Ble e Wouj la.

Drapo Zansèt nou yo.

Drapo Ewo nou yo.

Drapo Viktwa a.

Souke l paske nou genyen viktwa Vètyè a pou nou mache sou lòt viktwa.

1803 se yon viktwa san parèy.

2003 se yon Selebrasyon san parèy pou lonè, respè tout zansèt yo.

Ochan pou yo!

Onè pou yo!

Respè pou yo !

Bravo pou yo!

Leve drapo a pi wo pou yo paske nou genyen viktwa sa a pou nou mache sou lòt viktwa.

Premyèman : Viktwa sou tout konplo pou retounen nou nan mawon.

Moun ki ta renmen al nan mawon ankò leve men alè pou m wè.

Moun ki pa ta renmen al nan mawon ankò leve men pou m wè.

(ANPIL BRI: We e e e e e e e e !)

A a! Men pi bèl kesyon an. Talè a m te di moun ki pa ta renmen al nan mawon ankò leve men, kounye a m chanje l. Moun ki pa vle al nan mawon ankò, leve 2 men anlè pou tout moun wè.

(FOUL LA TRÈ AJITE: W e e e e e e e e !)

Zansèt nou yo pat vle rete nan mawon, nou se bon pitit yo, nou pa ta kapab chwazi pou nou al nan mawon.

Bravo pou nou, aplodisman pou nou menm ki deside pa janm al nan mawon ankò.

(APLODISMAN)

Dezyèm viktwa pou nou ranpòte, viktwa sou tout poutchis, teworis ki vle retounen nou nan koudeta jan kolon blan yo te vle retounen nou nan esklavaj.

Bay kou bliye, pote mak sonje.

Bay kou bliye, pote mak sonje.

Kounye a koute, koute byen : " Bay kou bliye, men, bay koudeta pa bliyab".

Eske nou bliye koudeta 1991 lan?

FOUL LA: Non !

Eske nou kapab bliye koudeta 1991 lan?

FOUL LA: Non !

Si Koudeta 1991 lan pat asasinan peyi a e asasinan plis pase 5000 pitit peyi a, èske jodia nou ta nan mizè mizèrere sa a? Eske jodia nou pa ta pi lwen ? Eske jodi a Ayiti pa ta pi bèl ?

Kidonk, èske nou ka retounen nan koudeta ankò ?

Non, non e non a jamè, pèp Ayisyen, tanke nou vivan, afè koudeta a se bliye sa e bliye sa nèt.

(APLODISMAN)

Bay kou bliye, pote mak sonje.

Fè yon ti gade la a pou nou wè, nou wè jan pèp la chofe. Youn sou lòt, youn kole ak lòt, youn kore sou lòt. Dè milye e dè milye, santèn de milye petèt ki sanble anpil avèk plizyè milyon Ayisyen ki toupatou nan peyi a e ki nan dizyèm depatman an k ap kontinye swiv wout tèt ansanm, wout solidarite, wout renmen Ewo Vètyè yo trase pou nou pa janm retounen nan mawon, ni pou nou pa janm retounen nan koudeta ankò.

Nou wè, ke se gouvènman an, ke se reprezantan, envite, ke se reprezantan kominote entènasyonal la, yo kanpe pou yo montre ni yo, ni nou, nou tout sivilize, kesyon retounen ni nan koudeta, ni nan mawon, pa gen sa pyès.

(APLODISMAN)

A la yon bèl fèt. Chapo pou nou tout !

Bay kou bliye, pote mak sonje.

Nou pote mak yon lame kriminèl...

(FOUL KOMANSE ANTONE YON CHANTE AVÈK ANPIL VI)

Chante ! chante !

Fete ! fete !

Eksprime nou !

Libète !

Eksprime nou !

(YON FOUL BYEN MANBRE K AP CHANTE YON REFREN SPONTANE)

M santi gen yon jèm libète k ap monte la a.

M santi gen yon van libète k ap pase la.

Allez-y, kontinye, chante, chante !

Allez-y, eksprime nou libreman !

Bèl, bèl. Lespri libète a pase bèl.

Souke drapo yo anlè. Souke drapo Ble e Wouj yo.

Souke drapo Tè Libète a, souke li.

Mayifik !
 Chapo !
 Vribasyon an la
 Kouran an pase.
 M santi l e nou santi l.
 (FOUL LA KOMANSE AP RELE VIV ARISTIDE...)

Quelle merveille !
 Quelle vibration patriotique !
 Quelle expression de liberté !
 C'est ça le peuple Haïtien !

Eske m mèt kontinye ?
 Eske nou otorize m kontinye ?

FOUL LA: Wi

Eske nou dakò pou m kontinye?

FOUL LA : Wi

Eske nou louvri wout pou pawòl la kontinye pase ?

FOUL LA : Wi

Bay kou bliye...

FOUL LA : Pote mak sonje !

Bay kou bliye, pote mak sonje.
 Nou pote mak yon lame kriminèl
 Fòk nou kore Polis la pou nou fè Ayiti pi bèl.

Policiers, Policières, vous auxiliaires de la justice, vous dont la mission est de protéger et servir, soyez toujours fiers et fidèles à la patrie.

Policiers, Policières, avni Ayiti konekte nan avni pa w. Soyons toujours au rendez-vous des victoires.

Jeunesse de mon pays, vous que j'aime patriotiquement, vous tous que j'aime tant, soyons toujours au rendez-vous des victoires haïtiennes.

Nou kapab, m konn sa. Nou konn kote nou soti. Nou konn kote nou prale. Se pou sa menm nou kontan grese memwa nou ak bon lwil patriyotik pou nou mache tèt drèt san konplèks e san pè. Reponn avè m.

FOUL LA : Tèt drèt, san konplèks e san pè.

Lè yon moun gen konplèks enferyorite, èske moun nan alèz ?
 Lè yon moun souffri konplèks enferyorite, èske kè l kontan ?
 Lè yon moun ap viv san konplèks, èske li santi l lib ?
 Se pou sa n ap mache tèt drèt, san konplèks e san pè.

Men yon lòt manman viktwa pou nou ranpòte ! Jouva, jouvye, n ap monte drapo Restitasyon an kanmenm. N ap monte drapo Restitasyon an kanmenm.

Jodi, demen, manman viktwa Restitasyon an n ap ranpòte l menm jan zansèt nou yo te ranpòte viktwa Vètyè a.

Kòt a kòt ak drapo viktwa Vètyè a, fòk nou ise drapo Jistis, Alfabetizasyon, Refòm Agrè, Eleksyon, Sekirite pou tout moun san distenksyon.

Jan nou konnen l, bay kou bliye, pote mak sonje. Aprè 200 zan vyolans ekonomik, mak esklavaj la toujou la jis jounen jodi a nan ak de nesans mizè a.

Vle pa vle, sote pwope, fòk yon jou nou fè ak de nesans mizè a tounen yon ak de desè, ak de desè mizè a.

Espwa fè viv ! N ap viv ak espwa na rive fè kokenn viktywa sa a. Mizè jodia se pitit pitit esklavaj la.

Mizè jodia se rezilta konplo 200 zan an.
Kit se esklavaj, kit se anbago, se menm konplo a.

Ou se viktyim, mwen viktyim, nou se 8 000 000 viktyim, viktyim ki refize mache ni ajenou, ni ak kwi lawont nan men nou.

Eske nou se viktyim ?

FOUL LA : WI !

Eske nou gen anpil viktyim nan peyi a ?

FOUL LA : WI !

Eske nou gen 8 milyon viktyim nan peyi a ?

FOUL LA : WI !

Tout moun ki te viktyim men ki pa deside mache ni ajenou, ni avèk kwi lawont nan men nou, souke drapo fyète a pou mwen.

FOUL LA AP SOUKE DRAPO YO

Souke drapo fyète a ankò.

FOUL LA KONTINYE SOUKE DRAPO YO

Se byen sa !

Yon pèp fyè, li viktyim, men nan lapè, nan diyite, nan fyète, se konsa l vle mache.

Nou pa gen kòb men nou gen prestij.

Nou pa gen dola, men nou gen diyite.

Nou menm Nèg ak Nègès d Ayiti, viktyim isit kòm lòt bò dlo, nou deside mache tèt drèt, san konplèks e san pè.

Gade valè ravaj siklòn anbago a deja fè.

Si gen moun nan mizè, gen moun ki koupab.

Si gen moun nan chomaj, gen moun ki koupab.

Si pi fò pèp la analfabèt, gen moun ki koupab.

Twòp inosan peye pou twòp koupab.

Lè inosan peye pou koupab, èske nou kontan ?

FOUL LA MANIFESTE POU DI : NON !

Jèn yo k ap chante e k ap manifeste kontantman nou, reponn mwen : Lè inosan ap peye pou koupab èske nou kontan ?

JÈN YO : NON !

Eske pèp la se yon pèp inosan ?

Si twòp inosan peye pou twòp koupab, lè inosan kriye grangou l, prezidan an tandè.

Lè inosan di l nan chomaj, Prezidan an tandè.

Lè viktyim ap mande jistis, Prezidan an tandè e n ap kontinye tandè pou ansanm avè w nou ranpòte plizyè lòt viktywa pou tout kalite fè nwa.

Ce complot, cet embargo est génocidaire. Il nous faut un monde plus humain et plus fraternel. Les fléaux sociaux à l'échelle planétaire sont en pleine recrudescence.

Sèlman 225 moun gen plis kòb pase richès total nom de moun k ap viv nan lemonn antye.

Le néolibéral sécrète une violence endémique.

Chers compatriotes, pour le pays, pour les Héros de Vertières,
déclarons une guerre pacifique contre la pauvreté.

Déclarons une guerre pacifique contre la pauvreté !

Si Vertières se situe au Sommet du sommet des Victoires de Liberté, marchons unis vers des victoires économiques et démocratiques. Se réaliseront alors des Vertières économiques et démocratiques.

Vertières, c'est bien la victoire de l'unité.

Victoire d'un peuple héroïque, digne et fier.

Victoire contre l'exclusion et le racisme.

Victoire de la race noire.

Victoire des valeurs universelles élevant Haïti au rang de l'immortalité.

Chers Sœurs et Frères, la Guerre de Cent Ans a duré de 1338 à 1453, soit 115 années.

La Guerre des Deux Rose a durée 30 ans.

La Guerre du Péloponnèse a durée 27 ans.

La Guerre du Vietnam, 18 ans.

Si pour plus d'un, la Guerre de Vertières n'est pas la plus longue, pour nous, elle est la plus belle.

Vive les Héros de Vertières !

Ochan e bravo pou yo !

Les Héros de Vertières furent des experts en Polomologie ou Science de la Guerre.

Haïtiens, Haïtiennes, soyons tous des experts en Irénologie ou Science de la Paix.

A eux, Honneur et Gloire !

A nous leurs dignes fils et filles : " **Respect, Restitution et Réparation pour une civilisation de Paix.**"

Merci !

(APLODISMAN)

Jean Bertrand Aristide
Vertières, Cap-Haïtien.
18/11/2003

Source: <http://www.palaisnational.info/>

Arrêté relatif à la reconnaissance par l'État haïtien du vodou comme religion à part entière sur toute l'étendue du territoire national

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Vu les articles 30, 30-1, 30-2, 136, 234, 236 et 297 de la Constitution;
Vu la loi du 16 juin 1971 sur les rapports entre l'Etat Haïtien et les Cultes réformés;
Vu le décret du 18 octobre 1978 réglémentant l'exercice des Cultes réformés;
Vu le décret du 5 août 1987 organisant le Ministère des Cultes;

Considérant que le Vodou, Religion ancestrale, est un élément constitutif essentiel de l'identité nationale;

Considérant qu'il est du devoir de l'Etat de protéger le patrimoine culturel de la Nation;

Considérant le développement croissant des organisations et associations issues du Vodou;

Considérant les efforts de structuration institutionnelle manifestés par les Vodouisants représentant une portion considérable de la Population Haïtienne;

Considérant la participation des Vodouisants à la formation sociale, politique et morale du Peuple haïtien;

Considérant qu'il convient d'intégrer l'action du Vodou dans le cadre de la philosophie de justice sociale et d'Etat de droit pronée par le Gouvernement;

Considérant qu'il appartient à l'Etat de poser les bases indispensables à l'établissement de rapports harmonieux et juridiques;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures qui conviennent, pour éviter toute tentative d'inquisition et d'exclusion, pour sauvegarder l'intégrité nationale, défendre les intérêts généraux de la République, promouvoir l'ordre, assurer la paix et le bien-être de toute la population;

Sur le rapport des Ministres concernés et après délibération en Conseil;

ARRÊTE

Article 1.- En attendant une loi relative au statut juridique du Vodou, l'Etat haïtien le reconnaît comme religion à part entière, devant remplir sa mission sur le territoire national en conformité à la Constitution et aux lois de la République.

Article 2.- Tout Chef de Culte Vodou, Responsable de Temples, de Hauts Lieux Sacrés, d'organisations ou d'associations, est habilité à faire une demande de reconnaissance auprès du Ministère des Cultes.

Article 3.- La Reconnaissance accordée par le Ministère des Cultes a pour effet particulier de solliciter de toute autorité constituée aide et protection.

Article 4.- Les Temples, Hauts Lieux Sacrés, Organisations ou Associations du Vodou, jouissant des droits et prérogatives attachés à leur fonctionnement, peuvent obtenir un soutien qualitatif de l'Etat.

Article 5.- Le Chef de Culte Vodou, Responsable d'un Temple ou d'un Haut Lieu Sacré, peut être invité à prêter serment par devant le Doyen du Tribunal Civil de son ressort. Une fois assermentés, les Chefs de Culte Vodou peuvent être habilités à célébrer baptêmes, mariages et funérailles.

Article 6.- Le présent arrêté sera publié et exécuté à la diligence des Ministres concernés.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 4 avril 2003, An 200ème de l'Indépendance.

Par le Président Jean-Bertrand ARISTIDE

Le Premier Ministre Yvon NEPTUNE

(les ministres du gouvernement)

Le Ministre des Affaires Etrangères Joseph Philippe ANTONIO et des Cultes, Le Ministre de la Justice Calixte DELATOUR et de la Sécurité Publique, Le Ministre de l'Economie et des Finances Faubert GUSTAVE, Le Ministre de la Culture Lilas DESQUIRON et de la Communication, Le Ministre de l'Intérieur Jocelerme PRIVERT et des Collectivités territoriales, Le Ministre des Travaux Publics Harry CLINTON Transports et Communications, Le Ministre de l'Education Nationale Marie Carmel Paul AUSTIN de la Jeunesse et des Sports, Le Ministre des Haitiens Vivant à l'Etranger Leslie VOLTAIRE, Le Ministre de l'Environnement Webster PIERRE, Le Ministre de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du développement Rural Sébastien HILAIRE, Le Ministre à la Condition Féminine Ginette Rivière LUBIN et aux droits de la Femme, Le Ministre de la Planification Paul DURET et de la Coopération Externe, Le Ministre du Commerce Leslie GOUTIER et de l'Industrie, Le Ministre du Tourisme Martine DEVERSON, Le Ministre du Travail Eudes ST-PREUX CRAAN et des Affaires Sociales, Le Ministre de la Santé Publique Henry Claude VOLTAIRE et de la Population

(FRANCE I) - FIN DE NON RECEVOIR FRANCAISE (AVRIL 2003)

1ère fin de non recevoir à l'Etat haïtien, mais seconde fin de non recevoir si l'on inclut l'évacuation pour le moins rapide de la question posée en janvier 2003 par une députée française (Mme Taubira, députée de la colonie française de Guyane) au ministre Français des affaires étrangères

Déclaration du porte-parole du Quai d'Orsay, François Rivasseau HAÏTI, DEMANDES DE RÉPARATIONS

8 avril 2003

Hier, le président haïtien a demandé que la France paie des réparations pour une somme de 5 milliards de dollars. Avez-vous un commentaire ?

Je précise que depuis le retour du président Aristide au pouvoir, la communauté internationale a globalement alloué à Haïti près de deux milliards d'Euros, dont plus de deux cent millions d'Euros d'aide française. Malheureusement, en dépit de cet engagement massif, fort peu de résultats ont été enregistrés en terme de développement. La mauvaise gouvernance, la dégradation de la sécurité liée aux graves conflits politiques actuels sont les principales raisons de la dérive sociale et économique du pays.

Malgré la crise politique en Haïti, la France est consciente de la détresse du peuple haïtien et nous avons maintenu intégralement notre aide en la réorientant vers des actions qui bénéficient directement à la population, notamment à la paysannerie. La France regrette que l'attitude actuelle du pouvoir haïtien ne permette pas de coopérer davantage.

Vous faites un lien entre ces chiffres et les demandes haïtiennes ?

Bien sûr que non. Vous savez que la communauté internationale, lors des débats qui ont eu lieu à Durban il y a près de deux ans, n'a abouti à aucune conclusion sur ce point. Les pays de l'Union européenne n'acceptent pas ce genre de raisonnement, je me bornais simplement à rappeler que nous n'avions pas de leçons à recevoir, particulièrement pas des autorités haïtiennes actuelles, en matière d'aide au développement en Haïti.

Commentaires d'officiels haïtiens...

" *Nous parlons de restitution pour les torts causés au pays, alors que M. de Villepin (le ministre français des Affaires étrangères) parle de 200 millions de dollars accordés à Haïti par la France... Alors comment le gouvernement français peut-il refuser de réparer les torts causés par l'esclavage et restituer les montants qu'Haïti a dû en outre verser à la France après tous les méfaits de la période coloniale ?* " **Joseph Philippe Antonio, Ministre des Affaires étrangères haïtien.** Le Ministre a par ailleurs estimé que la France "embarrassée" cherchait à déplacer le problème, et a indiqué que des démarches légales étaient en cours au plan international pour contraindre la France à verser ce montant.

" *C'est une réaction arrogante. Et contrairement à ce qu'ils disent, nous pouvons leur donner des leçons au même titre que nous pouvons, nous aussi, recevoir de leçons des autres. Nous avons un petit pays, mais nous sommes un grand peuple... Le porte-parole du Quai d'Orsay a une attitude complètement injustifiée en réagissant sur la base de 'mauvaise gouvernance' alors qu'il ne collabore même pas avec le gouvernement haïtien.*" **Lilas Desquiron, Ministre de la Culture et de la Communication.** La Ministre a par ailleurs souligné que l'essentiel des fonds alloués par la communauté internationale passaient par les ONG.

Le Mépris de la France

Dominique Balaou

<http://www.awigp.com/default.asp?numcat=mepri> N° 25 Avril - Mai 2004

Si le communiqué du Quai d'Orsay du 8 avril 2003, annonçant le rejet de la demande de remboursement des compensations payées par Haïti lors de son accès à l'indépendance, est avant tout révélateur du mépris absolu de la France pour la souveraineté de son ex-colonie, il laisse également parfaitement entendre ce que serait la réponse du gouvernement à une quelconque demande de réparations émanant des Antilles-Guyane. (...)

Une aide réduite à rien depuis 1999

Il serait intéressant de pouvoir se faire une idée précise de la nature exacte et de la destination de cette aide massive de deux cent millions d'Euros d'aide française accordée à Haïti depuis le retour au pouvoir D'Aristide en 2001. Mais ces chiffres - considérables en regard de la réalité des aides françaises - ne représentent pas, comme souhaiterait le faire croire le Quai, des fonds qui auraient été mis à la disposition du gouvernement Haïtien pour le développement d'infrastructures ou d'équipements et encore moins des aides humanitaires directes.

Tout d'abord il faut savoir que si les aides à Haïti sont bloquées - principalement à l'initiative de Washington - le gouvernement haïtien n'en est pas moins tenu de payer les intérêts sur la dette, intérêts pour le paiement desquels la "communauté internationale" - principalement les pays prêteurs - se fait un plaisir "d'aider" Haïti. De là, le chiffre astronomique de 2 milliards d'Euros avancé par le Quai. L'aide réelle de la France à Haïti ne représente en fait que 3% du montant global des aides au développement - et non pas le 10ème comme le laisse entendre le communiqué - **c'est à dire que cette aide - qui est aujourd'hui totalement gelée - était jusqu'en 1999 bien plus proche des 20 millions de Francs - aide comparable à celle accordée à la République Dominicaine - que des 200 millions annoncés. Et encore faut-il comprendre que ces aides représentaient principalement les frais d'experts en coopération et non des investissements réels.** Comme une dépêche de l'AFP le précisait en Avril 2002, *"La France, jadis très présente en Haïti, s'est désengagée progressivement dans le pays au cours de ces trois dernières années en réduisant, le nombre de ses experts en coopération, en transférant son antenne économique et commerciale à Miami (USA) et en gelant notamment le projet de construction du nouvel Institut Français d'Haïti."*

A noter également, le manque de transparence du Quai, souligné par le rapport du Sénateur Paulette Brisepierre, en matière d'aides au développement. *"Si l'on considère les crédits inscrits au budget du ministère des affaires étrangères, l'agrégat " coopération et interventions internationales " qui regroupe dans un même ensemble les crédits d'aide au développement et les crédits consacrés aux relations culturelles scientifiques et techniques ne permet pas une lecture claire des montants inscrits : il regroupe des crédits de nature différente et ne prend pas en considération les dépenses de rémunérations et de charges sociales."* [Physionomie de l'aide publique française en 2003]

Une mauvaise foi évidente

La position du Quai en regard d'Haïti est pour le moins ambiguë: d'un côté l'exigence que les droits de l'homme, de la presse et de la démocratie soient respectés; de l'autre, le silence sur la formation des Tontons macoutes de Papa Doc par la gendarmerie française, le silence sur la protection dont bénéficie Bébé Doc en France, le silence sur les exactions commises par des milices patronales à l'encontre des ouvriers agricoles dans les plantations de Cointreau, le silence sur les massacres d'Haïtiens dans les Batays en République

Dominicaine, le silence enfin et surtout sur les avancées réalisées par Aristide depuis 2001 et sur la réalité et l'importance du soutien populaire dont il dispose en Haïti.

Mais si ce n'est Aristide, qui d'autre pourrait-on accuser, sinon la communauté internationale, de " *la dégradation de la sécurité liée aux graves conflits politiques actuels [qui] sont les principales raisons de la dérive sociale et économique du pays.*" ? On est très loin d'une France capable, selon le souhait de Christiane Taubira [voir Christiane Taubira - question écrite au ministre des affaires étrangères] d'un quelconque "acte de grandeur" en faveur d'Haïti.

Et il faut que ce soit un documentariste californien vivant depuis trois ans en Haïti, Kevin Pena, qui, dans la presse indépendante Afro-américaine, en l'occurrence *The Black Commentator*, fasse contrepoids à la campagne de dénigrement systématique du gouvernement Aristide dans les médias français et US.

L'article de Kevin Pena - par ailleurs fondateur de Caribbean Harvest, une coopérative de commerce équitable distribuant aux USA des produits agricoles haïtiens - démonte **le mécanisme d'un embargo médiatique qui va de pair avec l'embargo économique** dont la France se félicite lorsque - par la voix du porte-parole du Quai - elle "*regrette que l'attitude actuelle du pouvoir haïtien ne permette pas de coopérer davantage.*" La lecture du dossier publié par l'association Nord Sud 21 - Instrumentalisation du droit international comme source d'insécurité juridique et de vulnérabilité pour les droits de l'homme: l'exemple de l'embargo. - permettra de remettre quelques pendules à l'heure. pdf

Vers un bain de sang annoncé

Le gouvernement français qui serait bien en peine de célébrer comme il se doit l'anniversaire de l'indépendance d'Haïti en 2004, s'est minablement rabattu avec un an d'avance sur la commémoration de la mort de Toussaint-Louverture en soutenant une série de manifestations plus macabres les unes que les autres au profit d'une diaspora antillaise - à l'image de Daniel Maximin, omniprésente silhouette d'entrepreneur des pompes funèbres de la culture créole - ou au bénéfice de l'office de tourisme d'un trou perdu de Franche Comté, Pontarlier avec son ignoble Fort de Joux. Pendant que l'on célèbre ainsi ce qui devrait être sa honte, **la France, "pays ami" d'Haïti, se fait déjà complice, en feignant d'en ignorer les préparatifs, d'un possible bain de sang**, voir d'un génocide d'une ampleur comparable à celui du Rwanda.

Et les signes ne manquent pas. Sous la pression de l'envoyé spécial de la Maison Blanche, Otto Reich, John Mitchell, ministre des affaires étrangères des Bahamas, faisant suite en cela au Premier ministre canadien, Jean Chrétien, brandit la menace d'en appeler, lors de la session spéciale de l'Organisation des Etats Américains autour de la crise haïtienne, qui se tiendra le 30 avril prochain à Washington, à la "Charte Démocratique de l'OEA", c'est à dire d'en appeler à la force internationale - c'est à dire aux USA - pour "rétablir la démocratie" en Haïti. Rappelons au passage que c'est cette même charte qui fut invoquée par Reagan pour justifier l'intervention militaire US à la **Grenade** "à l'appel des pays de la Caraïbe membres de l'OEA."

Autres signes révélateurs de l'approche d'une issue à la crise haïtienne sous la houlette de Washington, l'ex-colonel Himmler Rébu - qui déclare ne s'attendre à rien de concret de la prochaine rencontre de l'OEA sur la crise haïtienne - parle d'un "redesigning" qui serait "*dicté par la nouvelle vision des choses à travers le monde.*" On croirait entendre Rumsfeld. Dans le même temps, **Hipolito Mejia, président de la République Dominicaine**, qui vient de déclarer que "la démocratie n'existe et n'a jamais existé en Haïti", présente le plan Hispaniola, comme une action pour sauver la Rivière Artibonite. "*L'eau que les Haïtiens utilisent, précise-t-il, prend sa source en République dominicaine. Si nous ne la préservons pas, il n'y aura pas d'eau en Haïti dans le futur.*" Et de présenter les aides internationales reçues par son pays comme " *une maigre assistance pour réaliser certains petits projets le*

long de la frontière [...] principalement le reboisement de certains points de la zone frontalière, projet en faveur duquel il a bénéficié de l'appui du Canada et d'une promesse d'assistance de la part du Japon. " Notons au passage, qu'en 1999, la France a accordé à la République Dominicaine 20,33 MF (3,10 millions d'euros) destinés notamment à la lutte contre la déforestation, au développement de la culture du café et à la rationalisation des activités de l'élevage. Nous voilà vraiment bien loin des deux ailes du même oiseau cher à Aristide. [Haïti-Saint-Domingue: une zone frontalière pas très franche]

Une conception étroite de la communauté internationale

Avant d'affirmer que " la communauté internationale, lors des débats qui ont eu lieu à Durban il y a près de deux ans, n'a abouti à aucune conclusion sur ce point [les réparations] ", le porte-parole du Quai d'Orsay aurait mieux fait de lire les "Actes de la Conférence de Gorée". Il y aurait appris que la communauté internationale ne se résume pas aux " pays de l'Union européenne [qui] n'acceptent pas ce genre de raisonnement. "

Décrite comme "mesquine, pour ne pas dire incohérente" par le *Jamaica Observer*, la prétention de la France à jouer un rôle dans la Caraïbe pourrait bien s'avérer meurtrière en Haïti. **Si la France n'a pas de leçons à recevoir d'Aristide en matière d'aide au développement - qui se résume de Côte d'Ivoire en Jamaïque à subventionner Bouygues et Airbus, les Haïtiens n'ont certainement pas de leçons à recevoir de la France en matière de droits de l'homme. Le bicentenaire de l'Indépendance de la République d'Haïti sera certainement l'occasion de rappeler la France au bon souvenir de son passé, de ses responsabilités et de son devoir de réparation dans ce que la représentation nationale a qualifié de crime contre l'humanité.**

Audition au Sénat américain sur la politique des Etats-Unis en Haïti

La commission affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis a tenu, le 14 juillet, une séance d'audition autour du thème "succès et défis de la politique américaine en Haïti" (AHP, 16 juillet 2003)

Le pannel a entendu les témoignages d'officiels de l'administration américaine notamment les sous-secrétaires Marc Grossman et John Taylor des services d'état et de trésorerie et a couvert une gamme de sujets portant sur l'impasse politique entre le gouvernement et des partis politiques de l'opposition et sur l'impact du VIH/SIDA sur la population d'Haïti.

Le président de la commission, le sénateur Richard Lugar a indiqué que le plus dur dans la situation haïtienne est de trouver le point commun qui permette d'aller de l'avant. D'autres sénateurs ont mis l'accent sur les objectifs politiques des autorités américaines et suggéré à l'administration Bush de changer de politique pour que les Etats-Unis puissent travailler de plus près avec le gouvernement d'Haïti sur sa situation politique et économique.

Le sénateur Christopher Dodd a particulièrement appelé l'administration américaine et la mission spéciale de l'OEA en Haïti à s'engager résolument dans la recherche d'une solution en Haïti. *" Il n'est pas sûr pour moi que l'administration américaine et l'OEA aient un véritable plan d'action pour aider à résoudre le contentieux post-électoral en Haïti, a-t-il fait savoir. Les élections doivent avoir lieu à la fin de l'année ou plus tard, mais jusqu'à maintenant, ni les Etats-Unis ni l'OEA n'arrivent à faire en sorte que toutes les parties concernées par ces élections se retrouvent avec le gouvernement pour les organiser "*, a-t-il encore déploré. Le sénateur Dodd s'est interrogé par ailleurs sur le but de l'expédition du groupe des 184 samedi à Cité soleil. *" Ne s'agissait-il pas tout simplement d'une provocation du genre de celles entreprises par les protestants en Irlande du Nord dans les quartiers catholiques de Belfast au mois de juillet de chaque année."*

Le sénateur Bill Nelson de la Floride a pour sa part exprimé ses frustrations en raison des **pressions exercées, a-t-il dit, par les Etats-Unis pour forcer des institutions financières internationales à geler des prêts destinés à Haïti pour des programmes humanitaires et de développement. Bill Nelson a également critiqué la politique migratoire des Etats-Unis vis-à-vis des haïtiens. Selon lui, les immigrants illégaux haïtiens ne bénéficient pas d'un traitement identique à celui dont bénéficient d'autres nationalités.**

Plusieurs autres sénateurs dont Christopher Dodd Et Lincoln Chaffee ont critiqué la politique des Etats-Unis qui consiste à **bloquer l'aide comme moyen de pression politique**. La commission s'est dans son ensemble réjoui des informations transmises par le sous-secrétaire Taylor au sujet des institutions financières internationales qui avancent sur les projets d'octroi de nouveaux prêts au gouvernement d'Haïti.

Trois (3) témoins du secteur privé sont également intervenus lors de cette audition. Il s'agit du Dr Paul Farmer, un médecin de Harvard qui dirige une clinique travaillant dans le secteur sida, **Steven Forester** qui représente l'association des femmes haïtiennes à Miami et le **docteur Rudolf Moise**, médecin, avocat et homme d'affaires. Les trois hommes ont exprimé l'espoir que l'administration Bush travaille avec le gouvernement haïtien pour que ce dernier puisse faire face aux énormes défis tant politiques qu'économiques auxquels fait face la nation. Le docteur Paul Farmer a dénoncé le fait que pour des raisons politiques les Etats-Unis aient fait bloquer depuis plus de deux ans l'aide destinée à Haïti. Et comme conséquence au niveau de la santé, a-t-il dit, les cas de tuberculose, de polio et de rougeole avec des enfants en Haïti ont augmenté considérablement.

Il s'est dit sidéré du fait que le gouvernement haïtien ait été contraint d'utiliser 90% de ses réserves en devise pour payer des arriérés à la BID.

Des voix de plus en plus nombreuses désapprouvent les sanctions infligées au peuple haïtien

Le sénateur Christopher Dodd appelle les USA à assumer leur rôle de leader en levant les sanctions économiques imposées à la population haïtienne Washington, 1er Août 2002 -(AHP)-

Le sénateur américain Christopher Dodd a appelé mercredi le président George W. Bush à lever les sanctions économiques imposées à la population haïtienne depuis les résultats des législatives du 21 mai 2000. Le sénateur Dodd qualifie d'abusives la décision prise par la BID de geler les dons et les prêts consentis à Haïti par le fait qu'un accord politique n'a pas encore été signé entre les parties impliquées dans le conflit post-électoral. Selon le parlementaire démocrate, les efforts déjà consentis par les autorités haïtiennes pour satisfaire aux exigences de l'opposition et de la communauté internationale, sont suffisantes pour favoriser le déblocage des fonds. " *Ces fonds sont gelés depuis trop longtemps. Et leur non disponibilité cause des dégâts considérables dans l'économie haïtienne et aux masses défavorisées*", a lancé le sénateur Dodd. Christopher Dodd a critiqué sévèrement l'intransigeance de la BID qui en raison de sa position se rend responsable des souffrances de très nombreux haïtiens, alors que sa mission est d'aider tous les pays de la région sur le plan économique et social. " *Il est temps qu'on cesse de faire de la politique sur le dos des Haïtiens. L'heure est venue de mettre un terme au conflit post-électoral*", a lancé M. Dodd. Il appelle le gouvernement américain à assumer ses responsabilités en tant que leader de la région pour répondre aux besoins de la population haïtienne qui n'en peut plus d'attendre.

82 ONG US appellent les membres du Congrès à intervenir auprès de leur gouvernement contre le Gel de l'aide à Haïti.

Selon une dépêche de l'AHP du 26 avril 2002, un groupe de 82 Organisations Non Gouvernementales (ONGs) américaines appellent les membres du Congrès américain à intervenir auprès de leur gouvernement pour qu'il mette un terme à l'embargo économique décrété contre Haïti.

Dans une lettre datée du 23 avril adressée à chacun des membres du Congrès, les responsables des 82 ONG leur demandent d'user de leur autorité pour amener l'administration américaine à réviser sa politique jugée inadéquate, vis-à-vis d'Haïti. Elles rappellent que dans une récente intervention, le secrétaire d'État Colin Powell a fait savoir que le gouvernement américain continuerait à geler son aide à la population haïtienne, tant qu'une solution n'aurait pas été trouvée à la crise post-électorale de mai 2000.

"Le déblocage de l'aide humanitaire en faveur d'un pays confronté à toutes sortes de difficultés, en matière de santé, d'éducation et d'alimentation, ne devrait pas être lié à des conditions politiques".

Plus de 500 millions de dollars dont près de 150.000 dollars de prêts de la BID sont gelés en raison d'un problème de comptage évoqué par des observateurs électoraux de l'OEA pour un groupe de 7 sénateurs qui n'auraient pas été élus au premier tour. Ces sénateurs ont depuis, abandonné leur poste. Et les autorités ont fait part de leur volonté d'organiser des législatives et locales anticipées à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

Parmi les signataires de la lettre aux membres du congrès américain figurent notamment, Mme Melinda Miles de Quixote Center, Paul Farmer de Partenaires in Health; Bill Fletcher, président de Trans Africa Forum; le pasteur Jesse Jackson de Rainbow/Push coalition et Clayton Kilgore, observateur indépendant aux élections de mai 2000 en Haïti. AHP

Une délégation du Centre Kennedy des Droits de l'Homme avait été reçue par le Président Aristide en Haïti au mois de février dernier, selon l'AHP du 20 février 2002. Les membres de

cette délégation Andrew Cuomo et Kerry Kennedy Cuomo ont entrepris cette mission dans le but d'obtenir notamment des informations crédibles sur la situation des droits de l'homme en Haïti.

Au cours de cette rencontre, le chef de l'État a exprimé sa gratitude aux responsables du centre Kennedy qui avaient beaucoup travaillé pour le retour à l'ordre constitutionnel en Haïti en 1994 à la suite du putsch sanglant de septembre 1991.

M. Aristide a profité de l'occasion pour assurer M. Andrew Cuomo de son appui dans sa campagne pour briguer le poste de gouverneur de l'État de New-York. En ce sens, il a invité les haïtiens vivant à New-York à supporter M. Cuomo dans le cadre des prochaines élections.

Pour sa part, Andrew Cuomo a critiqué la gestion faite par la communauté internationale de la crise post-électorale en Haïti. Faisant savoir que les élections ne sont jamais crédibles à cent pour cent. M. Cuomo a cité comme exemple les difficultés et les irrégularités enregistrées en Floride lors des présidentielles américaines. Il a condamné les pays de la communauté qui tentent, dit-il, de justifier le gel de leur aide à Haïti par les imperfections enregistrées aux joutes du 21 mai 2000 en Haïti.

Pour sa part, Mme Kerry Kennedy Cuomo a fait remarquer que l'administration américaine de George Bush père avait dressé un mur en 1991 pour empêcher les haïtiens qui fuyaient les atrocités du coup d'Etat d'entrer aux Etats-Unis. Aujourd'hui, ajoute-t-elle, l'administration américaine de George Bush fils décide de dresser un mur économique devant le peuple haïtien. Kerry Kennedy a toutefois renouvelé l'engagement du centre Kennedy à travailler pour porter l'administration américaine à lever ses sanctions économiques contre la population haïtienne. Avant de quitter le pays, la délégation a visité l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH) et l'Hôpital La Fanmi Se Lavi.

Le Black Caucus appelle une nouvelle fois l'administration américaine à mettre un terme à l'embargo économique contre Haïti

Les Congressmen du Black Caucus appellent une nouvelle fois l'administration américaine à mettre un terme à l'embargo économique imposé à Haïti.

L'administration américaine retient en effet 500 millions de dollars destinés à Haïti dont près de 150 millions de dollars de prêts accordés par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et pour lesquels le pays paie des intérêts.

Dans une résolution adoptée le 19/04, les congressmen ont invité le Président Américain, Georges W. Bush, à ne plus exiger comme préalable au déblocage de l'aide humanitaire la résolution de la crise politique.

Le blocage économique persiste en dépit du fait que les autorités haïtiennes ont répondu aux exigences de l'Organisation des États Américains (OEA) relatives aux élections du 21 mai 2000 et ont fait part de leur volonté d'organiser des élections législatives anticipées à la fin de cette année ou au début de l'année de l'année prochaine. Le député de la Floride Carrie Meek et le congressional Black Caucus ont entrepris un véritable plaidoyer au département d'État pour obtenir qu'un terme soit mis aux souffrances de la population haïtienne.

"Les haïtiens souffrent énormément et les États-Unis ont l'obligation de faire quelque chose", a déclaré Mme Meek lors d'une conférence au Capitol Hill, soulignant qu'Haïti a cruellement besoin d'aide pour poursuivre son travail dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'amélioration des conditions de vie de la population.

Les 50 millions de dollars d'aide accordés cette année par les États-Unis sont gérés par des Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales et internationales.

Selon des parlementaires haïtiens, plusieurs de ces ONG seraient dirigées par des proches de l'opposition. L'ambassade américaine avait rejeté cette accusation. (AHP, 23 avril 2002)

Mme Carrie Meek, représentant de la Floride, avait visité Haïti, au mois de février dernier. Elle avait déclaré, tout dépend du Président Aristide. "Jean Bertrand Aristide est la seule personne capable d'opérer ce changement, vu que le peuple a une grande confiance en lui".

Le député Meek a également demandé au Président Aristide de faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser la résolution de la crise. "*La balle est dans votre camp, Président Aristide*", a lancé Mme Meek "*Quand j'étais de passage la dernière fois en Haïti, j'ai vu le président Aristide accéder à son rôle de leadership et j'ai constaté qu'Haïti s'engageait sur la voie de la démocratie*", a déclaré Mme Carrie Meek qui déplore le fait qu'aujourd'hui la situation est en train de se détériorer.

Le député démocrate John Conyers, en visite en Haïti à la même période avait déclaré que "l'échec d'une solution à l'impasse politique entre le gouvernement d'Aristide et la coalition d'opposition peut conduire à l'anarchie dans un futur proche".

Le congressman déclarait saluer la ténacité du peuple haïtien, qui malgré ce qu'il a enduré ces dernières années, reste toujours confiant. John Conyers insistait sur la nécessité pour la communauté internationale de reprendre son aide à Haïti. La reprise de l'aide internationale est d'une importance capitale ", a déclaré M. Conyers, ajoutant que si cette aide est utilisée de façon convenable, elle peut contribuer à résoudre certains problèmes. "*Ce n'est pas correct que les fonds ne soient pas alloués directement au gouvernement. C'est aussi incorrect qu'un gouvernement ne fasse pas confiance à un autre gouvernement. J'appuie l'envoi de l'aide au gouvernement. Nous avons vu des situations plus tendues dans d'autres pays, mais nous les avons quand même soutenus*", a-t-il déploré. Selon le parlementaire américain, Haïti se trouve actuellement dans un état politique en chute libre et quelque chose doit être fait pour qu'elle ne s'effondre pas. "*Même le dévouement héroïque du peuple haïtien a ses limites*", avait lancé M. Conyers, ajoutant que les souffrances des masses défavorisées ont empiré à presque tous les niveaux.

A la même période des membres du Black Caucus ont visité Haïti. Le Président Jean Bertrand Aristide avait reçu une délégation du groupe des parlementaires noirs américains " *le Black Caucus* " en mission d'information en Haïti. La rencontre entre le Chef de l'Etat et la délégation du Black Caucus a notamment porté sur la situation générale du pays et les difficultés économiques et sociales auxquelles fait face la population haïtienne.

Les congressmen américains ont promis au Président Aristide de dresser un rapport complet sur les mauvaises conditions de vie des masses défavorisées en Haïti pour ensuite le présenter à leurs collègues du Congrès.

Ils se proposent également de rencontrer le Secrétaire d'Etat Américain, Collin Powell, pour essayer de le convaincre de la nécessité pour les Etats-Unis de lever ses sanctions économiques contre le peuple haïtien. Le représentant démocrate de l'Illinois, John Conyers, qui a rappelé le rôle joué par Colin Powell dans le retour à l'ordre constitutionnel en 1994, croit que celui-ci devrait continuer à lutter aux côtés des haïtiens pour les aider à sortir de leur situation de misère.

John Conyers déclarait reconnaître que les Etats-Unis mobilisent actuellement toutes ses ressources financières pour combattre le terrorisme international. Toutefois, ajoute-t-il, cela ne peut empêcher les autorités américaines de venir en aide aux pays qui ont les problèmes sur le plan économique et humanitaire.

Pour sa part, le représentant de la Floride, Carrie Meek, qui est également responsable de la commission des affaires haïtiennes au congrès, a fait savoir qu'il entend soumettre un rapport objectif sur la situation en Haïti à ses collègues et au Secrétaire d'Etat Powell. Tout en réitérant son amitié au peuple haïtien, Carrie Meek promet de faire tout ce qui est en son pouvoir pour permettre la reprise de l'aide internationale à Haïti.

Le quotidien américain "Le Miami Herald" avait abondé dans le sens du message du député Carrie Meek selon lequel les autorités américaines doivent reprendre immédiatement leur aide à Haïti.

Dans son éditorial du 26 février 2002, le quotidien écrit " nous sommes d'accord avec le député Carrie Meek et les membres du groupe des parlementaires noirs américains (Black Caucus) qui viennent d'effectuer une visite dans ce pays.

"Haïti, notre voisin de l'hémisphère, se trouve dans des conditions exécrables et a besoin de l'aide", ajoutant que Washington peut jouer son rôle en permettant le décaissement des 500 millions de dollars de prêts et de dons promis à Haïti. Selon le journal, M. Otto Reich, le plus haut responsable de la politique Latino-américaine des Etats-Unis d'Amérique, devrait faire de l'aide à Haïti une de ses grandes priorités en vue de permettre à ce pays de sortir de la crise sociale et politique dans laquelle il se trouve embourbé. "

Le député Meek et les membres du Black Caucus ont vu beaucoup de souffrances et de privations au sein des masses ainsi que le dysfonctionnement des systèmes judiciaire et social. Le Miami Herald rappelle que, dans le souci de résoudre les problèmes liés aux élections contestées de mai 2000, le président Aristide a accepté un plan de résolution élaboré par la communauté internationale.

Le gouvernement d'Aristide a réduit de deux ans le mandat des sénateurs dont l'élection était contestée et a accepté la tenue d'élections anticipées pour le renouvellement de l'ensemble du sénat. Mais, les partis de l'opposition insistent sur la démission immédiate des membres du Parlement et sont profondément méfiants vis-à-vis du pouvoir d'Aristide.

Selon le Miami Herald, le Président Bush devrait insister sur la satisfaction par le chef de l'Etat haïtien des conditions prévues dans le plan de résolution en huit points. Dans l'intervalle, indique le journal, l'administration Bush doit reconnaître que les souffrances continues des citoyens haïtiens doivent être prises en compte.

Faisant remarquer que les pays amis d'Haïti se déclarent frustrés du rythme et de l'inefficacité des réponses apportées jusqu'ici par le président Aristide à la crise politique, le Miami Herald indique que malgré tout, Haïti reste un pays désespérément pauvre, luttant pour trouver sa voie vers un gouvernement démocratique. *"En notre qualité de voisin ayant un vif intérêt dans le sort des haïtiens et de la direction de leur gouvernement, les Etats-Unis d'Amérique doivent mieux faire que d'observer et d'attendre"*, suggère Le Miami Herald.

<http://haitiechange.ifrance.com/haitiechange/>

(FRANCE II) - CONSTITUTION D'UN COMITE DE REFLEXION (OCTOBRE 2003)

Le ministre des affaires étrangères, Dominique de Villepin, a **confié à Régis Debray la présidence d'un comité de réflexion.**

Mardi 7 octobre 2003: annonce de la composition et de l'objet du Comité

Objet: " réorienter la relation franco-haïtienne de manière à ce qu'elle contribue, avec tous les Haïtiens de bonne volonté et avec ses partenaires de la région et l'OEA (Organisation des Etats américains), à briser le cercle infernal dans lequel ce pays est plongé ".

Composition:

- ?? l'historienne Myriam Cottias,
- ?? le philosophe guadeloupéen Jacky Dahomay,
- ?? le Père dominicain Gilles Danroc,
- ?? le PDG de la Banque des Antilles françaises, Serge Robert,
- ?? l'ancien ambassadeur Philippe Selz,
- ?? un représentant de l'association Les Anneaux de la mémoire (Nantes),
- ?? Jean-Marc Masseur,
- ?? l'historien Marcel Dorigny,
- ?? le sociologue Gérard Barthélémy
- ?? François Blancpain, auteur d'un ouvrage sur les relations financières franco-haïtiennes

Leur rapport est attendu en janvier 2004.

Journal Le Monde (7/10/2003)

?? Interrogé, lors du sommet du G8 à Evian en juin 2003, Jacques Chirac a conseillé aux autorités haïtiennes " *d'être très vigilantes sur la nature de leurs actions et de leur régime avant d'évoquer des contentieux de cette nature* " et mentionné " *la coopération importante et l'aide non négligeable* " de la France à Haïti.

?? Un diplomate français a affirmé " *qu'il s'agissait pour la France d'un dossier virtuel. Aucun document officiel n'a été remis à l'ambassade de France à Port-au-Prince ni au Quai d'Orsay* ".

PORT-AU-PRINCE, 16 oct - AFP

Régis Debray, président du Comité de réflexion et de proposition sur les relations franco-haïtiennes, devait arriver en Haïti samedi pour une visite d'information **mais n'est pas chargé d'une mission pour régler le contentieux financier avec la France. (...)**

Au cours d'une rencontre internationale mercredi, le président haïtien a réitéré sa demande en estimant que "**l'impossible deviendra possible**".

Un romancier guadeloupéen, Claude Ribbe, a souligné de son côté que la France "*avait imposé au jeune Etat (haïtien) un tribut exorbitant, indemnité estimée aujourd'hui à 25 milliards d'euro*" et "*qu'il faudrait être de bien mauvaise foi pour nier que cette indemnité correspondait largement aux esclaves perdus*".

**Paul Farmer témoigne
devant la Commission Régis Debray**
Douze points en faveur de la restitution à Haïti de la dette française
par Paul Farmer, Professeur de Médecine à la Harvard Medical School
Directeur Médical, Clinique Bon Sauveur Plateau Central, Haïti

Paris, le 3 novembre 2003

Je vous remercie de m'inviter à m'exprimer devant vous. Je crois comprendre que le gouvernement haïtien presse la France de lui restituer l'indemnité versée par Haïti à partir de 1825, vingt ans après la fin de la révolution haïtienne qui, commencée en 1791, mena à l'indépendance du pays. Haïti, peut-être plus qu'aucune autre nation, peut avancer des arguments puissants en faveur de réparations et plus encore en faveur de la restitution de la dette française.

Je me permettrai d'abord quelques précisions préliminaires. Je réponds aujourd'hui à votre invitation et non à la sollicitation d'un quelconque gouvernement. Je suis un médecin et anthropologue américain et je travaille dans la région centrale d'Haïti depuis vingt ans. Je me trouve ici devant vous parce que je pense que les souffrances terribles que je vois dans nos cliniques et nos hôpitaux sont dues en grande partie à des causes d'ordre social, enracinées pour la plupart dans l'esclavage et la politique étrangère des grandes puissances.

Pour mettre fin à ces souffrances inutiles, il faut des réponses sociales telles que la restitution de la dette et des réparations. C'est donc un grand privilège pour moi, en tant que médecin préoccupé des causes immédiates aussi bien qu'historiques de la souffrance et de la maladie, de pouvoir m'adresser à vous. Dans une perspective de santé publique, les mouvements de capitaux qui se déploient parallèlement à de profondes inégalités (d'une ancienne colonie esclavagiste dévastée par la guerre vers l'une des nations les plus puissantes du monde, par exemple) constituent l'une des principales causes de la misère d'aujourd'hui.

Ces transferts des pauvres aux riches ont toujours cours actuellement, quoi que sous des formes un peu plus subtiles. Ils ont la bénédiction de certaines institutions financières internationales. Mais je suis convaincu qu'il est possible de cesser ou du moins de minimiser ces pratiques malsaines et inopportunes. Je ne serais pas ici si je ne pensais pas qu'il existe un petit espoir de voir les autorités françaises prendre en compte l'histoire de ce dossier et faire ce qui est juste.

La situation sanitaire en Haïti aujourd'hui

A ceux qui arguent que tout cela est de l'histoire ancienne, on peut opposer que c'est le poids de l'histoire qui a donné naissance à la situation actuelle en Haïti. Je donnerai un bref aperçu de cette situation dans mes domaines de compétence, la santé publique et la médecine, en me limitant à six points principaux.

Premièrement, personne ne conteste aujourd'hui qu'Haïti a les pires indices de santé du continent américain, indices qui comptent d'ailleurs parmi les pires du monde. Ce n'est pas nouveau mais bien des choses auraient pu être faites pour améliorer cette situation. Ma propre pratique clinique me rappelle chaque jour qu'on peut prévenir ou guérir pratiquement toutes les grandes causes de mortalité en Haïti, à condition d'agir à temps.

Dans la région centrale d'Haïti, nous y sommes souvent parvenus car nous avons importé les outils de la médecine moderne et que nous travaillons en collaboration avec les autorités publiques pour fournir des soins aux malades démunis. Mais la situation nationale est lamentable.

Quelques chiffres : le taux de mortalité infantile est de 81 à, chiffre qui continue de croître ; à titre de comparaison, il est de 4 à en France et de 7 à à Cuba. La mortalité juvénile, c'est-à-dire le nombre d'enfants haïtiens décédant avant leur cinquième anniversaire, s'élève à 125 à ; en France, elle est de 5 à. La mortalité maternelle, c'est-à-dire les décès de femmes en couches, est infime dans les pays développés. La quasi totalité de ces décès adviennent parmi les femmes pauvres des pays pauvres. Ici encore, Haïti affiche des chiffres parmi les plus désastreux du monde : des rapports officiels évoquent un taux de 520 décès pour 100 000 naissances.

Voici quelques années, une enquête menée auprès de la population dans le sud-est du pays estimait ce taux à plus de 1 400. A Cuba, pays voisin, ce chiffre s'élève à 33 ; en France, à 10. Le VIH s'est rapidement imposé parmi les adultes comme la principale cause de mortalité due à une maladie infectieuse. La Banque mondiale estime que 5 % de la population haïtienne est infectée. Ce chiffre ne dépasse pas 0,1 % à Cuba. Malgré son affection importante, Haïti est, dans le continent américain, le pays qui a le moins de ressources pour lutter contre cette pandémie.

A l'exception de notre travail dans le Plateau Central, le pays ne dispose d'aucune structure de prévention adéquate ni de prise en charge globale. Une approche inédite intégrant prévention et soins déjà adoptée dans le Plateau Central avec l'appui du système de santé public permettrait d'étendre cette démarche à l'ensemble du pays. Malheureusement, ce système ne peut en aucun cas assurer ce rôle, faute de moyens financiers.

Ce sont donc les ONGs qui bénéficient de l'ensemble des ressources. Haïti semble également être le pays de la région qui paie le plus lourd tribut au paludisme, maladie éradiquée chez ses voisins, Cuba et Jamaïque. Pour ce qui est de la tuberculose, nous avons réalisée une étude dans le centre du pays a révélé une incidence de 357 cas pour 100 000 personnes, soit encore une fois le taux le plus élevé du continent américain. Le problème de la tuberculose est plus grave encore dans les villes haïtiennes où se concentrent les infections par le VIH : en effet, le virus réactive l'infection tuberculeuse latente et la tuberculose épidémique progresse désormais à grands pas dans les bidonvilles.

La malnutrition est au coeur de bon nombre de ces problèmes. Selon la Banque mondiale, Haïti est en effet le pays au monde qui souffre le plus de la faim après la Somalie et l'Afghanistan.

Deuxièmement, ces chiffres effroyables n'ont rien à voir avec la culture haïtienne puisque le pays offre un profil épidémiologique très différent de celui d'anciennes colonies françaises proches comme la Guadeloupe ou la Martinique, où l'espérance de vie et la prévalence des maladies épidémiques ne diffèrent guère de ceux rencontrés en France métropolitaine.

Quel amer paradoxe s'il fallait en conclure que les Haïtiens auraient mieux fait de ne jamais se libérer du joug de l'esclavage ! Pas un seul Haïtien qui se respecte ne dirait cela mais il n'en demeure pas moins qu'on discerne facilement une chaîne continue de causes et d'effets entre la situation du pays au lendemain de la révolution et celle d'aujourd'hui. **Comme si les Haïtiens continuaient d'être punis pour la rébellion de leurs ancêtres. Depuis 1804, depuis deux siècles donc, Haïti subit des embargos et des politiques punitives que je rappellerai plus loin de façon assez détaillée.**

La situation sanitaire d'Haïti est appelée à se dégrader encore si des investissements substantiels ne sont pas réalisés rapidement dans le système public de santé. Il faut désormais que les ressources refluent vers Haïti, vers les structures publiques du pays. On appelle cela l'"aide internationale" mais le terme de "restitution" serait plus approprié. En partageant un peu de ses grandes richesses avec son ancienne colonie, la France pourrait agir en toute équité en faveur de l'alphabétisation, de l'accès à l'eau potable, de la rénovation des infrastructures et de la santé.

Mais l'aide internationale n'afflue pas. A l'heure où je vous parle, un embargo qui ne dit pas son nom pèse sur l'aide humanitaire et l'aide au développement destinées à la république d'Haïti.

Voici les faits, nouveaux en un sens mais bien familiers aux Haïtiens. Prenons le cas des prêts bloqués par la Banque interaméricaine de développement, que j'évoquais récemment dans *Le Monde diplomatique*. Ces prêts, ai-je appris, ont été approuvés voici plus de trois ans aussi bien par le gouvernement haïtien que par le comité de direction de la Banque. Or les versements n'ont toujours pas eu lieu à ce jour.

L'un des prêts est destiné au système public de santé, et les trois autres à l'enseignement, à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à la reconstruction des routes.

En tant que médecin américain travaillant en Haïti, il m'a paru légitime de chercher à savoir pourquoi. **Les prêts étaient suspendus pour des "raisons politiques"**, me dit-on. En Haïti, en mai 2000, avaient eu lieu des élections générales (législatives, sénatoriales et locales). L'élection de huit sénateurs fut contestée et certains réclamèrent l'organisation d'un nouveau scrutin. Or, d'après ce qu'on m'a appris de sources haïtiennes aussi bien qu'américaines, les Etats-Unis étaient intervenus directement auprès de la Banque interaméricaine de développement pour lui demander de bloquer les prêts tant que ces litiges n'étaient pas réglés.

Il est tragique que la France et d'autres pays européens aient suivi les Etats-Unis dans leur volonté de bloquer l'aide aux instances publiques haïtiennes, alors même que cette démarche constitue une violation de la charte de la Banque interaméricaine de développement, qui stipule que la Banque s'interdit d'intervenir dans les affaires politiques des Etats membres. Un rapport d'un collègue français travaillant pour la Banque résumait ainsi la situation :

"Au total, la principale raison de la stagnation économique est la suppression des subventions et des prêts de l'étranger qui a accompagné la réponse de la communauté internationale à l'impasse de la situation politique. Ces fonds sont estimés à plus de 500 millions de dollars."

Quatrièmement, les débats abondent sur la question de l'aide bloquée destinée à Haïti. Si les représentants des pays puissants qui imposent ces sanctions croient formuler leur propre point de vue, je peux vous assurer que les faits sont clairs et qu'ils trahissent une hypocrisie profonde de la part des Etats créditeurs. Voyez les déclarations de mon propre gouvernement niant platement qu'il existe le moindre embargo. Je soutiens qu'il suffit de constater dans quel sens l'argent circule (ou plutôt ne circule pas) entre Washington et Port-au-Prince.

Au cours des décennies précédentes, quand régnaient les Duvalier ou des gouvernements militaires, des centaines de millions de dollars ont afflué dans les coffres du pouvoir haïtien. Aujourd'hui, le gouvernement élu, impopulaire auprès du gouvernement des Etats-Unis comme auprès de l'élite haïtienne, doit se contenter de sommes avoisinant zéro.

La Banque interaméricaine de développement a prétendu que les fonds étaient gelés à la suite d'un consensus auquel était parvenue l'Organisation des Etats américains dans sa "Déclaration de Québec." Or ce document est daté du 22 avril 2001, alors que la lettre du représentant des Etats-Unis auprès de la Banque interaméricaine de développement, demandant à ce que les prêts ne soient pas versés, est datée du 8 avril 2001.

Il est clair que les Etats-Unis ont fait pression sur la Banque pour qu'elle avalise leurs propres choix politiques. Pour citer l'un des rares journalistes à avoir estimé que ce scandale méritait enquête, *"il semble que la décision n'aie fait l'objet d'une concertation qu'après avoir été prise."* **Actuellement, les agissements des institutions financières internationales à l'encontre d'Haïti sont discriminatoires et sans doute illégaux.**

La presse a gardé un silence relatif à ce propos : les puissants de ce monde peuvent dire ce qu'ils veulent sans grand risque de contestation quand les enjeux sont considérés comme négligeables.

L'affaire ne s'arrête pas là.

La Banque interaméricaine de développement a exigé en outre qu'Haïti, pays ruiné, paie des arriérés écrasants et sans cesse alourdis par de nouveaux intérêts, dont une bonne part concernait des prêts consentis à la dictature des Duvalier et aux régimes militaires qui avaient gouverné avec tant de brutalité de 1986 à 1990 et, après un coup d'état brutal, de 1991 à 1994.

En juillet 2003, Haïti a transféré à Washington 90 % de ses réserves en devises pour payer ces arriérés. A ce jour, pas un centime de ces quatre prêts bloqués n'a été versé, en dépit des nombreuses assurances données par la Banque.

Cinquièmement, cette stupéfiante répétition des agissements illégaux du XIXe siècle (les juristes comme les pauvres haïtiens verront dans les versements à la Banque interaméricaine de développement une réminiscence des indemnités versées à la France à partir de 1825) s'inscrit dans la droite ligne d'autres pratiques discriminatoires à l'encontre d'Haïti et de sa population.

J'ai récemment établi une liste, destinée à une revue médicale, des nombreux boycotts infligés au peuple haïtien depuis qu'il s'est refusé à respecter les règles du jeu, lesquelles règles admettaient, au siècle des lumières, le commerce d'êtres humains. Cet article médical, intitulé "*L'embargo injuste sur l'aide destinée à Haïti*", figure parmi les documents que j'ai préparés à l'intention de la Commission.

Sixièmement, votre comité devrait se montrer extrêmement prudent à l'égard des avis émis en français et en anglais lorsque ces avis laissent penser que les Haïtiens refusent d'une quelconque façon la restitution des indemnités extorquées par la France voici plusieurs générations. Le français n'est pas la langue de tous les Haïtiens. On estime que 10 % seulement de la population parle le français alors que tous les habitants parlent le créole haïtien.

Certains Haïtiens s'opposent à la restitution, ce qui peut paraître sidérant. Si on écoute la radio haïtienne, on soupçonnera bien vite que les seuls Haïtiens opposés à la restitution se situent dans l'opposition politique, faible en nombre, très peu appréciée dans le pays et néanmoins très influente au niveau international. Il existe bien sûr une poignée d'intellectuels aigris qui se déclarent aussi opposés à la restitution.....assez conformément à la sociologie d'un pays dont les classes sont aussi profondément divisées.

Toutefois l'immense majorité de la population, désespérée par la situation effroyable du pays, est favorable à cette démarche. Quantité d'analyses, dont celles de journalistes français et américains, présentent les problèmes actuels d'Haïti comme s'ils n'avaient aucun rapport avec l'esclavage, le racisme, la guerre et deux siècles d'hostilité intérieure et extérieure à la démocratie populaire.

Le combat qu'Haïti continue de mener contre les dictatures héréditaires ou militaires et contre le néolibéralisme brutal privilégié par certaines institutions financières internationales, est aussi un combat contre l'occultation volontaire de l'histoire. Les racines historiques de la situation actuelle Les faits sont connus des historiens et, sans doute, des membres de ce comité. Ces faits sont difficiles à blanchir même si beaucoup de gens ont tenté la chose.

Dans sa façon d'aborder les questions haïtiennes, le journalisme contemporain fait preuve d'une irresponsabilité totale. Permettez-moi de souligner, encore une fois, six faits essentiels, avant d'en venir aux conséquences de l'indemnité de 1825 sur le développement ultérieur d'Haïti et sur ses souffrances actuelles.

Je mettrai bien sûr l'accent sur les racines de la crise sanitaire que le pays connaît aujourd'hui. **Tout d'abord**, Haïti est en grande partie une création de la France. Le traité de Ryswick, signé en 1697, cédait le tiers occidental de l'île de Saint-Domingue à la France qui en fit en soixante ans sa colonie la plus rentable.

Le grand chroniqueur de l'époque, Moreau de Saint-Méry, la décrivait ainsi :

"La partie française de l'île Saint-Domingue est, de toutes les possessions de la France dans le Nouveau-Monde, la plus importante par les richesses qu'elle procure à sa Métropole et par l'influence qu'elle a sur son agriculture et sur son commerce."

Dans son ouvrage de 1981 sur la fin de l'Ancien Régime, Olivier Bernier rappelle quelle était la source de cet immense profit : "*Les produits français étaient expédiés un peu partout dans le monde mais très peu de produits fabriqués à l'étranger entraient en France. L'essentiel du*

commerce concernait les produits alimentaires, le tabac et les produits coloniaux, sucre, épices, riz, thé et café. Cela permit à un certain nombre de négociants, bordelais pour la plupart, de faire des bénéfices sur une marchandise extrêmement profitable, dite 'bois d'ébène' : il s'agissait des esclaves noirs. La plupart des armateurs participaient à l'infâme commerce triangulaire, à base d'esclaves, de sucre et de rhum. Ils prospérèrent. La ville de Bordeaux fut presque entièrement reconstruite à la fin du XVIIIe siècle et elle a toujours fière allure. L'argent provenait de la vente d'êtres humains."

Deuxième point, la partie française de l'île de Saint-Domingue figure pour les historiens de l'esclavage parmi les colonies les plus impitoyables de l'histoire. Durant la deuxième moitié du XVIIIe siècle, il s'agissait de la principale escale pour les navires transportant des esclaves. Lorsqu'ils avaient survécu à la traversée, un tiers des nouveaux venus mourraient en quelques années. Les esclaves composaient l'immense majorité de la population et les maîtres vivaient dans la crainte continuelle d'une révolte.

Troisième point, les Haïtiens ont conquis leur indépendance par les armes. On vit des maîtres affranchir des esclaves vers la fin de la révolution française mais seulement après que les esclaves eux-mêmes aient pris leur situation en main, en 1791. Comme le prouvent les archives, Napoléon songea par la suite à restaurer le pouvoir de la France sur la colonie, et à rétablir l'esclavage.

Quatrièmement, pratiquement toutes les puissances mondiales prirent le parti de la France contre Haïti, première nation à se déclarer un pays d'asile pour les esclaves fugitifs mais aussi pour les peuples indigènes (les peuples indigènes d'Haïti avaient quant à eux péri bien avant le traité de Ryswick, dans un holocauste provoqué par les maladies infectieuses et l'esclavagisme espagnol).

Première nation indépendante d'Amérique latine et deuxième du "Nouveau Monde", Haïti était entourée de colonies esclavagistes. Le pays n'avait qu'un seul voisin indépendant, les Etats-Unis, eux-mêmes possesseurs d'esclaves, qui refusèrent de reconnaître la souveraineté d'Haïti. La reconnaissance diplomatique se fit longtemps attendre. Un sénateur de Caroline du Sud, s'exprimant devant ses pairs en 1824, déclarait ainsi :

"Notre politique à l'égard d'Hayti est simple : nous ne reconnaitrons jamais son indépendance [...]. La paix et la sécurité d'une grande partie de l'Union nous interdit même de l'envisager."

A la fin du XIXe siècle, les Etats-Unis éclipsèrent la France et l'occupation militaire américaine, de 1915 à 1934, établit mon pays comme la puissance dominante dans les affaires haïtiennes au XXe siècle. Ce sont les faits.

Au cours des premières décennies de l'indépendance, l'économie haïtienne en ruines continua à dépendre du café, du sucre et d'autres produits dont aucun n'était destiné à la consommation locale. Aussi longtemps que les grandes puissances refusèrent de reconnaître la souveraineté d'Haïti, les dirigeants du pays virent l'économie nationale prise au piège de relations commerciales inévitables.

Il faut également souligner, comme l'a fait Moreau de Saint-Méry avant la révolution, **les dommages écologiques irréparables provoqués par la monoculture pratiquée par les planteurs français au cours du XVIIIe siècle**. Quant à la situation sanitaire après la guerre d'indépendance, elle est ainsi résumée par le médecin Ary Bordes : les villes et les gros bourgs étaient insalubres, manquant de fontaines et de latrines ; les immondices s'accumulaient dans les rues. La majorité des hôpitaux des plantations était détruite ; ne fonctionnaient encore que les hôpitaux militaires de Port-au-Prince et de Cap Haïtien.

Presque tous les médecins, les chirurgiens et les pharmaciens avaient quitté l'île. Seuls des Noirs ayant travaillé dans les hôpitaux détruits, des sages-femmes, des guérisseurs et des rebouteux assuraient encore de rares soins. Très peu formés, ils se trouvaient face à une population tout juste libérée de l'esclavage, vivant en général dans des cases primitives, sans eau ni latrines, affaiblie et décimée par des maladies contagieuses contre lesquelles elle était mal protégée. Et le médecin de conclure :

"Legs accablants laissés par nos anciens maîtres, assoiffés de gain et fort peu soucieux des conditions de vie ou de santé de la population indigène."

La situation sanitaire actuelle trahit une similitude troublante avec ce legs du passé.

Cinquième point, s'il est impossible d'évaluer le coût de l'esclavage (trois siècles et demi de destruction, celle de vies et de familles, mais aussi de cultures et de langues), la "**dette française**" est quant à elle parfaitement quantifiable. En 1825, Charles X accepta de reconnaître l'indépendance d'Haïti à condition que la nouvelle république verse à la France 150 millions de francs.....budget annuel du gouvernement français de l'époque, et réduise de moitié ses taxes douanières.

D'autres que moi vous donneront des informations précises sur les sommes qui furent effectivement réglées mais il faut savoir qu'une telle exigence était illégale au regard de la loi française. En effet, **l'ultimatum français s'accompagnait de menaces explicites de recours à la force et de réinstitution de l'esclavage**. Or la France avait déjà signé un traité (Traité de Vienne, 1815) qui, s'il n'abolissait pas l'esclavage là où il existait déjà, interdisait expressément de l'instituer sur de nouveaux territoires ou de le réintroduire là où il avait été aboli, comme en Haïti. La menace qui avait présidé aux négociations était donc parfaitement hors-la-loi.

Sixième point, l'impact du paiement de la dette sur la société haïtienne du XIXe siècle fut dévastateur. En Haïti, les bilans sont sévères : l'anthropologue Jean Price-Mars dénonçait en 1953 les dirigeants haïtiens qui avaient cédé aux exigences françaises : "*L'incompétence et la légèreté des hommes au pouvoir fit d'un pays dont les dépenses et les recettes étaient jusque là équilibrées une nation accablée de dettes et empêtrée dans des obligations financières impossibles à respecter.*"

En France, les opinions sur la question variaient à l'époque suivant les convictions politiques. Victor Schoelcher, qui se battit pour l'abolition de l'esclavage, estimait qu'imposer le versement d'une indemnité aux esclaves victorieux équivalait à leur demander de payer avec de l'argent ce qu'ils avaient déjà payé avec leur sang. Même ceux qui profitèrent de l'accord savait que celui-ci portait un coup fatal à l'économie haïtienne.

Alexandre Delaborde, ancien colon de Saint-Domingue, a avoué en 1833 que ces 150 millions de francs représentaient trois fois la valeur de toute la colonie. Où faut-il donc placer le paiement de l'indemnité et les concessions douanières dans la longue liste des tragédies qui accablent le peuple haïtien ?

Très haut, à mon avis. Restitution et réparations. Alors qu'Haïti se prépare à fêter le bicentenaire de son indépendance, il me semble juste de s'interroger si la "communauté internationale" continuera-t-elle à isoler le pays ou choisira-t-elle de faire amende honorable pour **la plus longue succession d'abus à l'égard d'une seule et même nation que l'histoire aie jamais connu ?** La France et les Etats-Unis sont les deux pays où cette question devrait être posée avec le plus de force.

Je ne peux conclure sans un commentaire sur les réparations relatives à l'esclavage lui-même. Des experts me disent que les démarches en faveur de réparations, entreprises ces dernières années par des descendants d'esclaves, se heurtent à deux obstacles : l'esclavage n'était pas illégal en France à l'époque et, deuxième difficulté, ces réparations représentent des sommes énormes pour les pays riches (comparables, au bas mot, à celles que les fabricants de cigarettes américains ont été condamnés à verser, intérêts non compris).

Les réparations devraient être étendues à l'ensemble du continent américain et du continent africain. Au-delà du recours facile aux arguments juridiques, soulignons que la restitution de la dette est une affaire beaucoup moins compliquée que celle des réparations, et tout à fait gérable pour la France. La somme peut être calculée sans trop de difficultés et les bénéficiaires sont faciles à désigner.

C'est autrement moins complexe que d'essayer d'estimer une réparation pour un pays d'Afrique centrale, par exemple, qui a perdu une partie de sa population lorsqu'un trafiquant d'esclaves africain a enlevé des habitants pour les revendre à un trafiquant portugais qui à

lui-même revendu ces captifs en Haïti. Notre monde deviendra un monde meilleur si nous poursuivons l'idée des réparations.

Les obstacles juridiques sont contournables, ce que savent toutes les personnes de bonne volonté qui, par le hasard de leur naissance, exercent aujourd'hui un pouvoir. Mais ce sont des cercles où la bonne volonté semble rare. **Et il y a tout lieu de craindre que si des réparations sont versées un jour, elles iront aux descendants d'esclaves relativement aisés qui vivent aux Etats-Unis, en France ou en Grande-Bretagne, pays qui, avec l'Espagne et le Portugal, furent les principaux architectes de l'esclavage dans le Nouveau Monde.**

Je rentre demain en Haïti et je ne suis guère optimiste sur ma capacité, en tant que médecin, à infléchir de façon significative la crise sanitaire que j'ai décrite ici et ailleurs. J'ai apporté avec moi dix dossiers contenant des documents qui détaillent et appuient ce que je vous ai dit aujourd'hui, car la justice doit être servie. Pour un docteur, travailler en Haïti, dans un pays qui continue à subir des abus de la part des nations les plus puissantes du monde, c'est un peu comme essayer de boucher une digue avec les doigts.

Mais j'ai une grande dette à l'égard de ce pays qui a fait de moi, du moins je l'espère, un meilleur médecin et qui m'a appris à réfléchir de façon plus critique. L'équipe médicale dont je fais partie ne cessera jamais de soigner les malades pauvres. Les enseignants du public, les instituteurs, mènent un combat similaire dans leur domaine. Nous ne représentons pas l'Etat haïtien mais **nous travaillons de concert avec les ministères de la Santé et de l'Education, qui doivent redevenir les garants de l'accès de tous aux soins et à l'enseignement.**

Nous avons besoin d'alliés et d'une réponse à la question suivante : les heureux gagnants de l'histoire mondiale s'en tiendront-ils à leur routine désolante ou rompront-ils enfin avec une politique cruelle, corrompue et raciste ? Rendront-ils enfin à Haïti le prix de son sang ? Les Haïtiens préparent la commémoration du bicentenaire de l'indépendance de leur pays mais ils se considèrent comme punis, depuis deux siècles, pour avoir osé secouer leurs chaînes. L'histoire passée et présente leur donne raison. Encore une fois, **merci d'avoir sollicité mon avis.**

<http://haitiechange.ifrance.com/haitiechange/>

SOUTIEN DE LA CARICOM A HAITI COMMUNIQUES DU 4 OCTOBRE 2003

Haïti est devenue membre de la Communauté Caribéenne en juillet 2002

La CARICOM n'abandonnera pas Haïti, déclare le Premier Ministre jamaïcain

P-au-P., 4 oct. 03 [AlterPresse] --- Le Premier Ministre jamaïcain P. J. Patterson a déclaré que la Communauté Économique de la Caraïbe (CARICOM), dont il est le Président, ne soutiendra aucune démarche visant à isoler Haïti au niveau de la Caraïbe ou de la communauté internationale, selon le quotidien jamaïcain « The Jamaica Observer », dans son édition de ce 4 octobre 2003.

« *Maintenant, quand nous parlons de la population caribéenne, les haïtiens ne sont pas simplement nos voisins, mais ils sont des membres à part entière de la famille (des Caraïbes)* », a fait savoir le Premier Jamaïcain, lors d'une conférence spéciale organisée le 2 octobre à Megdar Evers University de New-York, dans le cadre de la célébration des 30 ans du CARICOM.

Patterson a mis une emphase particulière sur la désapprobation des efforts de quelques pays pour imposer un embargo économique sur Haïti en raison de leur désaccord avec le gouvernement haïtien en ce qui concerne le processus de renforcement de la démocratie dans le pays, a indiqué le quotidien jamaïcain.

Faisant remarquer que « Haïti fait face à d'énormes défis de développement économique et social » le dirigeant jamaïcain a souligné qu'un « grand besoin d'aide internationale » se manifeste en Haïti, qui a subi « un embargo virtuel » durant les dernières années. Cette situation « compromet les perspectives » et « multiplie davantage la pauvreté et la misère » en Haïti, a ajouté Patterson.

Le Premier Ministre jamaïcain et Président de la CARICOM a promis que son organisation appuiera Haïti dans « *la mise en place des institutions nécessaires pour garantir la démocratie* » et a salué la population haïtienne à l'occasion du bicentenaire prochain de l'indépendance du pays.

Les déclarations du Premier Ministre Patterson interviennent dans une conjoncture dominée par l'accentuation des problèmes socio-politiques en Haïti. Des manifestations anti-gouvernementales aux Gonaïves (Centre-ouest) au cours des deux dernières semaines ont fait, selon diverses sources, une dizaine de morts par balles, et des brutalités policières ont été dénoncées.

L'opposition prépare pour ce 5 octobre une manifestation anti-gouvernementale au Cap-Haïtien (Nord), alors qu'une réunion prévue pour la même date à Port-au-Prince par l'Organisation des États Américains (OEA) avec les principaux acteurs politiques haïtiens a été reportée.

Par ailleurs, une cinquantaine d'intellectuels, artistes et éducateurs haïtiens ont signé le 29 septembre une « *Déclaration de principe sur le Bicentenaire d'Haïti* » pour se démarquer de la célébration officielle. Ils ont exprimé leurs « grandes » inquiétudes quant à l'orientation donnée à cette célébration. Selon les signataires, le gouvernement travaille à canaliser l'attention vers une « *campagne propagande aux fins de légitimation d'un pouvoir usurpé et reconnu aujourd'hui comme despotique et totalitaire, négateur des principes et valeurs de base de la révolution haïtienne* ».

MONDIALISATION/COLONISATION : LA ZONE FRANCHE COMME ILLUSTRATION

Une zone franche sur des terres agricoles au mépris des revendications paysannes

par le Réseau alternatif haïtien d'information du Groupe Medialternatif
<http://www.medialternatif.org/alterpresse/>

& site du Centre de recherche sur la mondialisation (CRM), le 10 avril 2002
<http://www.globalresearch.ca/articles/MED204A.html>

Le Président haïtien Jean Bertrand Aristide fonce à vive allure dans ses projets avec son homologue dominicain, Hypolito Mejia, malgré les préoccupations exprimées dans divers secteurs. Aristide et Mejia ont posé le 8 avril dans la plaine de Marie Bahoux, zone frontalière nord-est d'Haïti, la première pierre d'une zone franche industrielle.

Des officiels des deux gouvernements et des entrepreneurs ont pris part à cette cérémonie, qui s'est déroulée sous haute surveillance de l'armée dominicaine et des corps d'élites de la police haïtienne. Contrairement aux journalistes haïtiens, dont la présence a été très timide, en raison du fait qu'ils ont été avertis à la toute dernière minute, les journalistes dominicains ont été nombreux à se rendre sur place.

Les manifestations prévues par les paysans pour marquer leur désaccord avec ce projet n'ont pu avoir lieu en raison de diverses manœuvres et pressions des autorités locales, selon des témoignages recueillis sur place. Des groupements paysans liés au réseau Solidarité Frontalière ont fait savoir que les banderoles et pancartes préparées pour la circonstance en Créole et Espagnol ont été saisies par les autorités de la Délégation du Nord-Est.

Il y a peine trois semaines, les paysans faisaient part de leur préoccupation du fait que cette fertile plaine allait être couverte de bétons pour recevoir des usines d'assemblage textiles. Selon la presse dominicaine, le projet sera réalisé avec des investissements dominicains et devrait commencer par créer environ 1500 emplois avant d'assurer à l'avenir 8.000 emplois.

Cette zone franche est le "premier fruit" du "mariage sans perspective de divorce" entre Haïti et la République Dominicaine, a déclaré le président Aristide au cours de son allocution. D'autres projets pareils devraient être développés sur l'ensemble de la frontière qui mesure 300 kilomètres. Le Président Mejia a fait savoir que le processus d'installation de zones franches a déjà été enclenché dans plusieurs villes frontalières dominicaines.

La Plate-forme haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA) et le Groupe d'Appui aux Réfugiés et Rapatriés (GARR) ont exprimé ce 8 avril leurs plus vives inquiétudes et leur indignation face à de telles démarches engageant l'avenir d'Haïti, mais entreprises quasiment dans la clandestinité.

La présidence avait simplement annoncé le week-end écoulé une tournée du Chef de l'état dans le Nord, sans faire allusion à sa rencontre prévue avec le Président dominicain. Presque la totalité des informations disponibles sur le sujet nous sont parvenues via la presse dominicaine, ont affirmé les deux organisations. Aucun débat n'a été organisé avec la participation des secteurs concernés et l'accord n'a pas été examiné par le Parlement comme le prévoit la Constitution de 1987.

Le GARR et la PAPDA déclarent appuyer fortement les revendications lancées par des organisations paysannes du Nord-Est contestant la décision d'installer la zone franche sur dans l'une des régions les plus fertiles du pays, qui permet aux familles paysannes de réaliser des revenus annuels relativement substantiels.

Haïti-Saint-Domingue: une zone frontalière pas très franche

par Dominique Balaou - <http://www.awigp.com>

La pose conjointe de la première pierre d'une zone franche transfrontalière à Ouanaminthe, par Jean Bertrand Aristide et Hipólito Mejía, loin de marquer un changement dans les relations entre les deux pays, n'est que la continuation d'un processus d'intégration économique élaboré il y a plus de dix ans...

Lorsqu'en 1992, Bernardo Vega, homme d'affaires et ancien gouverneur de la Banque centrale dominicaine, est chargé par le Conseil national des chefs d'entreprise d'étudier les possibilités de **réunir des investissements issus des deux républiques dans les zones franches**, il peut déjà compter sur le soutien du directeur haïtien de la Sogebank et sur l'appui du représentant d'Haïti, Guy Alexandre, qui est aujourd'hui, en 2002, de nouveau l'ambassadeur de son pays en République Dominicaine.

Lorsque cette même année 1992, Aristide rencontre pour la première fois le Président Balaguer à Santo Domingo et déclare publiquement que les deux Etats "*sont les deux ailes d'un même oiseau*", il utilise une image qu'il reprendra le 8 avril 2002, lors de la pose de la première pierre de la zone franche de Ouanaminthe en compagnie de son nouvel homologue, Hipólito Mejía.

Mais entre temps le monde a bien changé et le rêve initial de Bernardo Vega de centres de recherche agricoles communs, de protection de l'environnement par des systèmes d'irrigation partagés, de reboisement d'Haïti et d'éradication des maladies dans les campagnes qui jouxtent la frontière, s'est avéré, face à la mondialisation, bien utopique. "*Les deux ailes d'un même oiseau*" ? On comprend. Mais de quel oiseau s'agit-il aujourd'hui ? D'une colombe portée par les ailes d'un désir de rapprochement et de paix entre deux peuples indépendants et souverains ou d'un **rapace porté par les ailes de la déréglementation des investissements et le besoin insatiable de super profits immédiats** ?

Sur le plan du désir de rapprochement et de paix, la copie est à revoir. Tous les efforts pour régler la question migratoire qui empoisonne les relations entre les deux communautés depuis plus de cinquante ans ne visent plus aujourd'hui qu'à concentrer et **à fixer sur la frontière toute une population haïtienne qui servira de réserve de main d'oeuvre pour les besoins des zones franches. Pour le reste, les conditions de vie des immigrés haïtiens en République Dominicaine restent proches de l'esclavage.** Sous couvert de régularisation de la situation des sans-papiers, l'ambassade d'Haïti mène en réalité un véritable recensement de ses ressortissants dans le cadre du projet "Fonds Hispaniola des zones frontalières" et les progrès constatés au niveau humanitaire sont tout à fait insignifiants.

Car la question humanitaire reste secondaire dans ces pays dont les gouvernements successifs ont tous été régulièrement dénoncés pour leurs exactions par les organisations de défense des droits de l'homme. **Le sens de l'échange entre les deux pays est le même depuis plus d'un siècle: la main d'oeuvre haïtienne est mise au service de la production dominicaine.** Les dictatures d'hier, celles de **Raphaël Trujillo et de François Duvalier qui signaient au début des années 50 le premier accord officiel pour fournir massivement des coupeurs de cannes haïtiens aux planteurs dominicains - Papa Doc touchait sa dime sur chaque travailleur - , ont simplement revêtu aujourd'hui les oripeaux du FMI et de la Banque Mondiale.** Comme l'a dit lui-même Aristide lors de sa visite en janvier 2002 à Saint-Domingue, la question de l'immigration haïtienne est celle de l'offre et de la demande. On ne peut être plus précis.

Les Etats-Unis demeurent les interlocuteurs privilégiés de la République Dominicaine, avec près de 80% des échanges, dans le cadre des préférences commerciales de la " Caribbean Basin Initiative " (CBI) et on imagine mal Hipólito Mejía, le blanc, le catholique, l'oligarche, dont le mépris pour son homologue haïtien est évident, permettre à Aristide, le noir, le défroqué, le sans-terre, de partager ne serait-ce qu'une parcelle de ce succulent gâteau. De fait la création en terre haïtienne de zones franches financées en quasi totalité par des investissements américano-Dominicains ne fait qu'entériner l'annexion discrète d'une des régions les plus riches du territoire Haïtien. L'omniprésence de l'armée dominicaine à la frontière et les incursions effectuées par elle sous la houlette américaine à l'intérieur des frontières d'Haïti tout au long de ces deux dernières années sous prétexte de "sécurisation à la frontière" n'étaient que les prémices de cette annexion qui cache son nom. Après avoir laissé pendant trois ans la dictature de Cedras finir d'écraser militairement le moindre espoir d'établir une véritable démocratie, les "amis" d'Haïti ont, sous prétexte de mettre le pays à l'abri de ses propres militaires, privé la République de ses moyens de défense nationale.

L'acceptation du "Fonds Hispaniola" et sa mise en oeuvre marque l'entrée forcée d'Haïti dans le nouvel ordre mondial et met fin, entre autres conséquences désastreuses pour son indépendance et sa population, à l'entêtement haïtien à vouloir développer une production - notamment agricole - nationale indépendante à l'encontre des directives du FMI. **Au plan de la mondialisation, Port-au-Prince n'est déjà plus qu'une capitale provinciale dans une Hispaniola recolonisée.**

"*Vue de l'extérieur, la situation d'Haïti est insaisissable*". Cette phrase prononcée par Jean-Louis Fousseret, président du groupe parlementaire d'amitié France Haïti, lors d'une rencontre avec des réfugiés haïtiens à l'Assemblée nationale en mai dernier, montre bien à elle seule l'hypocrisie qui préside depuis toujours aux relations franco-haïtiennes. "*Dans moins d'un mois, il y aura quelque chose de concret sur Haïti en France*". Malheureusement, le député-maire de Besançon n'a pas retrouvé son siège et la gauche n'est plus au pouvoir. Et comme bien d'autres promesses il ne s'agit jamais que de belles paroles, à preuve Lucette Michaux-Chevry affirmant à André Boyer lors de l'examen en mars 1997 au Sénat du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et l'Association des Etats de la Caraïbe que la région de Guadeloupe consacrerait 20 millions de francs à la réhabilitation de la "Cité Soleil" (Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées - Rapport n° 289 - 1996/1997).

la "Cité Soleil" en 2002

La réalité est toute autre et bien plus concrète: **la presse nationale française ne s'est même pas faite l'écho du désengagement de Cointreau d'Haïti suite au mouvement engagé par les ouvriers agricoles exploités dans les plantations d'orange amères.** Par contre toute la presse quotidienne s'est faite un plaisir de détailler les résultats du groupe; au 31 mars 2002, le chiffre d'affaires consolidé de Rémy Cointreau pour l'exercice 2001-2002 s'établit à 1,018 milliard d'euros, en croissance de 10%. Pour les ouvriers de Guadacimal le résultat consolidé de quatre ans de lutte syndicale vient de se solder le 29 mai dernier par le **lynchage de deux paysans et l'emprisonnement arbitraire de 8 personnes**, dont 6 restent encore aujourd'hui en prison. **Cointreau en Haïti a le goût du sang.** On attend toujours un commentaire de Paris, ou de son représentant, Yves Gaudeau, habituellement volubile lorsqu'il s'agit de critiquer la politique du gouvernement Haïtien. (Haïti Progrès)

Aussi sordide, le secret dont la France enveloppe les relations entretenues avec la dictature Duvalier. Des Tontons Macoutes de "Papa Doc" formés par la gendarmerie nationale à Melun à **la présence illégale de "Bébé Doc" sur le territoire national depuis 1986**, impossible quels que soient les gouvernements successifs - de gauche comme de droite - d'obtenir l'ombre du début d'une vérité.

Interpellé en 1999 sur la présence en France de Jean-Claude Duvalier par le député Maxime Gremetz (PCF), Jean-Pierre Chevènement alors Ministre de l'Intérieur répondait que si Jean-Claude Duvalier faisait l'objet d'un contrôle de police, *"il était susceptible de voir engager à son encontre une procédure de reconduite à la frontière, comme tout étranger en situation irrégulière"*.

De son côté l'ancien ministre de la Santé, Léon Schwartzberg, membre de la coordination nationale des sans papiers, affirmait à l'Associated Press: *"Les papiers que Jean-Claude Duvalier fournit pour rester en France, ce sont des billets de banque"*. **Toujours est-il que les gendarmes français comme les militaires US ont fait le ménage dans les archives haïtiennes** avant de rendre le "Père Aristide" à ses ouailles en 1994 et que l'action de la France en Haïti reste un secret qu'on se garde bien - droit à l'information ou pas - de révéler à l'opinion publique.

Présenté comme un accord entre les deux pays, le **"Fonds Hispaniola"**, est avant tout un **projet US soutenu sans état d'âme par la France qui entretient d'excellentes relations commerciales avec la République Dominicaine, relations qui se sont renforcées suite à la signature en 2000 d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République dominicaine sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements**. Le "Fonds" qui est estimé à 5 milliards de dollars représente en fait la part reconvertible de la dette des deux pays. Loin de permettre l'annulation complète de la dette, le "Fonds Hispaniola" est totalement au désavantage d'Haïti puisque la part de reconversion de sa dette propre ne représente environ qu'un 1/7ème du Fonds. La République d'Haïti sortira de ce plan encore plus endettée qu'elle ne l'est actuellement. (sur les mécanismes de la dette voir Qui annule sa dette... redresse la tête, par Jean-Marie Harribey, The New West Indian, Mars 2002). En République Dominicaine, bonne élève du FMI, l'avenir s'avère tout autre, sinon pour sa population dont 60% vit encore sous le seuil de pauvreté, du moins pour sa classe dirigeante qui ne fait que renforcer son pouvoir. Les déplacements effectués par les deux chefs de l'Etat sont à ce sujet assez symptomatiques: Aristide se rendant à Taiwan pour essayer de convaincre des entrepreneurs de s'implanter en Haïti, alors qu'Hipólito Mejía se précipitait à Washington pour y chercher sa récompense, un nouvel accord bilatéral de libre échange entre Saint-Domingue et les USA (Caribbean Investor, 26 Juin 2002).

La création de la zone franche frontalière à Ouanaminthe, typique de la politique menée par le FMI et l'OMC, s'accompagne de **l'expropriation des terres agricoles les plus fertiles du pays**. Dans la région de Haut-Marie-Bahoux les 80 hectares concernés sont non seulement les terres les plus riches mais encore les seules terres boisées de la région. De fait l'établissement de la zone franche concerne 80% des terres irrigables de tout le nord-est. Après la ruine de la production agricole de l'Artibonite sous la pression du FMI dans les années 80 au profit des importations de riz américain (voir l'article de Michael Dobbs et voir également le site de Peter Costantini), **il s'agit d'en finir aujourd'hui avec la réforme agricole engagée par René Préval. Qu'un paysan Haïtien puisse assurer la subsistance de sa famille - dans un pays où un enfant sur deux de moins de cinq ans souffre de malnutrition - n'est d'aucun poids face à l'appétit d'investisseurs qui développeront dans ces zones agricoles "affranchies" la culture de fleurs coupées destinées au marché US via Saint-Domingue. Ces terres sont simplement trop riches pour des pauvres.**

"En 1990 on nous apprenait à répéter que les terres doivent appartenir aux paysans, aujourd'hui on veut nous déposséder de nos terres au profit des zones franches" constate un paysan de la région, exprimant ainsi le grand revirement du pouvoir Lavalas. "Notre problème c'est qu'en tant que paysans, notre plus grande richesse constitue la terre parce qu'elle est impérissable. En tant que fils de paysan, je possède des terres à Massacre. Même si on m'offrait 100 mille dollars pour un carreau, je ne le céderais jamais parce que c'est notre seul bien d'où nous tirons tous nos produits, toutes nos denrées."

Les paysans se disent prêts à mourir pour défendre leurs terres. *"Les autorités nous promettent de nous dédommager pour ces terres. Mais à quoi peut bien servir cet argent... Nous savons que la journée de travail sera rémunérée à 36 gourdes dans ces usines. Qu'est-ce que cette somme peut bien représenter face à nos dépenses quotidiennes... Même si cette zone franche générerait 10 000 emplois, nous n'en avons pas besoin.. Tout ce que nous voulons ce sont nos terres. S'il faut que notre sang coule pour les garder, nous le ferons."* déclarait avec force le 17 avril dernier Mme Huguette Charles, de l'organisation Solidarité frontalière. Propos auxquels Martine Deverson, ministre du Commerce du gouvernement Lavalas répondait le jour-même devant les sénateurs: *"Les secteurs public et privé ont beaucoup d'intérêts dans ces types d'infrastructures"*.

Les conditions de travail dans **les zones franches - ces " zones de non-droit "** comme les appelle Maurice Lemoine dans le Monde Diplomatique - sont unanimement dénoncées dans le monde entier. Sans même parler des salaires de misère et des horaires inhumains, ni même encore de l'absence de toute représentation syndicale. En six ans, dans les "maquiladoras" où travaillent 250 000 ouvrières à la frontière mexicano-américaine, 255 femmes de 15 à 22 ans ont été violées, torturées, assassinées et abandonnées en bordure du désert de Ciudad Juarez (La Frontière de la mort, Patrice Gouy, RFI, Novembre 2001).

En Haïti, la Confédération Internationale des Syndicats libres a indiqué cette année, que pour la plupart des femmes contraintes de travailler dans l'économie informelle, la discrimination est une réalité constante. Cette réalité touche aussi les femmes évoluant dans le secteur formel, principalement dans les industries d'assemblage destinées à l'exportation. Nombre d'entre elles font état de cas de harcèlement et d'abus sexuels de leurs supérieurs du sexe opposé.

Sur qui pourra-t-on compter demain pour contrôler, prévenir, faire respecter les conventions internationales dans les zones franches ? **La sécurité de la zone sera assurée par... l'armée et la police dominicaines.** Pour mémoire, cette police n'aura sommairement abattu dans la rue ou dans ses commissariats, que 250 personnes en 1999.

Quant aux retombées économique que l'on peut escompter de cette opération il suffit pour s'en faire une idée de se reporter aux résultats des zones franches mexicaines en 15 ans. Pour le Mexique, les avantages devaient être: augmentation des créations d'entreprises, salaires plus élevés, emplois plus qualifiés et en particulier une élévation du niveau de vie de la classe moyenne afin de créer une demande locale, stabilité politique, plus grande sécurité des personnes et de l'environnement dans les zones frontalières, afin de réduire les problèmes de contrebande, le trafic de drogue et l'immigration clandestine.

Aujourd'hui la réalité: les maquiladoras sont déconnectées de l'économie intérieure, elles importent des produits semi-finis et réexportent les produits finis. En 1983, la part nationale des biens exportés était de 88%, cette proportion est descendue à 42% en 1994. Moins de 2% de la valeur ajoutée des produits exportés provient de pièces ou de matières produites au Mexique, cette proportion ayant tendance à baisser depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA. Les salaires sont inférieurs de moitié aux salaires dans les entreprises manufacturières hors zone franche. Ils ont été constamment tirés vers le bas, à cause de la collusion entre les employeurs, les syndicats officiels et les gouvernements qui établissent le montant du salaire minimum. Celui-ci a baissé de 50% entre 1987 et 1997. Le marché du travail est ainsi étroitement contrôlé. Le niveau des salaires n'est pas dû au manque de qualification des ouvriers mexicains: l'usine d'assemblage FORD d'Hermosillo a été classée au 4e rang pour la qualité parmi 46 usines d'Amérique du Nord. (Zones franches et libre-échange) Sans commentaire.

HISTOIRE D'UN ETOUFFEMENT BIEN ORCHESTRE

L'acteur afro-américain Dany Glover dénonce les sanctions économiques imposées à Haïti

L'acteur afro-américain, Dany Glover, a dénoncé, le 9 avril 2003, les sanctions économiques imposées à Haïti par la communauté internationale. Selon Dany Glover qui est en visite en Haïti dans le cadre de la commémoration du bicentenaire de la mort de Toussaint Louverture, ces sanctions ont des conséquences directes sur les couches les plus défavorisées du pays. L'acteur américain a déclaré que l'organisation qu'il préside, Transafrica, a déjà écrit à plusieurs reprises aux organismes internationaux pour leur demander de lever les sanctions économiques imposées, a-t-il dit, à la population.

L'acteur américain Dany Glover qui est au pays dans le cadre de la réalisation d'un film sur Toussaint Louverture avait été l'un des supporters du mouvement lancé par les stars à Hollywood durant la période du coup d'Etat de 1991 pour faire pression sur l'administration Clinton en vue du retour au pouvoir du Président Jean Bertrand Aristide. A cette époque, des personnalités connues telles Randall Robinson, directeur de l'organisation civique, Transafrica, avaient organisé une grève de la faim en faveur du retour de la démocratie en Haïti.

Plus de 500 millions de dollars de prêts sont gelés par des bailleurs de fonds internationaux à la suite d'une controverse soulevée par une mission d'observation électorale de l'OEA sur l'élection au premier tour d'un groupe de 7 sénateurs en 2000.

Ces sanctions qui font énormément de torts à des millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont maintenues en dépit du fait que ces parlementaires ont démissionné depuis plus de deux ans. Dany Glover qui est un ami d'Haïti et qui a énormément contribué au retour de l'ordre démocratique en Haïti en 1994 s'est déclaré concerné par l'aggravation de la situation sociale et économique dans la première République nègre indépendante du monde. **La star du cinéma a appelé le peuple haïtien à se servir de son passé glorieux pour construire son avenir afin d'honorer la mémoire des héros de l'indépendance comme Toussaint Louverture, Boukman, Mackandal, Dessalines etc. Il encourage le peuple à continuer de se battre pour son pays.**

Selon lui, les haïtiens héritent cette force de leurs ancêtres qui se sont battus pour libérer Haïti du colonialisme. D'un autre côté, l'acteur afro-américain a souligné que Toussaint Louverture n'appartient pas seulement aux haïtiens, mais à tous ceux qui se sont battus, qui se battent et qui se battront à travers le monde pour la liberté. Dany Glover a par ailleurs attiré l'attention, sans les citer, sur certaines forces du mal qui tentent par tous les moyens, a-t-il dit, à travers le monde, de détruire tous ceux qui travaillent pour la liberté et la démocratie.

(Port-au-Prince, 9 avril 2003, AHP)

Un embargo injuste aggrave la crise du secteur de la santé en Haïti

Témoignage livré par Paul Farmer et Mary C. Smith Fawzi en page A15 du Boston Globe du 30 décembre 2002.

Dr. Paul Farmer est directeur médical de l'ONG Zanmi Lasante et professeur au Harvard Medical School. Il travaille en Haïti depuis 19 ans.

Mary C. Smith Fawzi est épidémiologiste de Zanmi Lasante et instructeur au Harvard Medical School.

Dans le Plateau Central, en Haïti, le manque de ressources et de personnel médical face à la recrudescence des maladies sont responsables des conditions sociales de plus en plus désespérantes. Les causes de l'aggravation de ces conditions sont nombreuses, mais la connexion entre des souffrances inutiles et le blocage de l'aide par les Etats-Unis est indéniable.

Les embargos dirigés par les US contre Haïti ont une longue histoire. De 1804 à 1862, les Etats-Unis, économie de propriétaire d'esclaves, ont tout simplement refusé de reconnaître l'existence d'Haïti. Selon un sénateur de Caroline du Sud s'exprimant on the Senate floor en 1824, "la paix et la sécurité d'une grande partie de notre Union nous interdisent de discuter de la reconnaissance d'Haïti".

Les Etats-Unis ont occupé Haïti militairement de 1915 à 1934, et depuis ce temps ils ont soutenu un grand nombre gouvernements antidémocratiques dans ce pays. Sous les dictatures des Duvalier, une aide généreuse, principalement d'origine américaine, a été régulièrement distribuée, comme sous les juntes militaires subséquentes convaincus de crimes de guerre après le renversement violent du premier président démocratiquement élu, le Révérend Jean-Bertrand Aristide.

Au début des années 1990, les Nations Unies ont imposé un embargo commercial en vue d'imposer la restauration d'Aristide. Quand le président retrouva son bureau, en 1994, dans un pays dévasté, \$500 millions de dollars d'aide pour le développement ont été promis par les USA et d'autres organisations multilatérales. Cette aide aurait pu aider à ressusciter "le pays le plus pauvre de l'hémisphère", mais elle a été confisquée. La privation d'aide au développement a été une épreuve, mais plus troublant a été l'embargo sur l'assistance humanitaire et les prêts. Par exemple, des prêts d'un total de \$ 146 millions de dollars (pour l'amélioration du secteur de la santé, la réforme de l'éducation, la fourniture de l'eau potable, et la réhabilitation des routes) déjà approuvés au sein de la Banque Inter-Américaine de Développement ont été bloqués par les Etats-Unis en réponse à des allégations d'irrégularités durant les élections législatives de Mai 2000.

Après l'élection présidentielle de Novembre 2000 (largement reconnue libre et honnête), les fonds auraient dû être décaissés, mais l'administration Bush usa de son pouvoir de veto pour continuer à les bloquer sous prétexte que Haïti n'avait pas démontré un engagement suffisant de gouverner le pays de manière démocratique-objection non entendue durant les longues années de dictature. Cette politique persiste malgré une Résolution du mois de Septembre de l'Organisation des Etats Américains affirmant que le gouvernement haïtien a pris les dispositions appropriées en faveur de la démocratie et que les relations normales devaient être rétablies avec les institutions financières internationales.

Mettons de côté pour le moment les arguments juridiques, voyons les implications pour les problèmes de santé de cette confiscation des \$ 500 millions de dollars d'assistance au développement et du blocage des \$ 146 millions de dollars de prêts pour améliorer la santé, l'éducation, et la qualité de l'eau potable? Durant les deux années passées, dans notre hôpital de 80 lits dans les campagnes haïtiennes, nous avons constaté des dégradations évidentes dans l'infrastructure de santé publique et dans l'état sanitaire des populations autour de notre clinique. Avec une équipe de 10 médecins haïtiens et un important corps de

travailleurs de santé communautaire, notre organisation Zanmi Lasante, gère l'un des plus grands hôpitaux humanitaires en Haïti.

Nos soutiens proviennent largement de donateurs et de fondations, et nous nous considérons nous-mêmes comme des observateurs désintéressés de ces événements vu que nous n'avons jamais reçu d'assistance gouvernementale significative ni de fonds de la Banque Inter-Américaine de Développement ou du gouvernement américain.

Depuis l'année dernière, notre clinique générale ambulatoire a connu une énorme augmentation de la demande. Nous sommes équipés pour recevoir pas plus de 25.000 visites par an, mais cette année verra une estimation de 160.000 patients. Pendant ce temps, des cliniques voisines et des hôpitaux ont constaté une diminution de leur nombre de patients. Pendant que plusieurs établissements voisins restent ouverts, ils vendent ou prescrivent des médicaments à des prix hors d'atteinte de la population, dont plus de 80% vivent dans la pauvreté.

Nous avons noté une augmentation des cas de traumatisme due aux accidents de la route (il n'y a pas d'argent pour maintenir en état le réseau routier rural). La malaria demeure un facteur majeur d'anémie et de mort, exacerbé par le manque de soins. La polio, qu'on croyait éradiquée de l'hémisphère occidental, a refait surface sur l'île. D'autres maladies infectieuses - anthrax, méningite, tuberculose résistante-se manifestent aussi.

Le degré d'expansion de ces pathologies sera largement déterminé par la capacité du système de santé publique à y faire face. L'histoire n'est pas différente en dehors de la zone couverte par notre hôpital. Par exemple, il y a eu une diminution significative de l'accès des Haïtiens à l'eau potable, particulièrement à Port-au-Prince (\$ 54 million des \$ 146 million qui ont été bloqués étaient destinés à améliorer le traitement de l'eau).

Cette situation rappelle les années de gouvernement militaire au début des années 1990, lorsque la population ayant accès à l'eau potable était passée de 53% (1990) à 35% (1994). Il n'est pas surprenant que durant ces dernières années, l'espérance de vie en Haïti a continué à décliner. Peut-on attribuer directement ce déclin de l'espérance de vie à l'embargo ? Il est difficile de répondre à cette question, mais il est suffisamment clair que notre riche et puissant pays faillit encore une fois à aider les Haïtiens à accéder à des conditions de vie décentes pour eux-mêmes et leurs familles.

Il est tout aussi clair qu'une aide humanitaire agressive pourrait avoir un impact immédiat et salutaire si elle peut être canalisée par des institutions d'envergure nationale. Or, de plus en plus, l'aide a été diminuée et acheminée à des organisations non gouvernementales qui, comme la nôtre, sont souvent limitées en moyens pour servir des populations locales de plus que quelques dizaines de milliers de personnes. Les agences des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales ont un rôle d'urgence à jouer pour fournir l'assistance humanitaire aux populations vulnérables en Haïti, pour atténuer les effets de l'embargo imposé en ce moment par les Etats-Unis.

Au cours de 19 années de travail en Haïti de Zanmi Lasante, nous avons vu l'aide américaine couler sans problèmes et généreusement durant les années de dictature duvaliériste et des juntes militaires qui ont suivi. L'embargo actuel a été imposé durant le mandat d'un gouvernement démocratiquement élu, une situation incompatible, de notre point de vue, avec la politique officielle des Etats-Unis et les vues du peuple américain, et en soi immorale. Ce genre de politiques sont à la fois injustes et une cause de grands malheurs pour la population haïtienne, particulièrement pour les gens qui vivent dans la pauvreté.

Le journal espagnol *El Pais* critique l'embargo économique décrété contre Haiti par la communauté internationale

Dans un article daté du **12 janvier 2003** les docteurs Arachu Castro et Paul Farmer considèrent Haiti comme le pays oublié du continent. Ils écrivent que la population infantile d'Haiti continue de mourir de maladies telles la diarrhée et l'infection de l'appareil respiratoire, aggravées par un manque criant d'eau potable. **Les auteurs de l'article affirment que la France et les Etats-Unis, deux pays qui ont le plus contribué historiquement, selon eux, à l'appauvrissement d'Haiti, paraissent aujourd'hui très désintéressés à y restituer le droit à la vie.**

Selon le quotidien espagnol, les sanctions économiques de la communauté internationale semblent pénaliser le peuple haïtien pour avoir choisi son président par la voie des urnes. Le journal déplore que les Etats-Unis aient imposé leur veto à la BID pour la contraindre de bloquer des centaines de millions de dollars d'aide ou de prêts destinés à Haiti. Arachu Castro et Paul Farmer regrettent également que **l'Europe décida le 29 janvier 2001, quelques jours avant l'investiture d'Aristide, de geler son aide à Haiti. « Et comme si cela ne suffisait pas, en janvier 2002, sous la présidence espagnole, l'UE renouvela le blocage des fonds destinés à Haiti. Le journal rappelle que ces fonds concernent 30 millions d'euros destinés à la santé et l'éducation et 300 millions qui devraient être affectés aux infrastructures, à la construction ou réhabilitation d'hôpitaux et de centres de santé et à l'amélioration des conditions de vie de la population ».**

Cette situation est en contradiction avec les pactes souscrits par les Etats-Unis et l'Union Européenne, s'indignent les auteurs de l'article qui relèvent que les sanctions ont été maintenues en dépit des pas positifs accomplis par le gouvernement et malgré les revendications formulées par l'OEA à travers la résolution 822.

Le journal écrit que l'intérêt manifesté actuellement par certains secteurs de la communauté internationale en faveur de la démocratie en Haiti, est louable quand on tient compte de la position de ces mêmes secteurs au cours des précédentes décennies pendant lesquelles l'aide étrangère coulait à flot en faveur des dictatures des Duvaliers et des régime militaires qui ont suivi.

Arachu Castro et Paul Farmer rappellent qu'Haiti a un besoin urgent d'aide aujourd'hui pour renforcer ses institutions publiques. **" Pourquoi les démarches qu'on dit entreprendre en faveur de la promotion des droits civils et politiques devraient se réaliser au détriment des droits économiques et sociaux "**, s'interroge le journal, ajoutant que ces droits sont indissolubles, selon la déclaration des droits de l'homme.

(AHP, 15 janvier 2003)

RECOLONISER HAÏTI AVANT LE 1^{ER} JANVIER 2004

Depuis 2002 la mise en oeuvre du plan de recolonisation d'Haïti avant le 1er janvier 2004 s'est accélérée.

Avec la qualification juridique en 2001 (dans la loi française et lors de la Conférence Mondiale des Nations Unies Contre le Racisme à Durban) de la tragédie de l'esclavage reconnue "crime contre l'humanité" et la mise à l'ordre du jour des Réparations à Durban, pour les Etats historiquement esclavagistes et colonisateurs il faut de toute urgence interrompre l'inéluctable...

A savoir : l'ouverture officielle, d'Etat à Etat, à l'échelon mondial, du dossier des Réparations pour les crimes coloniaux.

Or il se trouve que ce dossier s'ouvre par la demande de restitution de la rançon extorquée à Haïti par la France pour prix de son abolition du système esclavagiste et du système colonial.

Pour certains le compte à rebours a commencé. Il faut chasser le Président haïtien pour bloquer le dossier des réparations ou du moins gagner du temps..... pensent-ils...

Edition du Bimensuel quebecois en date du 28 février 2003
www.lactualite.com

Il faut renverser Aristide. Et ce n'est pas l'opposition haïtienne qui le réclame, mais des parlementaires de plusieurs pays réunis à l'initiative du Canada ! par Michel Vastel - février 2003 -

La dernière fin de semaine de janvier, une rencontre secrète s'est tenue à Ottawa et sur les bords du lac Meech, dans le parc de la Gatineau. Le secrétaire d'État du Canada pour l'Amérique latine, l'Afrique et la Francophonie, Denis Paradis, a invité des représentants de l'Organisation des États américains (OEA), de la Commission économique européenne (CEE) et de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie à «brasser des idées» sur le drame haïtien. La France avait délégué son ministre de la Coopération, Pierre-André Wiltzer; le Secrétariat d'État américain avait envoyé deux fonctionnaires de haut rang; et **le Salvador**, sa ministre des Affaires étrangères, Maria Da Silva.

Le groupe réuni par Denis Paradis (et qui porte pour l'instant le nom de code «Initiative d'Ottawa sur Haïti») n'est pas prêt à attendre les élections de 2005 pour que le régime change. En fait, la communauté internationale souhaiterait régler cette question avant le 1er janvier 2004 et le bicentenaire de la plus ancienne république des Antilles¹. (...)

La France est trop préoccupée par ce qui se passe en Côte d'Ivoire. Les pays membres de l'OEA (l'Organisation des États américains) sont divisés sur la façon d'intervenir en Haïti (...)

C'était la première fois que la Communauté économique européenne et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie participaient à une réunion avec l'Organisation des États américains. Aucune décision n'était à l'ordre du jour, mais dans les milieux diplomatiques français, on indique qu'on a beaucoup parlé d'une sorte de «mise en tutelle», comme au Kosovo.

Pour Denis Paradis, qui, avec la complicité de Jean Chrétien, en avait fait une croisade personnelle au retour de son voyage, en 2000, c'est l'aboutissement de plus de deux ans de

¹ Antilles est le terme colonial désignant les îles de la Caraïbe.

campagne de sensibilisation dans une vingtaine de capitales. **Accompagnant le premier ministre en Afrique l'an dernier, il avait d'ailleurs sensibilisé tous les chefs de gouvernement qu'il avait rencontrés.** (...) Le groupe « Initiative d'Ottawa sur Haïti » se réunira de nouveau à la mi-avril, au Salvador. Il se propose d'y rédiger un projet de résolution qui sera déposé aux Nations unies. On y parlera sûrement de respect des droits de la personne et de rétablissement de l'État de droit. **Même si les Nations unies ne souhaitent pas que ce genre d'intervention conduite à une occupation militaire, celle-ci pourrait être inévitable jusqu'à ce que des élections aient été organisées.** La communauté internationale devra ensuite, comme à la fin des années 1990, surveiller la mise en place d'une police et d'une armée démocratiques. (...) »

Haïti sous tutelle de l'ONU ? **Alain Abellard - source : lemonde.fr**

Selon le bimensuel québécois "L'Actualité", Paris, Washington et Ottawa envisagent une mise sous tutelle de Haïti pour mettre fin à la "terreur" et à la faim qui y règnent. (...)

En raison du blocage politique qui a marqué le mandat du président Préval (1996-2000) et celui qui persiste depuis la réélection de Jean-Bertrand Aristide, L'Actualité rappelle qu' "*au moins 1 milliard de dollars en aide internationale sont retenus par les bailleurs de fonds, qui craignent que les sommes ne soient utilisées à d'autres fins*". Les élections contestées de novembre 2000 n'ont fait que renforcer l'impasse totale entre le parti du président Aristide et l'Organisation du peuple en lutte (OPL), qui contrôle le Parlement. (...)

DEGRADATION ACCELEREE DE LA SITUATION A LA VEILLE DU BICENTENAIRE

Ci dessous quelques communiqués postés entre septembre 2003 et décembre 2003 émanant respectivement d'un "groupe d'intellectuels", du barreau et de la coordination des associations de femmes la CONAP.

Déclaration de principe sur le Bicentenaire **Nous, artistes, écrivains(nes), intellectuels-elles, éducateurs-trices...** **- 29 septembre 2003-**

L'année 2004 est proche et ramène le 200ème anniversaire de l'indépendance de République d'Haïti. Nous, artistes, écrivains (nes), intellectuels-elles, éducateurs-trices, signataires de la présente déclaration, conscients de la portée de cet événement sur le plan national que sur le plan universel, tenons à exprimer notre vision et notre position par rapport aux manifestations qui auront lieu en la circonstance.

L'indépendance d'Haïti réalisée en 1804 est le résultat d'un ensemble de luttes entreprises à Saint-Domingue contre l'esclavage. Cet événement a entraîné toute chaîne des abolitions au cours du XIXe siècle dans la région Caraïbe et latino-américaine et représente une date de première importance dans l'histoire universelle en tant que moment d'application concrète des principes d'égalité et de liberté.

Nos inquiétudes sont grandes devant l'orientation que le gouvernement haïtien a pris et est en train de donner à la célébration officielle du Bicentenaire de notre indépendance. En effet, ce gouvernement travaille aujourd'hui à canaliser toute l'attention de la communauté internationale et des personnalités étrangères intéressées par le Bicentenaire vers une campagne de propagande aux fins de légitimation d'un pouvoir usurpé et reconnu aujourd'hui comme despotique et totalitaire, négateur des principes et des valeurs à la base de la révolution haïtienne.

A trois mois de la célébration du Bicentenaire de la République d'Haïti :

1) Les démarches de réparation et de restitution ne constituent aujourd'hui qu'une tentative désespérée du pouvoir pour faire diversion par rapport à ses propres responsabilités et trouver un bouc émissaire en couverture à son échec. Nous reconnaissons la nécessité d'une réflexion, d'un dialogue voire d'une action à venir en mesure de la complexité de ces notions. De telles démarches ne peuvent être envisagées qu'entre partenaires responsables partageant les valeurs fondatrices de liberté, d'égalité et de respect de la personne humaine. La dérive totalitaire, l'incompétence et la corruption qui caractérisent l'actuel gouvernement le disqualifient en ce qui a trait à la conduite de cette procédure.

2) Les conditions d'existence révoltantes de huit millions d'haïtiens et d'haïtiennes font que se détériorer, face à l'incapacité et l'inaction d'un gouvernement qui dilapide et gaspille les fonds publics et détruit la structure administrative. De plus, ce gouvernement installe à dessein la société haïtienne dans l'insécurité aux seules fins de se perpétuer au pouvoir : les vols, les viols, les disparitions, les harcèlements et assassinats sont en effet le lot quotidien de la population.

3) Tandis qu'une vingtaine de journalistes ont été contraints à l'exil, l'assassinat de deux d'entre eux est resté impuni alors que, dans l'un des cas, les meurtriers, par le gouvernement en place, ont publiquement revendiqué leur crime et continuer

fanfaronner sans avoir jamais été appréhendés. Ces mêmes partisans continuent de maintenir les journalistes et les organes de presse indépendants sous une menace constante de leurs violences.

4) Le pluralisme politique est systématiquement refusé par l'actuel gouvernement. Les témoignages de la mise à sac et l'incendie des locaux de la plupart des partis politiques, l'opposition et les arrestations arbitraires régulières et les disparitions de militants politiques. Cela malgré les prescriptions de la Constitution, malgré les protestations de tous les secteurs de la vie nationale répercutées dans la résolution de l'Organisation des Etats Américains (OEA).

5) Enfin le droit à la libre circulation des hommes et des femmes n'est pas reconnu. Certaines portions du territoire sont officiellement interdites aux partis politiques, l'opposition et aux organisations de la société civile.

Face à cette dérive totalitaire, nous, artistes, écrivains(nes), intellectuels-elles, éducateurs-trices

* Déclarons refuser de nous associer à des célébrations officielles à travers lesquelles le gouvernement ne vise qu'à rechercher une impossible légitimité. Ne pas nous associer au gouvernement, ce n'est pas nous opposer à l'unité haïtienne, c'est au contraire la défendre.

* Invitons le peuple haïtien et les institutions et personnalités étrangères à ne pas prêter aux manipulations et aux tentatives de séduction du pouvoir tyrannique existant actuellement en Haïti. Il serait dommage que ce pouvoir puisse à l'avenir se prévaloir de la passivité de ses victimes et/ou de l'appui de personnalités et d'institutions étrangères dont l'action, fondée sur une intention bienveillante, ne viendrait que sortir de l'isolement auquel l'Histoire et le peuple haïtien qu'il martyrise entendent le condamner.

Fait à Port-au-Prince le 29 septembre 2003.

Suivent les premières signatures.

<p>Claude-Henri Accacia Michel Accacia Gesner Armand Jean-Claude Bajeux Anthony Barbier Jessy Ewald Benoît Pierre Buteau Jean Casimir Georges Castera Suzy Castor Syto Cavé Amos Coulanges Jean Coulanges Magalie Comeau Denis Patrice-Michel Derenoncourt Max Dominique Frank Etienne Marie-Andrée Etienne Pierrot Exama Enock Charles Faustin Jude Charles Faustin Jean-Claude Fignolé Reynold Guerrier Michel Hector Reynold Henry Laënnec Hurbon André Lafontant Joseph</p>	<p>Frandley Denis Julien Dany Laferrière Yves Lafortune Yanick Lahens Ricardo Lefèvre Danièle Magloire Jessy Manigat-Chancy Daniel Marcelin Gérard Mathieu Junior Myriam Merlet Jean Metellus Marc-Ferl Morquette Jean Michel James Noël Raoul Peck Claude Pierre Michèle Pierre-Louis Vogly Pongnon Emelie Prophète Guy Régis Junior Jacques Roche Wooly Saint-Louis Paul Saint-Preux Amilcar Similien (Simil) Michel Soukar Evelyne Trouillot</p>
---	--

CONAP COORDINATION NATIONALE DE PLAIDOYER POUR LES DROITS DES FEMMES
Jusqu'ou est prêt à aller le Parti Lavalas pour garder le pouvoir ?
- 26 novembre 2003 -

Encore une fois, le parti Lavalas/Lavalasse au pouvoir nous afflige par son escalade dans l'horreur. Aujourd'hui, 26 novembre 2003, les populations ont débuté leur journée avec l'horrible nouvelle de la découverte, dans les rues de Port-au-Prince, de têtes de personnes assassinées. A côté de ces têtes, des messages virulents du « Komite Operasyon Sezaryèn Fanmi Lavalas/Comité pour l'opération césarienne du parti Famille Lavalasse ». Ces messages appellent les partisans/partisanes de Lavalas à s'attaquer directement à des opposants/opposantes, à des citoyens/citoyennes membres des organisations de la société civile osant exprimer leur refus du régime en place et à des membres de la presse non dévoués à la triste cause Lavalas. La présence de têtes de mort, accompagnées de listes de noms de personnes à abattre, est manifestement une injonction aux hordes lavalassiennes pour qu'elles gravissent d'autres échelons de leur programme macabre qui se propose de « touye, koupe tèt /tuer et décapiter» et qui annonce que « Tout non nou pral site yo, se pongongon ki kanpe an kwa sou chimen 2004 la. Li enpòtan pou Komite a fè yo operasyon . / Les personnes ciblées sont des empêcheurs/empêcheuses de tourner en rond, qui contrecarrent notre célébration de 2004. Le Comité se doit de leur faire subir une opération ! ». Déjà l'une des personnes citées a été victime, hier, de tentative d'assassinat.

Après tous les actes de barbaries du pouvoir en place ; la répression sauvage des manifestations ; les arrestations arbitraires et les détentions illégales ; les incendies des maisons des populations civiles, avec leurs occupants/occupantes y compris un bébé de quelques jours, aux Gonaïves ; les kidnappings ; les tentatives d'assassinats; les tirs sur des populations pacifiques ; les viols collectifs perpétrés par des sbires du pouvoir associés à des policiers ; le gouvernement Lavalas franchit une autre étape dans l'horreur. L'utilisation sans vergogne de têtes de morts montre jusqu'où entend aller Lavalas pour se maintenir au

pouvoir. Le message est clair : réduire à néant, par l'assassinat et la décapitation, toute contestation, toute velléité de contestation!

En tant que gouvernement hors-la-loi, Lavalas ne s'embarrasse d'aucune apparence de moralité et poursuit son macabre destin. Nous ne nous laisserons pas intimider ! La CONAP est plus que jamais déterminée à barrer la route à ce gouvernement hors-la-loi. La CONAP invite tous les citoyens/citoyennes à s'unir pour faire échec aux projets macabres de Lavalas. Nous appelons à la vigilance ! Toute attaque, contre l'une des personnes figurant sur la liste des tueurs, devra être versée au compte du Parti Lavalas et, très spécifiquement, au compte personnel de son sinistre chef, Monsieur Jean Bertrand Aristide !

Lè w fè sa a, m a pè w ? / En agissant ainsi, Lavalas, crois-tu nous faire peur ? Paske ou òlalwa ou konprann ou ka kraonnen m ? / Crois-tu, parce que tu es hors-la-loi, que tu peux nous intimider ? Ou voye chimè al kaze brize pou fèmen bouch tout Ayisyèn ak Ayisyèn / Tu lâches tes hordes pour tenter de bâillonner les Haïtiens et les Haïtiennes.

Dechoukay la fèk kòmanse, Mouche Aristide se jou w ap konte ! Le combat pour le renversement du pouvoir tyrannique ne fait que débiter. Monsieur Aristide, vos jours sont comptés !

Port-au-Prince, le 26 novembre 2003, Pour la CONAP

Myriam Merlet - Enfofanm, Yvette Jeanty - Kay Fanm; Olga Benoit – SOFA

CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS DE PORT-AU-PRINCE

Palais de Justice Rue Monseigneur Guilloux - Port-au-Prince – Haïti tél.: 222-5274

NOTE DE PRESSE - 11 décembre 2003

Suite :

1.- à la note de presse de la Fédération des Barreaux d'Haïti du 8 décembre 2003, condamnant avec force, les violences inouïes, inqualifiables et révoltantes, les actes criminels commis le 5 du même mois, contre des universitaires, par des bandits armés à la solde du Pouvoir et encadrés par la Police Nationale d'Haïti, violences qui se sont poursuivies les mercredi 11 et jeudi 12 décembre 2003;

2.- à la répétition des interventions brutales et sanglantes des agents de la Police Nationale à Raboto, localité dépendant de la Commune des Gonaïves, interventions qui frisent le génocide ;

3.- aux attaques criminelles organisées contre la presse indépendante, attaques visant à étouffer la liberté d'expression dans le pays, ce, en violation de la Constitution, de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et des principes démocratiques;

4.- à l'aggravation du climat de violence systématique, instauré dans le pays par le régime en place, climat de violence qui entretient en permanence, une insécurité manifeste qui entrave l'exercice de toute activité économique;

5.- aux graves problèmes confrontés par la justice haïtienne, maintenue en otage par l'Exécutif qui, en dehors de toutes règles de morale, l'utilise à des fins d'intimidation, de vengeance et de répression ;

Tenant compte de la nature non violente et du bien fondé du mouvement des étudiants, mouvement à caractère patriotique et d'intérêt national ;

LE CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS DE PORT-AU-PRINCE :

Se déclare solidaire du mouvement des étudiants déjà appuyé par le Conseil de l'Université d'Etat d'Haïti.

En conséquence, décrète un arrêt de travail général pour le Barreau de Port-au-Prince durant la période allant du vendredi 12 au vendredi 19 décembre 2003 inclusivement, sauf en ce qui a trait aux urgences et à tous les cas se rapportant à la liberté individuelle.

Port-au-Prince le 11 décembre 2003

Pour le Conseil DE L'ORDRE
Joseph Rigaud DUPLAN
Bâtonnier

CONAP COORDINATION NATIONALE DE PLAIDOYER POUR LES DROITS DES FEMMES
La guerre du régime Lavalas contre les populations haïtiennes
- 14 décembre 2003 -

Depuis le 23 septembre 2003, le nombre de victimes s'élève à 17 morts violentes et à 69 personnes blessées.

Durant toute l'année 2003 une escalade a été enregistrée dans la violation des droits de la personne en Haïti. La violence et la répression qui sévissent sont le fait du gouvernement Lavalas au pouvoir, sous la présidence de M. Jean Bertrand Aristide.

Au regard de ces agissements et, tout particulièrement suite aux agressions des « chimères » (mercenaires, sbires du régime Lavalas) dont avaient été victimes les protestataires lors du sit-in du 29 octobre 2003 devant le Palais de Justice, la CONAP (Coordination Nationale de Plaidoyer pour les Droits des Femmes) avait décrété le Gouvernement Lavalas hors-la-loi (prise de position du 30 octobre) et avait appelé les communautés internationales, notamment l'OEA (Organisation des Etats Américains), à assumer leurs responsabilités et à cesser d'apporter leur soutien à ce gouvernement tyrannique. La CONAP avait également indexé l'Office de la Protection du/de la Citoyen/Citoyenne (OPC) pour qu'elle remplisse sa mission, notamment en faisant diligence pour que les « chimères » soient arrêtées et sanctionnées. A l'occasion du 25 novembre, Journée Internationale contre la Violence envers les Femmes, la CONAP avait manifesté devant l'OPC et encore interpellée cette institution. A date l'OPC, dirigée par M. Necker Dessables, ne s'est jamais prononcée sur les graves et flagrantes violations des droits de la personne enregistrées dans le pays.

Les manifestations, réclamant le départ du régime en place, n'ont cessé d'avoir lieu à travers tout le pays, en particulier depuis le mois de novembre 2003. Chaque fois, la répression a sauvagement frappé les manifestants-es. Les écoliers-ères et les étudiants-es se sont particulièrement fait entendre et ont payé et payent un lourd tribut de blessés, de morts et d'arrestation. Durant ces événements, de très jeunes enfants ont été atteints, à leur domicile même, des balles tirées par la police et/ou les « chimères ». D'autres jeunes, victimes de ces agressions, sont décédés.

Le nouveau Conseil Exécutif de l'Université d'Etat d'Haïti a officiellement pris fonction le 12 novembre 2003. Les principaux tenants du pouvoir MM. Yvon Neptune et Jean Bertrand Aristide, avaient ostensiblement boudé la cérémonie d'investiture. Mais, quelques jours après, M. Aristide inaugurait son université privée, en présence notamment des ambassadeurs de Cuba et de Taiwan, dont les gouvernements continuent à soutenir assidûment le régime Lavalas, sans jamais élever la moindre protestation contre les violations flagrantes et incessantes des droits des citoyens/citoyennes.

- **5 décembre** : Avec la complicité totale de la Police, les hordes lavalassiennes ont sauvagement attaqué les étudiants-es et les professeurs-es de la Faculté des Sciences Humaines et l'INAGHEI (Institut Nationale de Gestion et des Hautes Etudes Internationales) de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH). Des étudiants-es ont été violentés, persécutés et certains-es arbitrairement arrêtés. Le Recteur, Pierre-Marie Paquiot, a eu les deux genoux fracassés à coup de barre de fer et le Vice-Recteur, Wilson Laleau, sauvagement frappé. Des journalistes ont également été agressés. Les étudiants-es ont encore fait l'objet d'agression dans les hôpitaux où ils/elles s'étaient rendus. En particulier, à l'hôpital du Canapé-Vert, où le Premier Ministre Yvon Neptune s'était présenté et avait été chahuté, la police a procédé à des arrestations. La Ministre de l'Education, Marie-Carmel Paul-Austin a dénoncé ces horreurs et déclaré que la Police n'avait pas fait son travail. Depuis lors, les étudiants-es ont réaffirmé leur détermination et décrété une mobilisation permanente pour barrer la route à la dictature lavalassienne.

Les organisations de la société civile et les partis politiques ont élevé les plus véhémentes protestations contre ces exactions, manifesté leur solidarité avec le monde universitaire et ont appelé à la mobilisation pour obtenir le départ du pouvoir de Jean Bertrand Aristide et des ses acolytes.

- **8 décembre** : Sous l'instigation de la NCHR (Coalition Nationale pour les Droits des Haïtiens-es), un sit-in a été organisé devant le Palais de Justice de Port-au-Prince en solidarité avec Viola Robert, la mère des trois jeunes garçons (Andy 20 ans, Vladimir 21 ans, Angelo 22 ans) exécutés par des membres de la Police Nationale, dans la nuit du 7 au 8 décembre 2002, à Port-au-Prince. La CONAP et d'autres organisations (Femmes, Défense des Droits de la Personne, étudiants-es, etc.) s'étaient associées à cette protestation de commémoration et de dénonciation de l'impunité. Les assassins courent toujours, sans être le moins du monde inquiétés, alors que Viola Robert et les membres survivants de sa famille ont dû s'exiler aux Etats-Unis. Bien qu'ils aient été présents aux abords des lieux de la manifestation, les hordes lavalassiennes n'avaient pas reçu l'ordre d'attaquer ce jour là. La présence d'observateurs de l'ambassade étasunienne et de l'OEA avait été notée.

Dans les différentes facultés, publiques et privées, les étudiants-es et les professeurs-es ont organisé des protestations, des réunions de concertation dans l'enceinte des établissements.

Les associations patronales et des institutions du secteur privé (17 organisations) ont dénoncé le régime Lavalasse et dit « Non à la dictature et au chaos ! Oui à la démocratie et à la liberté ! ».

La Fondation Connaissance et Liberté (FOCAL) apporte son témoignage sur les événements du 5 décembre car, de son local situé non loin des facultés, les membres de l'institution ont pu assister aux **agissements conjoints de la Police et des chimères dans les attaques**.

A l'Université privée de Jean Bertrand Aristide, le gouvernement scelle son amitié avec Cuba, à l'occasion de la Journée d'Amitié des Peuples de la Caraïbe. L'ambassadeur cubain, M. Rolando Gomez Gonzales continue à ne pas voir et à ne pas entendre ce qui se passe dans le pays.

Au cours d'une conférence de presse, le chef du gouvernement, Yvon Neptune, qualifie les événements du 5 décembre de « bataille rangée » ; a déclaré que la Police avait bien rempli sa mission et a annoncé la formation d'une commission d'Enquête.

- **9 décembre** : Dans les différentes facultés de la capitale et des villes de province, les étudiants-es poursuivent leurs protestations et dénonciations. Les organisations de la société civile et les groupes politiques leur apportent leur soutien.

La Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) fait part, au gouvernement Lavalas, de ses graves préoccupations relatives à la « recrudescence de violence politisée » aux actes de violence perpétrés contre les manifestants-es.

- **10 décembre** : Commémoration de la Déclaration Universelle des Droits de la Personne.

Dans la nuit du 9 au 10 décembre, les hordes lavalassiennes déferlent sur la Faculté d'Agronomie, attaquant les dortoirs où logent les étudiants-es. Cette faculté est située sur le même site que le Ministère de l'Agriculture, à Port-au-Prince.

La Fédération des Etudiants Universitaires Haïtiens-es (FEUH) déclare : « Il incombe à la jeunesse universitaire cette responsabilité historique d'instaurer, à la veille du Bicentenaire de l'Indépendance d'Haïti, dans le pays une nouvelle ère de changement, de prospérité, de justice sociale, de progrès économique et de liberté ».

Manifestations de centaines d'étudiants à Port-au-Prince, sous l'initiative du secteur publique. Appel à la solidarité est fait aux étudiants-es des universités privées « Fòs, n ap rele fòs pou Aristid ale !/Nous faisons appel à toutes les forces pour obtenir le départ d'Aristide ! ». Cette

manifestation a reçu l'appui des populations. Les forces de police ont gardé, à l'occasion, un profil bas.

Manifestation d'importance aux Gonaïves. La police réprime sauvagement les manifestants-es, faisant de nombreuses victimes, des blessées et deux mort par balle (une femme et un jeune homme). **Depuis le 23 septembre 2003, le nombre de victimes s'élève à 17 morts violentes et à 69 personnes blessées.**

Manifestation à Petit-Goâve. Répression des forces de police et des chimères. Les « chimères » exercent des représailles contre les familles Louissaint et Toussaint en y violant une mère et ses deux fillettes.

Le Conseil Exécutif de l'Université d'Etat d'Haïti dénonce la politique de déstabilisation systématique de l'Université, les attaques contre les secteurs organisés de la population et la presse et déclare que « Face à constat de faillite totale et irrémédiable, le gouvernement Lavalas doit partir pour que vive la nation ».

La ministre de l'Education, Marie-Carmel Paul-Austin, démissionne ; « Cette démission était naturelle après ce qui s'était passé » à l'Université.

Dans un point de presse donné au Palais National, M. Jean Bertrand Aristide a servi ses discours habituels sur la paix et la concertation. Il a déclaré que les événements du 5 décembre étaient inacceptables et condamné la violence d'où quelle vienne. Il a qualifié les manifestants-es de « faux étudiants-es » et de « minorité ».

- **11 décembre** : Manifestations dans différentes villes du pays.

Sous l'initiative des étudiants, une gigantesque manifestation a eu lieu à Port-au-Prince. Cette manifestation a réuni des dizaines de milliers de personnes, notamment des jeunes, des représentants-es de différentes organisations de la société civile, y compris les organisations de femmes, de groupes politiques et de personnalités diverses. Sur tout le parcours des mercenaires du pouvoir Lavalas ont tenté d'intimider les manifestants-es en leur lançant des jets de pierre et d'autres objets. Face à la détermination des manifestants-es, les mercenaires ont du reculer. Devant le Palais National, au Champ de Mars, un déploiement imposant de forces de police, secondés par les mercenaires, attendaient les manifestants. Sans sommation, la police a tiré des balles réelles et du gaz lacrymogène. De nombreuses personnes ont été blessées ; certaines gravement, notamment à cause des balles reçues. Des manifestants-es ont été poursuivis, par des « chimères » dans les habitations où ils/elles s'étaient réfugiés. Des passants-es et des écoliers-ères ont été tabassés par les « chimères » occupant tout l'espace du Champ de Mars. Les manifestants-es se sont regroupés dans quelques rues plus loin et la manifestation a repris avec la même détermination.

La presse indépendante (radio et télévision) est partout attaquée, notamment à Port-au-Prince avec les tentatives enregistrées particulièrement contre Radio Quiesquéya et Radio Caraïbes. Certaines stations de Port-au-Prince sont obligées de fermer. La population répond à l'appel des médias et leur apporte leur soutien pour protéger les locaux.

Le sénateur contesté Dany Toussaint a annoncé sa démission du Parti Lafanmi Lavalas/La Famille Lavalasse.

Un large regroupements d'organisations de la société civile, de groupes politiques, d'associations patronales et d'entreprises privées signent une prise de position dans laquelle le gouvernement Lavalas est décrété hors la loi. Cette appellation prévaut dorénavant pour désigner le régime.

- **12 décembre** : Radio Antilles a été assaillie et assiégée par des mercenaires en armes du pouvoir Lavalas. Cette station avait joué, en 1990, un rôle important dans la mobilisation pour barrer la route à un candidat duvaliériste (Roger Lafontant) et favoriser l'ascension de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir. Elle avait également été durement frappée lors du Coup

d'Etat militaire de septembre 1991. Les menaces et intimidations continuent à pleuvoir sur les journalistes.

Manifestation gigantesque dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (Port-au-Prince, Pétion-ville, Delmas) réunissant toutes les couches sociales. La Police, notamment le corps dit des CIMO, attaque violemment les manifestants-es en espérant les dispersés à coup de fusil et de gaz lacrymogène. De 9 H00 AM à 5H00 PM, les manifestants-es tiendront tête et exprimeront leur rejet absolu du régime Lavalas. Des blessés et des morts sont dénombrés et des arrestations enregistrées. Un jeune enfant de 7 ans est mort asphyxié à son domicile.

- **13 décembre** : Manifestations dans différentes villes du pays. En dépit des attaques de la Police et des « chimères », les populations se mobilisent pour s'exprimer.

Un groupe de 18 d'organisations signent une déclaration dans laquelle, outre le rejet du régime Lavalas, les organisations appellent à la mobilisation et aussi à la vigilance car, « au regard des expériences antérieures, nous resterons vigilants/vigilantes. En effet, nous avons refusé la terreur des tontons macoutes et de l'armée, mais nous avons été pris dans les torrents de Lavalas. En conséquence, tout en nous mobilisant pour rejeter le pouvoir Lavalas, nous veillerons à éviter tout nouveau piège. Ainsi donc, notre mobilisation se poursuivra au-delà du départ de Jean Bertrand Aristide, de telle sorte à promouvoir d'autres pratiques politiques dans le pays ».

- **15 décembre** : Le gouvernement fait sortir un communiqué selon lequel les manifestations spontanées sont interdites - communiqué qui se base sur un décret de 1987, durant le gouvernement du Conseil National de Gouvernement décrié par l'ensemble des secteurs progressistes. Les populations ignorent ce communiqué émanant d'un gouvernement hors la loi. Des manifestations ont lieu et sont attaquées par la Police et les « chimères ». **durant ces manifestations, les étudiants-es appréhendés-es par la police ont déclaré avoir été piqué avec des seringues contenant un composé inconnu.** Par ailleurs, le secteur privé a déclaré une grève générale du lundi 15 décembre 17h00 à mercredi 17 décembre 5h00.

**Barrons la route au gouvernement hors-la-loi, barrons la route aux violeurs !
CONAP - 16 décembre 2003**

Une fois de plus, la Coordination Nationale de Plaidoyer pour les Droits des Femmes se voit dans l'obligation d'indexer l'utilisation de la violence spécifique contre les femmes comme arme de répression. Dans cette guerre que livre le gouvernement lavalasse aux populations haïtiennes les hordes lavalassiennes, les chimères lavalassiennes, s'adonnent au viol systématique des femmes lors de « raids » contre les populations. Récemment :

- ✂ Dans la nuit du 11 au 12 décembre 2003, trois membres des familles Luissaint et Toussaint, une mère et deux fillettes ont été violées, en représailles contre les manifestations des écolières et écoliers à Petit Goive ;
- ✂ Le 12 décembre 2003, une jeune femme de vingt ans, a été violée par des chimères qui ont envahi la maternité Idai Jeanty ;
- ✂ Dans la soirée du 14 décembre 2003, une collaboratrice d'ENFOFANM a été violée par un individu, armé d'une arme blanche, entré par infraction dans son domicile,
- ✂ Dans la soirée du 15 décembre 2003, les chimères lavalassiennes ont perpétré un viol collectif sur une jeune femme à Petit Goive.

Nous prenons acte que le viol comme forme de représailles politique continue bel et bien à être à l'ordre du jour tel que l'avait revendiqué les chimères lavalassiennes lors du sit-in de la CONAP du 29 octobre 2003. De tels crimes sont possibles en raison de la logique patriarcale, où le corps des femmes est rabaisé à l'état d'objet, et dans les cas de guerre et de répression généralisée, à l'état d'espace guerrier. Les femmes haïtiennes portent sur leur corps et dans leur esprit les marques des viols perpétrés par l'armée putschiste et ses attachés/sbires durant le coup d'Etat de 91-94 ; nous ne pouvons donc oublier que la violence spécifique contre les femmes est meurtrière. Aussi, dans de tels contextes, l'augmentation de toutes les formes de violence spécifiques contre les femmes passe inaperçue

Nous ne pouvons nous taire lorsque les autorités en place nient toutes les violences perpétrées contre les populations par leurs agents et mercenaires. **Nous ne pouvons pas nous taire lorsque que le viol des femmes relève de la violence d'Etat et est une autre dimension des agressions.** Nous ne pouvons absolument pas nous taire face aux pratiques d'impunité qui ont cours dans notre société. Les violences contre les femmes sont condamnées par toutes les conventions relatives aux droits de la personne, même en cas de guerre. Les auteurs de tels crimes doivent être punis !

Depuis le 30 octobre 2003, la CONAP a décrété le gouvernement lavalasse hors-la-loi ce qui a été entériné par l'ensemble des forces vives de la nation. Un des moyens de mettre fin au système qui a permis l'avènement du régime lavalasse, est de dénoncer et de refuser des pratiques politiques basées sur la force, sur des rapports de domination entre les sexes.

Unissons nous pour barrer la route à la violence d'Etat qui frappe particulièrement les jeunes et les femmes.

Unissons nous pour barrer la route au gouvernement hors-la-loi.

Le chef de ce gouvernement, Monsieur Aristide, et tout-es les autres criminels-les doivent être jugés !

Port-au-Prince, le 16 décembre 2003
Pour la CONAP
Myriam Merlet, ENFOFANM

HAÏTI - Les droits humains et le bicentenaire

Programme d'action en 10 points

AMNESTY INTERNATIONAL

DOCUMENT PUBLIC - Index AI : AMR 36/010/2003 - Londres, 17 décembre 2003

À la veille du bicentenaire de l'indépendance d'Haïti, qui sera célébré le 1er janvier 2004, Amnesty International s'adresse aux autorités gouvernementales, aux dirigeants politiques, aux groupes de la société civile et à la communauté internationale, afin que les mesures exposées dans le présent programme en 10 points soient appliquées dès maintenant, et pendant toute l'année 2004. L'objectif visé est la protection des droits fondamentaux des citoyens d'Haïti.

Homicides et torture

*Le droit de tout individu à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne
et le droit de ne pas être soumis à la torture,
ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*
(articles 3 et 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, DUDH)

1. Les autorités policières et judiciaires doivent s'engager publiquement à ce que les exécutions illégales, actes de torture ou autres formes d'atteintes graves aux droits humains ne soient en aucun cas tolérés pendant les célébrations du bicentenaire. Les groupes de défense des droits humains et autres associations devraient être encouragés à vérifier la tenue de cet engagement. Si des violations venaient toutefois à se produire, comme cela a été le cas lors d'autres manifestations publiques, elles devront immédiatement faire l'objet d'enquêtes, et les responsables présumés devront être déférés à la justice sans délai ; tout représentant de l'État manquant à son devoir en la matière devra être mis à pied dans l'attente d'une enquête.

Discrimination

L'égalité devant la loi et le droit à une égale protection de la loi
(article 7 de la DUDH)

2. Le président de la République et les dirigeants de toutes les institutions doivent s'engager à prévenir et à punir avec la même diligence les atteintes aux droits humains commis par des militants politiques, quels qu'ils soient et quelle que soit leur tendance. Ils doivent traduire leurs engagements en actes, en traitant les atteintes aux droits humains commises par des groupes soutenant le gouvernement de la même façon que celles qui sont imputées aux groupes de l'opposition, et en déférant à la justice toutes les personnes impliquées.

Impunité

*Le droit à un recours effectif
contre les actes violant les droits fondamentaux*
(article 8 de la DUDH)

3. En vertu d'une décision rendue en appel, les pièces versées au dossier de l'affaire concernant la mort du journaliste Jean Dominique, abattu en avril 2000, doivent porter non seulement sur l'identité des hommes de main et de leurs complices, mais également sur celle des commanditaires du crime. Les autorités haïtiennes doivent immédiatement prendre toutes les mesures nécessaires afin que justice soit rendue, notamment en allouant toutes les ressources requises sur le plan financier et de la sécurité.

Violence contre les femmes

*Les droits des femmes et le droit de la famille
à la protection de la société et de l'État
(article 16 de la DUDH)*

4. Tous les acteurs de la société et de l'État doivent agir, chacun dans sa sphère d'influence, afin que le climat de violence politique, qui ne fait que s'intensifier en Haïti, ne se traduise pas par une augmentation de la violence envers les femmes, qu'il s'agisse de mesures répressives contre le militantisme féminin dans la vie publique ou de débordements sous la forme de violences domestiques, dans la vie privée.

Liberté de conscience

*Le droit à la liberté de pensée et de conscience
(article 18 de la DUDH)*

5. Les responsables politiques de tous bords devraient condamner publiquement tout acte d'intolérance ou d'intimidation et toute atteinte aux droits humains dont leurs sympathisants pourraient se rendre coupables à l'égard de ceux dont les convictions ou l'appartenance politique sont différentes. Les partis politiques doivent collaborer avec les autorités afin d'éradiquer cette forme de violence et pour que les responsables présumés soient présentés à la justice.

Défenseurs des droits humains

*Le droit à la liberté d'opinion et d'expression
(article 19 de la DUDH)*

6. Il est essentiel que les autorités élaborent un plan afin de mettre en œuvre les principes inscrits dans la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme⁽¹⁾. Il y a lieu de prendre en compte les recommandations formulées par les groupes internationaux et locaux de défense des droits humains et par les experts en droits humains de l'Organisation des États américains (OEA) et des systèmes de protection des droits fondamentaux interaméricains et des Nations unies.

Manifestations pacifiques

*Le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques
(article 20 de la DUDH)*

7. Le droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques doit être respecté et protégé par la police. Les militants sont, quant à eux, tenus de se conformer à la législation haïtienne concernant l'organisation de manifestations, et de respecter le droit des autres à manifester ; toute action visant à empêcher les manifestations de personnes ayant des opinions opposées doit cesser immédiatement.

Élections sûres

Le droit pour toute personne de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis, et le droit pour le peuple d'exprimer sa volonté par des élections honnêtes et périodiques
(article 21 de la DUDH)

8. Tout représentant de l'État, parti politique ou groupe de la société civile doit faire son possible afin de permettre aux Haïtiens d'exercer leur droit de participer à la vie politique sans avoir à craindre la violence ou des représailles.

Droit au travail et à l'affiliation syndicale

Le droit au travail et à des conditions équitables et satisfaisantes de travail, et le droit de s'affilier à des syndicats
(article 23 de la DUDH)

9. Les entreprises de la nouvelle zone franche de Ouanaminthe, à la frontière entre Haïti et la République dominicaine, doivent s'engager publiquement à observer les normes internationales relatives aux conditions de travail, et notamment au droit de se syndiquer. Les autorités haïtiennes et dominicaines doivent en outre promettre publiquement de protéger les citoyens des deux pays travaillant dans la zone franche, en veillant à ce que ces normes soient appliquées.

Pauvreté

Le droit de toute personne à la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être
(articles 22 et 25 de la DUDH)

10. Le Programme des Nations unies pour le développement attend de la communauté internationale qu'elle finance, à hauteur de 84 millions de dollars américains (environ 70 millions d'euros), un Programme intégré de réponse dont le but est de lutter contre la détérioration des conditions socio-économiques en Haïti. La communauté internationale est également tenue de respecter les dispositions de la résolution 822 adoptée par l'OEA en septembre 2002, qui appelle à la normalisation des relations entre Haïti et les bailleurs de fonds internationaux. Il est, en outre, essentiel que le gouvernement haïtien signe le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui encourage les États à consacrer le plus de ressources possible à la réalisation progressive de ces droits.

Alors que la commémoration du bicentenaire approche, Amnesty International estime que le peuple haïtien, dont le courage et l'attachement à la liberté ne se sont jamais démentis, même dans les moments difficiles, mérite que des mesures concrètes soient prises afin d'améliorer ses conditions de vie. L'organisation espère que ce programme d'action, qui porte sur des préoccupations clés, aidera Haïti à avancer sur le chemin du respect des droits humains.